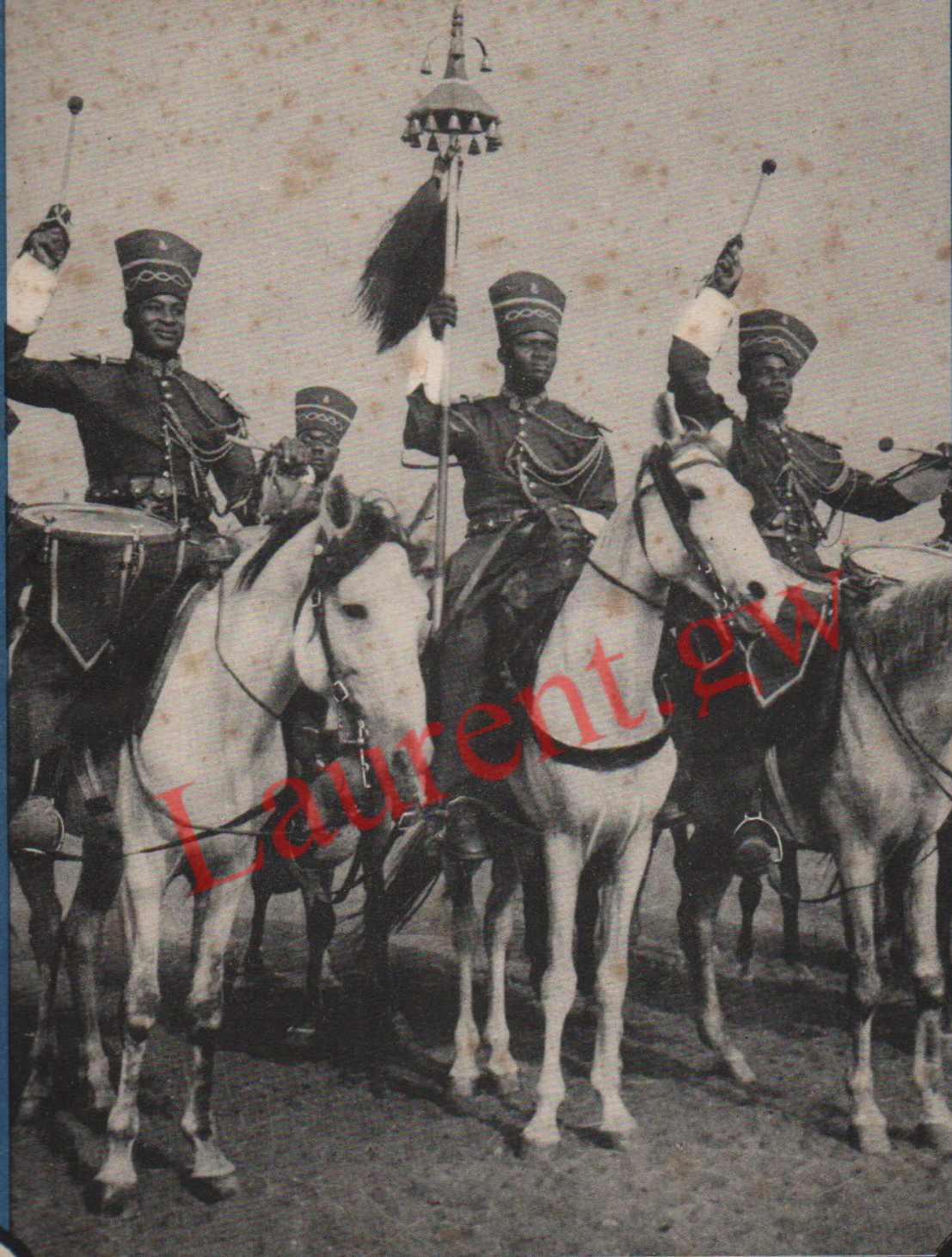


GENDARMERIE NATIONALE

Revue d'Études & d'Informations



N°3

1^{er}
TRIMESTRE
1950

NUMÉRO 3

1^{ER} TRIMESTRE
1 9 5 0

R E V U E
D'ÉTUDES —
& D'INFORMATIONS

Laurent.gw



SOUS-DIRECTION DE LA GENDARMERIE
— ATELIER DE DIFFUSION —

Laurent.gw

LES ARTICLES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS
CETTE REVUE NE PEUVENT ÊTRE TRADUITS
OU REPRODUITS SANS L'AUTORISATION PRÉA-
LABLE ET ÉCRITE DE L'ADMINISTRATION
CENTRALE. IL S'AGIT D'UN DOCUMENT
D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS À L'USAGE
EXCLUSIF DES MILITAIRES DE L'ARMÉE.

NUMÉRO 3

1^{ER} TRIMESTRE
1 9 5 0

R E V U E
D'ÉTUDES —
& D'INFORMATIONS

Laurent.gw



SOUS-DIRECTION DE LA GENDARMERIE
— ATELIER DE DIFFUSION —

VARIÉTÉS

13. - **L'Escadron Motorisé d'un Groupe de Reconnaissance Divisionnaire en opérations de Mars à Juin 1940 (suite)**
par le Capitaine DELMAS (œuvre posthume) 32
14. - **Le Colonel de Gendarmerie Ange-Toussaint BONELLI et les bandits Calabrais (1806-1815)**
par le Lieutenant-Colonel SILVANI 34
15. - **Première arrestation**
par le Gendarme VERGIER 36
16. - **Récit d'un rescapé des bagnes japonais**
par le Maréchal des Logis Chef VANÇON 37
17. - **Le képi du gendarme français**
par l'Adjudant - Chef DARCO 38
18. - **Evasion de l'Oflag XIII A (suite)**
par le Capitaine DASSART 39

VIE DES UNITÉS

19. - **Remise de l'Etendard et du Drapeau de la Garde Républicaine à la 1^{re} Légion de Garde Républicaine (25 Octobre 1949)** 41
20. - **Souvenir** 43
21. - **Obsèques du Général de Brigade ROUYER, Commandant la Gendarmerie de la 1^{re} Région Militaire (18 Novembre 1949)** 44
22. - **Remise de l'Etendard de la Garde Républicaine aux Légions de Marche d'Indochine. Cérémonie à la mémoire du Capitaine DECLERCK. (Ecole d'Application de Gendarmerie)** 46
23. - **Quelques belles récompenses** 48

SPORTS

24. - **Légion de la Garde Républicaine de PARIS : Résultats équestres en 1949** 50

PARTIE OFFICIELLE 54

BIBLIOGRAPHIE 56

N. D. L. R. -- Par suite de l'abondance des matières, les articles :
— Au gré des Archives ;
— La Photographie dans la Gendarmerie
ne sont pas insérés dans ce numéro.

Notre couverture :
DETACHEMENT DE GENDARMERIE DE L'A. O. F. :
— Groupe de Gendarmerie Mobile.



UN MAGISTRAT AU XVIII^e SIÈCLE

par

Monsieur ITHIER

Avocat Général à la Cour d'Appel de Paris

La fin du XVIII^e siècle est le temps des métamorphoses : *La Nouvelle Héloïse* a paru en 1761 ; ce livre, qui a ouvert les voies à toute la littérature moderne, devait répondre aux exigences intimes de bien des cœurs, son succès immédiat nous l'atteste, les âmes n'attendaient qu'un signe pour renouveler leur façon de comprendre et de sentir. Le romantisme s'annonçait.

Le Président DUPATY appartient à ce groupe d'hommes à l'intelligence ardente, dont le dévouement et l'enthousiasme allaient permettre l'éclosion d'un monde nouveau.

Si son nom n'est connu aujourd'hui que par « *Les Lettres d'Italie* », il ne faut pas oublier qu'il fut célèbre de son vivant et que son plus grand titre devant nous est la réforme de nos lois criminelles.

Dans l'ombre de VOLTAIRE et de MONTESQUIEU, il n'en demeure pas moins comme un de ceux qui ont contribué à changer le cours de l'Histoire.

Il est né à La Rochelle, en 1744, et peut-être ce lieu et cette date ne sont-ils pas indifférents : MONTESQUIEU et VOLTAIRE sont alors dans toute la force de leur génie ; CONDILLAC vient de publier son « *Essai sur les connaissances humaines* » ; « *L'esprit des lois* » et le livre d'HELVÉTIUS vont paraître ; l'Encyclopédie se fait, c'est le moment d'un grand tournant de la pensée française.

Quant à La Rochelle, c'est une manière de petite république dont les intérêts sont sur l'Océan, et qui a donné, pour un temps, Saint-Domingue à la France. Il en résulte quelque chose de large dans ce patriciat local qui a su, au temps de RICHELIEU, défendre héroïquement ses franchises. L'habitude des grandes affaires, la charge de vastes plantations aux îles, avaient

déjà donné au père de DUPATY une certaine habitude des responsabilités et de la conduite des hommes. Conseiller au Conseil Supérieur de Saint-Domingue, puis échevin de La Rochelle, il avait été ensuite Trésorier de France. Très marqué de l'esprit du XVIII^e siècle, il s'intéressait aux choses de l'agriculture, et il avait déjà des idées sociales, que l'on appelait alors des idées de bienfaisance : il voulait fonder un hôpital sur ses terres, la mort seule l'en empêcha, qui le prit à l'âge de 47 ans, car on meurt jeune chez les DUPATY.

Il légua à son fils, avec une grosse fortune, un esprit brillant, un caractère courageux et un cœur brûlant dans un corps faible.

L'hôtel, que la famille MERCIER-DUPATY habitait depuis 1725, s'élève rue Chef-de-Ville, au centre de La Rochelle, et son bel escalier tournant, que l'on peut voir encore, est à rampe de fer forgé aux initiales M.D. C'est dans ce cadre confortable et distingué que DUPATY a grandi. La douceur de ces années d'apprentissage, loin de l'amollir, n'a fait qu'accroître sa sensibilité, pour le plus grand bien de sa conception de l'existence.

Qu'a-t-il vu de cette ville charmante, qui mêle l'animation d'un grand port au recueillement d'une nature discrète ? Qu'a-t-il retenu de cette lumière, qui devait, un siècle plus tard, devenir un des moments heureux de la peinture française ? N'en demandons pas trop à notre jeune Rochelais de 1744. Quelle que soit la façon dont il l'a sentie, il s'est ouvert à la vie dans cette délicate atmosphère d'extrême occident.

Au moment de l'adolescence, il vient à Paris, au collège de Beauvais, où il est l'élève de THOMAS. Antoine-Léonard THOMAS, le lauréat perpétuel, élu cette

année-là membre de l'Académie française, et dont la spécialité était l'éloge des grands hommes. Cet Antoine-Léonard représente un aspect curieux du XVIII^e siècle, une manière de baroque un peu froid qui est à l'art de « Candide » et des « Lettres Persanes » ce que peut être celui de COYPEL ou de LEMOYNE à BOUCHER ou à FRAGONARD.

DUPATY en héritera un peu d'enflure, mais aussi beaucoup de noblesse et d'élévation dans les idées.

A 17 ans, il traite l'éloge de SULLY, mis au concours par l'Académie française.

Deux ans après, alors que son père vient de lui céder la charge de Trésorier de France, cette charge qu'avait occupée RACINE, et qui comportait pour les derniers honneurs deux éperons d'or, il rentre à La Rochelle, dont la petite académie l'accueille à l'unanimité.

Le 21 Avril 1766, il n'avait pas 20 ans, il est reçu sous cette provinciale coupole, et il y prononce l'éloge du Chancelier de L'HOSPITAL.

Ce discours commence ainsi : « Le XVI^e siècle » produisit en même temps toutes les vertus et tous les » crimes. On dirait que la nature ait choisi ce temps » pour se donner à elle-même le spectacle de toutes » ses forces. Je la vois... elle distribue sur le globe » quelques âmes fortes et vigoureuses dont les cir- » constances feront des héros ou des scélérats. »

Il y a certes, dans ces lignes, un peu plus que la froide déclamation de son maître THOMAS, nous y sentons un accent nouveau, et c'est pourquoi, au seuil de cette étude, il a été parlé de romantisme, car un nom vient à l'esprit devant l'harmonie de ces périodes, ce nom, nous osons encore à peine le prononcer, cependant c'est cette même voix que nous retrouverons plus tard, mais avec quel éclat, dans les « Mémoires d'Outre-Tombe ».

Parlant de Marie Stuart, DUPATY s'écrie : « Fatale » à ses amants, à ses amis, à ses maris, l'instrument » et la victime de la politique dans trois royaumes, » maltraitée de la fortune et surtout de la nature, car » elle fut assez malheureuse pour être plus belle qu'Éli- » sabeth. » Et sur Philippe II, cette phrase : « Il envoie » des vaisseaux à Londres, des armées dans les Pays- » Bas, le duc d'ALBE et des fanatiques en France. » Mais tous ces projets furent traversés ou rompus » par des obstacles qu'un homme comme lui ne pou- » vait prévoir et que tout son or ne pouvait détruire : » La Mer, l'Amour de la Liberté, et le Chancelier de » L'HOSPITAL. »

Nous sommes en 1768, l'académicien adolescent, qui vient de parler avec tant de force, a 24 ans. Il a reçu de son père une charge que celui-ci considérait comme la plus propre à assurer la tranquillité de son fils. On a dit que ce père était moliniste et que, comme tel, il détestait les parlements ; n'est-il pas plus simple de dire qu'il avait vu, par l'exemple de M. de LA CHALLOTAIS, combien il est difficile de réformer les abus, et toutes les persécutions qui sont la récompense d'une conscience droite.

Il connaissait son fils, et voulait son repos. Mais une vocation irrésistible attirait le jeune DUPATY vers la Magistrature, aussi, cette année même, il traite d'une charge d'avocat-général au Parlement de Bordeaux.

Il prend rang dans cette fière assemblée, l'une des plus anciennes de nos Cours, qui avait sous sa juridiction, avec le Poitou et le Limousin, tout le Sud-Ouest de la France ; il y prend rang parmi les gens du Roi, que les magistrats du grand banc tiennent encore un peu à l'écart, mais qui, dans les fonctions d'avocat-général, portent la parole à l'audience dans une indépendance complète.

DUPATY sait que l'organisation judiciaire à laquelle il participe est loin d'être parfaite, il comprend aussi qu'il y a dans l'action de juger quelque chose de sacré et de terrible qui dépasse la simple utilité immédiate ; il a étudié les lois des Grecs et des Romains, il a lu PLATON et il sait combien la justification du droit de punir a tourmenté le maître de toute pensée.

Il sait qu'en revêtant la robe, il pourra, il le dit textuellement dans son remerciement « être utile aux hommes », — il n'aperçoit dans ses nouvelles fonctions que « des malheureux à défendre, une source inépuisable de satisfactions pour la conscience ».

Et, tout de suite, il se distingue par la conception tout humaine qu'il se fait de son rôle : plusieurs innocents lui doivent la liberté ou la vie.

Il lui bien le dire, ce comportement lui attirera bien des inimitiés et, dans la Compagnie même, certains le considèrent avec quelque méfiance.

Cependant, l'orage qui s'abattit sur les Parlements en 1769, devait le rendre solidaire de tout le corps judiciaire persécuté par MAUPÉOU. Comme il ne ménageait son temps, ni sa tranquillité, ni sa peine, il mit sa plume énergique au service de ses collègues.

Aussi fut-il frappé le premier : le 25 Septembre 1770, plus de trois mois avant cette nuit où les Parlements furent supprimés dans un coup de tonnerre, DUPATY est arrêté sur les terres de ses parents, en Saintonge. L'enlèvement est brutal, on saisit ses papiers, sans procès-verbal ni inventaire ; sa mère, en dépit de la fatigue, le suit jusqu'à Barbezieux, pour apprendre qu'il a été conduit à Pierre-Encize, cette bastille lyonnaise aujourd'hui détruite, qui garde sur son rocher les prisonniers d'Etat. Sa santé est médiocre ; on le traite sans ménagement, et nous pensons à une autre grande victime du même temps, MIRABEAU au fort de Joux. La France ignore encore les bienfaits de l'*habeas corpus*.

Rendons cette justice au Parlement de Bordeaux, s'il avait jusqu'alors considéré avec circonspection le jeune magistrat novateur, il s'émeut de la peine qui lui est infligée. Six conseillers se rendent à Versailles auprès du roi, et des représentations sont rédigées, dans lesquelles il était dit : « Sire, ce n'est pas sur des » serfs que vous réglez, mais sur des Francs. Ce n'est » pas sur la force qu'est fondée votre puissance, mais » sur l'amour des lois. » Si l'action des Parlements fut souvent discutable, il faut reconnaître qu'un tel langage ne manque pas de noblesse. Ce sont de telles apostrophes qui, sous l'ancien régime, leur ont donné parfois une réelle popularité.

Les démarches de ses pairs, les sollicitations prudentes, mais énergiques de sa femme, le mouvement de l'opinion devaient enfin contraindre les rigoureux de MAUPÉOU à se relâcher. Pierre-Encize ouvre ses portes, mais le prisonnier subira encore trois années d'exil à Roanne.

Ces années de retranchement et de solitude n'ont pas été perdues. Peut-être même ont-elles eu une influence décisive sur l'orientation de DUPATY, qui consacre ses loisirs forcés à lire BECCARIA, à le traduire, et à méditer le plan de réforme de la Justice criminelle qui fera sa gloire.

Le « Traité des Lois et des Peines » a paru en 1764, il constitue l'événement le plus considérable de l'histoire du droit pénal. Cet aristocrate italien, formé à l'école de MONTESQUIEU et d'HELVÉTIUS, dont la demeure, à Milan, était une sorte d'ambassade de la pensée française, a introduit dans une matière, que PLATON lui-même n'avait pu dégager du religieux et du sacré, la logique et la raison. Il y ajoute un sentiment de l'humanité qui était celui d'un homme parfaitement équilibré et sain, d'un homme délivré des vaines terreurs qui engendrent la cruauté.

Ce livre va marquer DUPATY d'une empreinte profonde. Ce qu'il ne sentait encore que confusément va devenir la grande préoccupation de sa vie.

L'isolement de Pierre-Encize et de Roanne a été tempéré. La valeur et les infortunes du magistrat philosophe lui ont révélé des amis inconnus. Les esprits ouverts aux idées nouvelles se sont tournés vers lui, VOLTAIRE lui écrit et le flatte.

Aussi quand, à l'avènement du nouveau règne, il est restitué dans sa charge, dans le même temps que les Parlements sont restaurés, il fait à Bordeaux une rentrée triomphale.

Ce fut une grande journée que celle du 28 Février 1775 : le Premier Président LE BERTHON, qui s'était retiré pendant l'exil dans sa terre d'Aiguille, près de Contrats, s'est acheminé à petites journées, complimenté dans chaque ville par les habitants : à Castillon, à Libourne où le canon est tiré, et il arrive aux portes où il est harangué par les procureurs qui sont venus jusqu'à Portets, par les avocats, qui sont venus jusqu'à Boucaut, et il trouve enfin, au Becquet, un arc de triomphe à ses armes avec une inscription ainsi libellée : *vivant senatores religiosissimi*. Les scènes les plus touchantes, les embrassements, les chevaux que la foule voulait dételé afin de pouvoir trainer elle-même les carrosses, un enthousiasme tel que toutes les vitres de l'hôtel LE BERTHON sont brisées, tel fut l'hommage populaire aux exilés de la veille.

DUPATY était aux côtés du Premier Président ; il reçut, comme lui, les félicitations du barreau présentes par GARAT, et il prononça en la Grand'Chambre un discours plein de flamme, dont les termes durent aller au cœur de tous ses collègues.

Il avait été à la peine, il fut ce jour-là à l'honneur. Mais cet accord dura peu, il cessa brusquement le jour où il voulut passer dans le corps même du Parlement.

Toujours de santé médiocre, il avait traité pour l'achat d'une charge de Président à mortier, celle de M. de GASCO, dont le titre lui fut conféré avec dispense d'âge.

Tout aussitôt, les vieilles querelles renaissent. On s'aperçoit qu'il n'a pas l'ancienneté de noblesse requise, on ne lui pardonne pas d'entrer directement au siège avec le mortier de président ; mais surtout, d'avoir acheté la charge de M. de GASCO, qui avait fait partie du Parlement MAUPÉOU.

C'est alors le commencement d'une lutte épique avec toute la Compagnie, soutenue par le Premier Président LE BERTHON.

Ce haut magistrat appartenait à une vieille famille de robe. Conseiller à 19 ans, puis Président aux enquêtes et Président à mortier, il avait succédé à son père, en 1766, dans les importantes fonctions qu'il devait remplir pendant vingt-cinq ans.

C'était un homme intègre, mais obstiné ; il préféra l'exil à Châlons-sur-Marne, puis à Meaux, plutôt que d'enregistrer le titre du nouveau Président.

La lutte dura près de deux ans et il fallut que des lettres-patentes viennent casser l'arrêt qui lui refusait l'enregistrement. Aussi, l'amertume qu'il en ressent, sa faiblesse physique, tout concourt à l'éloigner ; il part pour Paris, où le ministre, qui l'appuie, lui confie la mission de réformer les lois pénales.

Nous allons toucher au grand moment de sa carrière. DUPATY est âgé de 39 ans, il n'a plus que trois ans à vivre. C'est pourtant dans ce court laps de temps qu'il va mener à bien tout ce qui assurera sa renommée ! « Les Lettres sur la Justice criminelle », le voyage en Italie, et l'acquiescement de trois roués.

Si la période, maintenant terminée, que l'on pourrait appeler bordelaise, fut une période souffrante, elle n'en fut pas moins significative de son caractère et de son génie.

En dépit des obstacles qui avaient entouré son élévation à la Présidence, il avait gardé une grande position. S'il n'a jamais aimé les manifestations extérieures du monde, il était en rapport avec les hommes les plus distingués de son temps : Romain de SÈZE, les GARAT, Elie de BEAUMONT, TARGET ; le poète ROUCHER le chante, et lui-même traduit TIBULLE et PROPERCE.

Il ne s'en tenait pas à ces satisfactions personnelles. Sa bonté était toujours agissante, il protégeait les jeunes : Il y avait parmi eux, un étudiant de 22 ans qui arrivait de Paris, recommandé par THOMAS. Il en fait son secrétaire, lui permettant ainsi de terminer ses études. Il lui avait même offert sa robe et son habit d'avocat : le 13 Avril 1782, à l'audience de la Tournelle, le débutant prononce sa première plaidoirie. Il devait aller jusqu'au bout sur le chemin de la gloire et de la mort. Il s'appelait VERGNIAUD.

DUPATY, au demeurant, avait fini par s'imposer à tous. Ses conseils étaient toujours généreux. C'est lui qui, au moment de la guerre de l'Indépendance américaine, avait entraîné ses collègues à concourir aux contributions qui devaient permettre à un grand ministre de réussir la dernière opération heureuse de l'ancien régime.

Mais désormais, sa destinée était fixée. Bien qu'il soit resté, au moins théoriquement, Président à mortier au Parlement de Bordeaux, il va maintenant, en même temps qu'il poursuivra sa mission de théoricien, s'engager, en dehors de tout Barreau, dans une étrange et merveilleuse carrière d'avocat.

La Justice criminelle de l'ancienne France était dure. L'horreur du crime, dans une société éprise d'ordre, en était arrivée à faire de tout accusé un coupable en puissance, contre lequel toutes les rigueurs étaient permises.

Le droit de punir : tout ce que ces mots comportent de redoutable et d'angoissant, n'apparaissait encore que faiblement à l'homme moyen du XVIII^e siècle ; héritier d'une longue tradition, issu directement de la société solidement hiérarchisée par Louis XIV, le juge d'alors ne connaît pas les précautions qui entourent une information d'aujourd'hui ; sans nuances dans l'appréciation des faits, il était sans nuances dans la répression. Ce peuple profondément évolué gardait une procédure criminelle dont certaines particularités nous plongent dans la stupeur.

Mais l'idée de justice a toujours préoccupé les Français. Cette idée sera servie au XVIII^e siècle, à la fois par les philosophes et par les maladresses d'une organisation cruellement formaliste.

Quelques affaires retentissantes ont permis alors à de grandes voix de s'élever. SIRVEN, LALLY-TOLLENDAL, CALAS, le Chevalier de LA BARRE, ces noms, grâce à VOLTAIRE, se sont gravés dans la conscience publique.

En 1767, l'année même de la réhabilitation de SIRVEN, le discours de rentrée est prononcé au Parlement de Grenoble par l'avocat-général SERVAN, qui osa dire aux magistrats du Grand Banc : « *Soyez humains*, » Messieurs, et voyez sur vos têtes l'image de votre » Dieu qui fut un innocent accusé. »

Il réclamait la refonte de l'ordonnance de 1670 ; que DUPATY réclamait aussi, que tous les philosophes et les encyclopédistes appelaient de tous leurs vœux.

Le mouvement était donné : la quiétude des attachés subissait des assauts renouvelés. Cette quiétude, c'est l'honneur de DUPATY de ne l'avoir jamais connue.

Le Garde des Sceaux était alors M. de MIROMESNIL. Ancien Premier Président du Parlement de Rouen,

exilé par MAUPÉOU, mais appelé au ministère par PHELIPEAUX de MAUREPAS, il n'était pas hostile à la nouveauté. C'est lui qui, le 24 Août 1780, avait prononcé la déclaration relative à la suppression de la question préparatoire ; c'est lui qui, lors des démêlés de DUPATY avec le Parlement du Guyenne, l'avait soutenu avec fermeté, lui encore qui, en 1784, l'avait fait venir à Paris, pour travailler à la réforme qu'il envisageait.

Le livre de BECCARIA, les écrits des encyclopédistes, excellents instruments de propagande, ne sont tout de même pas œuvre de spécialistes ; le Président DUPATY va donner tout ensemble l'avis, nous dirions aujourd'hui, d'un professionnel, et celui d'un homme de cœur.

Pendant quatre ans, il va poursuivre, en même temps que sa tâche de théoricien, une action pratique, qui fera mieux que des réhabilitations posthumes, puisqu'il sauvera trois hommes injustement condamnés à la roue.

La pureté de cette action, c'est qu'elle s'est attachée au salut de gens parfaitement obscurs, impliqués dans une banale affaire de vol avec violences ; pour eux, DUPATY est entré en lutte avec le Parlement de Paris, il n'a pas hésité à courir des risques personnels, il a consacré son temps, sa fortune, sa réputation à un sauvetage que les plus hardis auraient considéré comme impossible.

Au mois de Janvier 1783, en plein hiver, une agression avait été commise, la nuit, sur des villageois, aux environs de Troyes. On leur avait pris, après les avoir attachés sur leur lit, 120 livres et une croix d'argent. Dès le lendemain, la maréchaussée arrêtait quatre individus, ils se nommaient : GUYOT, LARDOISE, BRADIER et SIMARE.

Le premier, un épileptique, était rémouleur de son état ; BRADIER, dit MALBOROUGH, aimait à boire et à chanter dans les cabarets ; LARDOISE, dit PIERROTOT, était mendiant, et puis, il avait une veste rouge comme l'un des agresseurs que l'on recherchait ; quant à SIMARE, il était vaguement marchand de bestiaux, et, de plus, le beau-frère de BRADIER.

Nous avons peine à concevoir la complication et l'enchevêtrement des juridictions subalternes dans l'ancienne France. Cette complication et cet enchevêtrement vont entraîner pendant vingt-huit mois, les trois pauvres hères, de maison de force en maison de force, au gré des dessaisissements et des hésitations ; car ce n'est qu'après vingt-huit mois que le Lieutenant criminel de Chaumont se transporte sur les lieux et confronte les victimes avec les trois accusés. Je dis les trois accusés, car, entre temps, le rémouleur, qui n'avait été l'objet d'aucune charge sérieuse, le rémouleur, l'épileptique, était mort de lassitude et de misère.

Certes, les trois survivants ont été reconnus par les plaignants ; mais que dire d'une telle reconnaissance par des gens simples, deux ans et demi après les faits.

La procédure, cependant, poursuit sa marche ; à la lenteur des premières investigations succède une certaine hâte, et l'on voit coup sur coup s'ouvrir l'audience du bailliage de Chaumont où les trois accusés sont condamnés aux galères perpétuelles, et celle du Parlement de Paris, qui substitue aux galères la peine de la roue.

Mais le destin veillait : l'un des conseillers que le hasard des vacances avait fait siéger à la Tournelle était le conseiller FRÉTEAU de SAINT-JUST, le beau-frère de DUPATY. Magistrat austère et imbu des vieilles traditions parlementaires, FRÉTEAU était de vertu intrépidité et de caractère entier, aussi n'avait-il pas opiné dans le sens d'une sévérité qu'il jugeait excessive. Il pensait : « la roue, ce supplice horrible, pour le vol de 120 livres et d'une croix d'argent, c'est beaucoup. »

Il habitait rue Gaillon ; et DUPATY, après avoir quitté Bordeaux, était venu auprès de lui. Les deux magistrats étaient entourés d'une société intellectuelle et brillante ; leurs amis furent émus lorsque le conseiller FRÉTEAU leur fit part de ses scrupules.

DUPATY demanda à prendre connaissance du dossier, ce qui n'était peut-être pas absolument régulier, mais enfin, il obtint cette faveur, il le voit, l'étudie et il est bouleversé : l'innocence des trois condamnés ne fait pour lui aucun doute.

Il court chez M. de MIROMESNIL ; il est éloquent, il persuade le Garde des Sceaux, qui autorise une enquête.

DUPATY ne s'en tient pas là. Il publie un mémoire justificatif pour ceux que l'histoire appellera désormais « les trois roués ».

Ce mémoire est écrit dans un beau mouvement d'indignation. Il fait le procès de l'ordonnance criminelle et de son application ; et il se termine par une pathétique invocation au souverain, qu'il supplie de donner à la nation un nouveau code plus en harmonie avec l'évolution des mœurs.

Le retentissement fut considérable : le public ressentit profondément ce ton persuasif et direct. C'était la première fois qu'on le faisait participer à une grande affaire criminelle.

Le Parlement de Paris, lui aussi, fut ému, mais d'une autre manière. Aussi se réunit-il toutes chambres assemblées, pour entreprendre le mémoire qui avait critiqué un de ses arrêts. Après un réquisitoire de l'Avocat général SEGUIER, qui ne dura pas moins de neuf heures, la lacération de l'écrit séditieux fut ordonnée, ainsi que des poursuites contre ses auteurs.

Bien que son nom n'ait pas figuré sur les exemplaires imprimés, DUPATY se trouvait en fâcheuse posture. Qu'à cela ne tienne, il attaque ; il écrit au Premier Président pour lui dire qu'il prend la responsabilité du libelle, et il fait opposition à l'arrêt qui l'a frappé ; enfin, il publie deux nouveaux mémoires, CONDORCET l'appuie par des pamphlets qui courent les salons, la fermentation des esprits augmente, une motion contre l'ordonnance de 1670 est déposée sur le bureau de l'Assemblée des Notables.

DUPATY savait qu'il avait pour lui quelque chose de plus élevé que l'opinion publique, et qui est la conscience universelle ; mais il avait besoin, dans la lutte inégale qu'il soutenait, du secours de chacun, aussi lança-t-il dans le public quatre nouvelles brochures.

Le Parlement s'inclina, les poursuites qu'il avait ordonnées furent suspendues, et, le 30 Juillet suivant, le Conseil des Parties, cette Cour de Cassation, se saisit du pourvoi formé pour les trois roués.

Le rapport fut présenté par le maître des Requêtes BLONDEL ; sans aller aussi loin que DUPATY, il avait fait entendre la voix du bon sens et de l'humanité. Toute la procédure fut annulée, et l'affaire renvoyée devant le bailliage de Rouen.

Ce présidial était composé de magistrats favorables à l'esprit de réforme. Il rendit à l'unanimité une sentence d'absolution. La partie semblait définitivement gagnée ; mais le Parlement de Normandie avait encore son mot à dire.

La cause vint à l'audience du 18 Décembre 1787. Je m'excuse de rappeler cette date, elle est importante. DUPATY avait obtenu du Présidial l'autorisation exceptionnelle d'assister ses protégés, il renouvela sa demande devant la Tournelle, qui, contre toute attente, la lui accorda.

Et l'on vit cette chose extraordinaire, un Président à mortier en mission, mais toujours investi de sa charge, se présenter à la barre du Parlement de Rouen

et y plaider pour trois accusés de droit commun, ce qu'aucun avocat n'avait pu faire depuis 1670.

Le barreau cependant applaudit ce confrère imprévu. Sa parole est saisissante, il émeut ses juges qui sont aussi ses collègues, et dans l'élan général, l'arrêt du Parlement remet BRADIER, LARDOISE et SIMARE dans les chemins de la liberté.

Quelle belle scène à la Greuze que les embrassements du Président DUPATY avec ceux qu'il a sauvés !

Leur innocence, nous n'en sommes plus aujourd'hui aussi sûrs, mais ce que DUPATY et beaucoup de ses collègues avaient jugé intolérable, c'était l'incertitude de la procédure et la disproportion de la peine avec la faute. Un magistrat venait de prononcer la première grande plaidoirie d'assises.

Je dis bien la première plaidoirie, puisqu'aussi bien sous l'empire de l'ordonnance de COLBERT il n'y avait pas généralement de défenseur au criminel.

Cette anomalie n'était pas la seule dans l'ancien droit. Toute la procédure y était trop formaliste.

La théorie de BECCARIA tendait à introduire dans ces matières une méthode qui équilibrait l'utilité sociale avec la morale.

DUPATY, dans les « lettres », va tirer de cette méthode des conclusions pratiques : Il débute par une spirituelle évocation de l'affaire de LA PIVARDIÈRE, qui avait motivé un rapport de d'AGUESSEAU et excité la verve de VOLTAIRE.

On se souvient peut-être de cette affaire : M. de LA PIVARDIÈRE avait disparu ; on accusa sa femme de l'avoir assassiné ; le procès durait, mais le mari, qui était en bonne santé, voulut faire tomber l'accusation qui pesait sur Mme de LA PIVARDIÈRE. Ce fut difficile. Pour que l'information soit régulière, il fallait démontrer que M. de LA PIVARDIÈRE était mort, avant de reconnaître qu'il était vivant. Aussi lui répondait-on, nous dit VOLTAIRE en souriant : « Vous êtes encore en vie, vous avez tort, qu'allons-nous faire de notre procédure ? »

DUPATY devait s'attacher surtout aux trois principes qui lui paraissaient les plus critiquables dans l'ancien droit ; une information sans contrôle, la difficulté pour l'accusé de faire instruire sur les faits à décharge, enfin l'absence de tout conseil.

L'originalité de son livre, c'est de montrer que ces procédés se sont introduits dans la Justice à partir du XVI^e siècle, et que, d'autre part, les sévérités de l'instruction criminelle n'ont cessé de s'aggraver en France avec les temps modernes : c'est précisément sous François I^{er}, en pleine Renaissance, au XVII^e siècle, en plein âge classique, que cette aggravation s'est accentuée.

L'ordonnance de Villers-Cotterets, tout en supprimant la publicité de la procédure, prévoyait encore un défenseur, auquel les pièces du dossier pouvaient être communiquées. Celle de 1670 marque un nouveau recul, elle supprime ces dernières garanties, facilitant la marche inexorable d'une investigation à sens unique, elle régleme et normalise la question ; — et cela, l'année de Bérénice, au moment où le premier livre des fables de LA FONTAINE vient de paraître, quand BOSSUET prépare le *Discours sur l'Histoire Universelle*.

Au demeurant, la cruauté des peines s'était aussi aggravée : alors que le Moyen Age n'avait connu pour le droit commun que la hache et la corde, l'Allemagne nous avait envoyé, toujours au XVI^e siècle, la roue.

Ce désaccord profond de la civilisation et de certains modes de poursuites et de répression, BECCARIA et les encyclopédistes l'avaient pressenti. DUPATY, le premier, le met en lumière.

Son argumentation est simple et convaincante. L'appel de la raison est toujours entendu des Français ; le succès de DUPATY, c'est que, chez lui, le cœur accompagne toujours l'esprit.

Sensible, aimant la vie, il voulait en recevoir autant qu'il lui donnait. Aussi, quelle belle récréation il s'accorde quand, en 1784, il part pour l'Italie.

Nous savons aujourd'hui quelle expérience décisive l'Italie a représenté pour les hommes du XIX^e siècle, à l'imitation de CHATEAUBRIAND et de GËTHE.

Cet appel, DUPATY fut l'un des premiers à l'entendre :

Au mois d'Octobre, il descend lentement le Rhône, puis, à partir de Marseille, il suit la côte en bateau, tout comme avait fait le Président de BROSSES.

A Nice, il dîne chez un noble hivernant, qui, tout d'abord, lui paraît terne, mais qui s'échauffe peu à peu. « Son âme s'éleva », nous dit DUPATY, « il eut alors de l'esprit ». Et d'ajouter : « Ainsi, souvent, en mer, lorsqu'il n'y a pas de vent à la côte, à une certaine hauteur, on en trouve ».

Il l'avait trouvé pour sa part, car les vents qui vont l'emporter depuis Monaco jusqu'à Gènes ne lui manqueront jamais au cours de son voyage.

Le XIX^e siècle a boudé « Les Lettres d'Italie » au nom du goût, et cette condamnation nous paraît aujourd'hui bien injuste : moins pures, moins grandes que celles de CHATEAUBRIAND, elles ont le mérite d'avoir été écrites près de vingt ans auparavant. On y trouve déjà un sentiment profond des êtres et de la nature, des idées ingénieuses sur la peinture et sur la statuaire, avec toutes sortes d'observations nouvelles sur l'état politique et social de cette terre, qui avait commandé au monde, mais qui, alors, avec dix gouvernements et des institutions multiples, n'avait plus ni politique, ni société.

L'histoire de la sensibilité humaine, si on l'écrivait, serait parfois déconcertante. Nous verrions que ce qui nous enchante laissait froids nos pères, et que rien n'est moins spontané que cette manifestation, où tout de même la chair a tant de part.

Quand le Président de BROSSES arrivait à Rome, il disait : « Le Dôme de Saint-Pierre est le premier objet que l'on découvre à Rome à cause de sa grande élévation, quoique l'église soit construite dans le terrain le plus bas et le plus marécageux », et il se hâtait, par la porte del Popolo, vers des sensations familières et pittoresques.

Soixante-trois ans plus tard, dans les mêmes circonstances, CHATEAUBRIAND écrira à M. de FONTANES : « Figurez-vous quelque chose de la désolation de Tyr » et de Babylone, un silence et une solitude aussi vastes que le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur ce sol. » Et bien longtemps après lui, nous nous essayons encore aux impressions de M. de CHATEAUBRIAND.

Mais déjà, en 1784, DUPATY s'était engagé « dans des chemins où jadis, de tous les coins de l'univers, les rois et les nations accouraient... enfin, à force de percer le désert, la solitude et le silence, je me trouve, s'écrie-t-il, devant quelques maisons, je ne puis m'empêcher de verser des larmes, je suis dans Rome. » Et c'est le premier coup d'archet de ce concert qui, désormais, nous viendra de la Ville Eternelle.

Le silence, la solitude, ce sont les mots mêmes de la lettre à FONTANES. Le silence et la solitude qui existaient avant CHATEAUBRIAND, et avant DUPATY, mais que l'on n'entendait pas.

Ce sentiment, cette mélancolie qui sera la marque de toute une génération, n'empêche pas le voya-

geur de jouir profondément de tous les spectacles qui s'offrent à lui dans une lumière qu'il ne connaissait pas : les palais, les églises, les sociétés, les académies, les hôpitaux, les prisons, les gens de la rue, les prêtres, les femmes, il voit tout, s'amuse de tout, mais aussi, il critique, il juge, il s'indigne ou s'attendrit tour à tour. Car il ne pénètre pas seulement les institutions et l'économie, mais encore les habitudes et les mœurs.

Il déteste le gouvernement des Génois, et il admire le bon duc de Toscane, qui règne, mais avec bonhomie et simplicité. Il voit les Romaines, et il soupire : « Il faut dire aussi un mot de la voix des Romaines : » elle ressemble à leur figure, elle est belle, mais elle » n'a pas d'âme ; — Qu'une Romaine chante devant » vous, sa voix ne naîtra pas dans son cœur et ne » mourra pas dans le vôtre. » Et cette réflexion nous fait pressentir STENDHAL.

Il se promène dans les jardins Borghèse, où il effraie un troupeau de biches : « Elles m'ont offert, » dit-il, mille pieds délicats et vites qui, sur la tige » des fleurs et la pointe des gazons, semblaient, si » j'ose parler ainsi, dévider avec volubilité leur fuite. » Et nous pensons, cette fois-ci, à des écrivains presque contemporains.

Le style, on le voit, est brillant, qui ne dédaigne pas l'effet ni la pointe, mais rend toujours un son juste.

Une certaine terreur n'avait pas encore passé dans les lettres ; il y avait, en ce temps, des fleurs aux jardins de Tarbes. On en trouve beaucoup tout au long de ces pages et leur parfum, après un siècle et demi, n'est pas encore évanoui.

Une certaine tension du style est l'image de la tension de l'âme ; l'âme de DUPATY ne s'était tendue que pour de grandes choses.

Au retour, il prend le même chemin ; il passe par Monaco et aussi, par Aix, où a lieu une scène charmante :

Il est allé rendre visite à ses collègues du Parlement, et, notamment, au Procureur Général, M. de CASTILLON. Ceux-ci le reçoivent avec distinction, et l'admettent aux honneurs de la séance. C'est ainsi que, par une belle après-midi de printemps, le Président DUPATY vint, en costume de voyage, siéger au Parlement d'Aix ; et nous pouvons nous le représenter, d'après le buste de La Rochelle, un peu court et le visage gras, mais l'œil vif et la lèvre spirituelle, tout confus de tant d'honneurs qu'il savait cependant lui être dus, et tout frémissant encore du rendez-vous italien qu'il s'était donné.

Mais tout cet enivrement ne lui avait pas fait oublier sa famille. Toujours, il associe sa femme et ses enfants à ses émotions italiennes : il les voit à la fontaine de Vaucluse, il les voit sur les gazons que VIRGILE et TIBULLE ont chantés. Quand il revient le sentiment qui l'anime est à la fois de regret pour ce qu'il quitte et d'impatience pour les calmes retraites où il comptait vieillir comme le poète latin.

Mais la gloire est incompatible avec le repos. J'ai dit quelles années de lutte furent pour lui les années du retour.

Cependant il a pu accomplir sa tâche. Dans les

premiers mois de 1787, il est au sommet de sa course : il a fait libérer les trois roués, ses deux grands ouvrages ont paru ou vont paraître, enfin, le nouveau Garde des Sceaux, M. de LAMOIGNON, fait promulguer six édits portant création d'une cour plénière et de grands bailliages, qui constituait une véritable réforme judiciaire.

C'était là pour DUPATY un succès personnel

Mais les réactions des grands hommes sont parfois imprévues. La sienne, en tout cas, témoigne de la générosité de son caractère : les nouveaux édits diminuaient l'autorité morale des Parlements d'une façon telle qu'il estima devoir se solidariser avec ses collègues, en démissionnant de la commission qu'il avait illustrée.

Qu'elles qu'aient été les erreurs des anciens Parlements, DUPATY restait attaché à ces grands corps où tant d'hommes éminents avaient passé. Peut-être pensait-il que, si leur résistance au roi n'avait pas toujours été sans aveuglement et sans égoïsme, ils avaient représenté, néanmoins, un élément d'indépendance, et, à ce titre, servi la liberté.

Mais ce cœur trop fragile ne pu supporter cette dernière secousse.

Le 18 Décembre 1788, trois jours après la chute de M. de LAMOIGNON, DUPATY s'éteignait presque subitement, au milieu des siens. Il avait quarante-deux ans.

MONTESQUIEU disait : « Je n'ai jamais vu couler des larmes sans en être attendri. » Ce propos, DUPATY aurait pu le tenir et c'est peut-être là le secret de sa force, l'explication de son action et de sa mort.

La réforme, après lui, devait subir encore bien des vicissitudes. Mais le principe était posé. Ses idées ont inspiré le législateur pendant tout le siècle dernier, et elles ont trouvé leur plus complète expression dans la loi du 8 Décembre 1897.

Maintenant, plus que jamais, après le contact qui nous a été imposé avec un monde que notre imagination n'aurait même pu concevoir, nous devons un hommage à cet homme de bonne volonté, qui a véritablement incarné l'idée de justice.

Magistrat, il avait compris que la fin dernière du judiciaire n'est pas seulement la sécurité matérielle des citoyens, mais encore la sauvegarde de la dignité humaine. Ce qu'il voulait, ce n'était pas une justice faible, mais une répression assainie, débarrassée de tous les sombres rêves de la torture physique et de la torture morale. Avocat, il avait été, dans toute l'acceptation du terme, un défenseur.

C'est par cette double gloire qu'il nous attache. Il savait que l'on ne fait rien de durable avec la crainte.

Son œuvre est toujours vivante, nous sommes imprégnés de son esprit, et quand, à l'Organisation des Nations Unies, nos juristes s'efforcent de fixer les lois du droit pénal moderne, dans une conception universelle de la répression et de la prévention, ils continuent directement les précurseurs du XVIII^e siècle.

Ces grands esprits ont posé les fondements de ce que nous appelions, aujourd'hui, la charte de l'homme. On peut dire que DUPATY, dans le domaine du droit répressif, a complété l'œuvre de MONTESQUIEU.



RADIESTHÉSIE

LA
par le Capitaine PICARD

(Suite)

LE PENDULE AU SERVICE DE LA GENDARMERIE

Le pendule, nous l'avons vu, permet de découvrir à distance les objets ou les êtres humains disparus. Et nous avons dit comment, à l'aide de trois documents : 1° photo de la personne ou objet l'ayant touché ; 2° un plan de l'endroit où elle a été vue pour la dernière fois ; 3° une carte du pays, pour suivre la piste, le radiesthésiste arrivait à des résultats certains. L'éminent et réputé radiesthésiste qu'était l'abbé MERMET, indiquait la position exacte des disparus et leur état de vie ou de mort, renseignements qui furent toujours reconnus exacts. Nous pourrions citer le cas d'un enfant retrouvé par lui au sommet d'une montagne où il avait été transporté par un aigle, et une foule d'exemples où ce praticien a précisé que telle personne disparue s'était noyée, et que son corps se trouvait retenu par tel barrage ou par une racine d'arbre à tel endroit, et les recherches entreprises permettaient de retrouver le cadavre à l'endroit exactement indiqué.

Voici deux exemples : l'un particulièrement typique ; l'autre qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a été présenté à tort comme un cuisant échec de la radiesthésie, la recherche de la petite Nicole Marescot, fille du commandant Marescot, de Chaumont.

Premier exemple : qui constitue une démonstration éclatante de la méthode de radiesthésie mentale, et un fameux exemple de prémonition comme il s'en passe quelquefois en radiesthésie.

Un radiesthésiste fut appelé pour rechercher un ouvrage ancien et précieux dont le vol avait causé une grosse émotion à son propriétaire, riche châtelain et bibliophile érudit. L'opérateur, ayant pour seul témoin un ex-libris tombé du livre isolé, procéda sur un plan de la région, à une recherche au pendule. Il aboutit à un point situé au cœur d'une forêt, où ne se trouvait aucune habitation. Etant allé sur le lieu repéré, il ne trouva rien. Mais le pendule, actionné sur place indiqua le passage et l'arrêt du voleur en cet

endroit. Le radiesthésiste reprit ses recherches et le pendule s'arrêta sur Lyon. Sur un plan de cette ville, il aboutit à un point situé dans une rue du centre, dont il fit immédiatement une reproduction à grande échelle. Le pendule delimita alors exactement l'endroit trouvé dans la rue ; et sans interrogation mentale, l'opérateur put annoncer que le volume n'était pas à ce point, mais y serait apporté le quatorzième jour.

Le châtelain et le radiesthésiste se rendirent à Lyon. Au point indiqué par le pendule, ils trouvèrent une librairie d'occasions. Ils entrèrent. Le libraire ignorait tout de l'ouvrage volé, mais donnait l'assurance qu'il ferait arrêter le voleur s'il se présentait. A la date indiquée par l'opérateur, le volume fut apporté au libraire par un inconnu qui offrit de le vendre. Prenant l'ouvrage comme pour en faire l'examen, le libraire laissa son client seul et, de son bureau, prévint la police par téléphone. Deux inspecteurs vinrent cueillir le voleur qui ne comprit rien à son aventure.

2° exemple : disparition de la petite Nicole Marescot.

Voici comment les choses se sont passées :

Dès que l'abbé MERMET fut en possession de la photographie de Nicole Marescot, il déclara ceci :

- 1° L'enfant a été tuée (assommée).
- 2° Elle n'a pas été noyée.
- 3° Elle est enterrée à 40 centimètres de profondeur.

Or, tout ceci a été reconnu exact quand on a retrouvé le petit corps.

Le 13 octobre, l'abbé MERMET, interpellé, parla du cas Marescot à une conférence qu'il faisait à Versailles devant 800 personnes, en présence notamment des deux ex-reines du Portugal. Il répéta les trois affirmations ci-dessus. Et il ajouta le détail suivant, très

significatif : « Et si jamais on retrouve le corps de la malheureuse enfant, on ne le retrouvera pas tout entier, car il y manque toute la partie inférieure du corps. »

Or, six jours plus tard, ceux qui retrouvèrent le corps, constatèrent qu'en effet le bassin et les jambes manquaient.

Reste l'emplacement que l'on reproche à l'abbé MERMET de ne pas avoir déterminé exactement. Et voici la raison :

Six jours après le drame l'abbé MERMET fut prié par un avocat de s'occuper de la recherche de l'enfant. Il accepta, à la condition qu'on lui remit trois documents :

- une photographie de l'enfant,
- un plan détaillé de Chaumont,
- la désignation exacte de l'endroit, où la petite avait été vue pour la dernière fois.

La famille Marescot envoya la photo et un plan sur lequel la ville de Chaumont n'occupait que trois centimètres carrés. Il était impossible de travailler avec cela. L'abbé réclama un plan plus détaillé qui lui fut expédié, mais dont les limites ne dépassaient pas la ville de Chaumont. Sur ce plan, l'abbé MERMET réussit à situer deux points : celui où la fillette avait cessé de vivre, et celui où elle avait été provisoirement déposée. Après ce second point, l'abbé MERMET trouva un commencement de piste nouvelle, qu'il ne put pas suivre jusqu'au bout, parce que la carte était trop petite. Arrivé à l'extrême limite du document, il redemanda à la famille Marescot une carte ou un plan de la région contiguë. Mais on ne peut la lui fournir parce que l'édition au 80.000^e des cartes de cette contrée était épuisée. Le 5 juin, l'abbé MERMET attendait encore le document qui lui permettrait de continuer son travail, mais que le commandant Marescot ne pouvait découvrir.

Le 6 juin, étant à Paris, l'abbé MERMET se rendit au service géographique de l'Armée, puis à la Bibliothèque Nationale. Il trouva une carte qui lui permit d'allonger sa piste précédente, mais non d'aboutir au point final, parce qu'elle ne s'étendait pas assez loin. Toutefois, l'abbé MERMET adressa à la famille Marescot le résultat de cette nouvelle découverte.

C'est à quelques mètres seulement, en dehors du champ de la carte de la Bibliothèque Nationale, qu'on retrouva la petite Nicole, dans le prolongement exact de la piste tracée par l'abbé MERMET.

Comment, après cela, parler sans mauvaise foi, d'un échec de la radiesthésie dans l'affaire Marescot ?

Autre exemple :

En juillet 1938, la gendarmerie de la section de Dreux et les brigades limitrophes du département de l'Eure, recherchaient le repris de justice Paillot pour tentative de meurtre et de nombreux vols qualifiés commis dans la région.

M. CALTE, radiesthésiste, à Bois-le-Roi (Eure), voulut bien prêter son concours bénévole à la Gendarmerie. Il réussit à suivre, en partie sous bois, la trace du malfaiteur sur une distance d'environ 8 km. et à signaler sa présence dans les environs immédiats du sanatorium de Dreux. La nuit étant arrivée, les recherches durent être interrompues, cependant qu'une surveillance attentive était exercée à l'endroit indiqué par M. CALTE. Dans le courant de la nuit, Paillot sortit

de sa cachette, à proximité du sana de Dreux. A la faveur de la nuit, il put échapper à la poursuite des gendarmes. Le lendemain, M. CALTE reprit ses recherches. Au début de l'après-midi, il signalait la présence de Paillot dans la partie extrême de la forêt de Dreux, en direction d'Ande, et à environ 8 km. du sanatorium de Dreux. Une surveillance spéciale exercée à la lisière indiquée par M. CALTE permit de découvrir Paillot au moment où il sortait de la lisière pour gagner un champ de blé. Ce malfaiteur, armé d'une carabine, fit feu sur les gendarmes, qui ripostèrent. Se voyant pris, Paillot se suicida d'un coup de carabine tiré dans la tempe. Ce furent les indications de M. CALTE qui permirent de découvrir Paillot (Lettre du Commandant de Section de Dreux).

..

Le pendule présente un intérêt primordial dans les recherches criminelles. En présence d'une tache de sang, le pendule peut dire si c'est du sang humain, et s'il est de tel cadavre ou de telle personne dont on possède une photo ou un objet personnel. Si le sang découvert n'est pas celui de la victime, il y a de grandes chances pour qu'il provienne de l'assassin ; et dès lors, puisqu'on possède quelque chose de lui, il sera facile de le retrouver.

Le pendule permet aussi de découvrir des objets détournés ou volés ; il indique la direction et la position d'un véhicule en fuite, et recherché par la Gendarmerie et il permet d'établir en conséquence le barrage qui permettra d'immobiliser le véhicule et d'arrêter les malfaiteurs. En voici un cas typique et vécu :

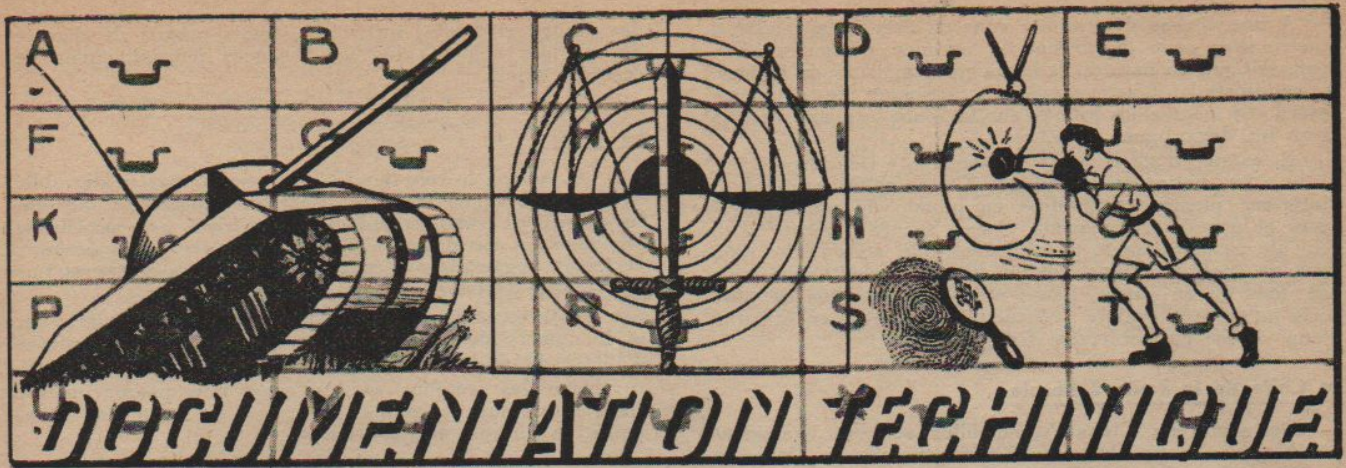
— En juin, 1938 une motocyclette renversait un piéton, boulevard Davout à Paris. Le piéton n'était autre que le célèbre radiesthésiste Antoine Luzy, professeur à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Paris. Quant au motocycliste, qui tenait sa gauche au moment de l'accident (dans l'intention de ne pas contourner réglementairement la place de Bagnolel, et de gagner du temps), il demeurait inconnu, ayant pris la fuite. Mais la roue avant de la moto, avait, dans la collision, laissé sur le pardessus du piéton, une tache visible.

Remis de ses blessures, M. Antoine Luzy entreprit, quelques semaines plus tard, de retrouver au pendule la moto qui l'avait renversé. Prenant un plan de Paris et de sa banlieue, il partit du point où s'était produite la collision. Après quelques minutes de prospection, le pendule indiqua rapidement un point précis, dans une rue de Paris. S'étant transporté au point indiqué sur le plan, l'opérateur découvrit le propriétaire de la moto, lequel faillit tomber en syncope, lorsqu'il apprit l'objet de la visite.

Le pendule permet d'identifier l'auteur d'une lettre anonyme, non pas directement, mais en indiquant le lieu où elle a été écrite. Le domicile connu, on pourra retrouver bien souvent l'auteur de la lettre. Le papier de la lettre peut aussi conserver très longtemps l'imprégnation de la main qui l'a tenu pour écrire la lettre. Dans ce cas, l'on pourra toujours rechercher l'auteur de l'imprégnation.

Le pendule, enfin, permet de déceler, par la méthode des témoins, la fraude qui consiste à mouiller le lait ou le vin, comme aussi la fausse signature d'un tableau ou d'un testament, apparaissant ainsi comme un œil magique au service de l'honnêteté de la loi et du bien.

(A suivre)



La Sécurité Routière aux Etats-Unis d'Amérique

par M. Marcel DEHEDIN

Directeur Général de l'A.-C. du Nord

(suite et fin)



Appareils utilisés dans la Station-Service.

Les principaux appareils de vérification précités et qui visent à apprécier ou à « tester » l'état mécanique des principaux organes sont de marques différentes.

Cependant le « Weaver », dont les ateliers de fabrication se trouvent à Springfield, dans l'Etat d'Illinois, est le plus employé (dans la proportion de 80 %) par les services d'inspection des véhicules à moteur.

Il ne semble pas utile ici d'entrer dans le domaine de leur fonctionnement, bien que nous en possédions toutes les données.

Mais, de l'avis des Inspections Principales, il apparaît que la valeur de ces appareils, souvent en place depuis 20 années, n'est plus à mettre en cause.

De l'utilité de la Station-Service.

Chaque année, les Etats qui procèdent à la vérification des organes de sécurité, établissent des rapports tendant à prouver le bien-fondé de la visite obligatoire des véhicules.

Une statistique valable pour l'Etat de New-Jersey témoigne que les cas d'accidents mortels sont en nette régression depuis l'institution de ces Stations et les chiffres qui visent cet Etat revêtent une valeur toute particulière, puisqu'ils intéressent un ensemble de 1.300.000 véhicules, nombre assez voisin de la totalité de notre Parc National.

On peut y lire qu'en 1937, époque antérieure à l'examen obligatoire, le pourcentage de tués par collision et par millions de véhicules était de l'ordre de 12,35 %. Dès 1938, première année de mise en service de la Station, il passait à 8,21 %. En 1947, après 10 années d'expérience, ce pourcentage est tombé à 4,75 %.

Certains diront, peut-être, qu'en 1947, nous avons accusé en France une proportion nettement inférieure (2,22 %), mais n'oublions pas que le risque croît en même temps qu'augmente la densité des véhicules en mouvement et que nous serions loin de ce chiffre s'il fallait faire circuler les 9/10^{mes} de tous les véhicules fran-

çais sur un territoire de 20.000 kilomètres carrés ! (Les départements de la Gironde et des Landes réunis, par exemple).

Les progrès enregistrés par le New-Jersey se passent de tous autres commentaires.

D'autres moyens en matière de sécurité.

Par ailleurs, il existe aux Etats-Unis d'autres procédés plus simples et moins onéreux, visant à une amélioration de la sécurité. Ils intéressent non seulement les véhicules mais les conducteurs eux-mêmes.

C'est ainsi que les Automobiles-Clubs régionaux utilisent toute une gamme d'appareils destinés à préparer les candidats au permis de conduire des « Poids Lourds » et des « Transports en Commun ».

Il va sans dire que l'examen de permis de conduire, qui est aujourd'hui réclamé par tous les Etats, n'entraîne pas l'obligation, pour les conducteurs de voitures légères, de se présenter devant ces appareils.

Ces appareils comprennent :

- Ceux destinés à évaluer le degré d'acuité visuelle du candidat. Leur prix d'achat varie de 5.000 à 25.000 francs ;

- Ceux destinés à évaluer au dixième de seconde les réflexes dans les manœuvres des pieds et des doigts. Leur prix d'achat n'est pas plus élevé ;

- Ceux enfin destinés à évaluer le temps nécessaire à un conducteur pour freiner au commandement de l'instructeur.

L'un de ces appareils, par exemple, dont le prix est de l'ordre de 3.000 francs, est constitué par deux pétards reliés par un fil pouvant fonctionner séparément au gré d'un instructeur. La détonation du pétard, fixé au châssis du véhicule, entraîne en même temps la dispersion d'une poudre blanche qui s'imprime sur la route.

Supposons donc une voiture en marche munie d'un semblable dispositif et conduite par un candidat ayant à ses côtés un instructeur.

A une vitesse déterminée, sans en avertir le candidat, l'instructeur peut déclencher le premier détonateur. Au bruit fait par le pétard, l'élève a pour mission de freiner. A cet instant, l'instructeur fait actionner le deuxième pétard. On peut alors relever sur la route l'espace compris entre les deux lignes blanches.

Il existe, d'autre part, un certain « Décéléromètre » dit : « La boîte de plombs ». Cette boîte contient à l'intérieur plusieurs cylindres en plomb, de poids différents et posés verticalement. Placés sur le plancher d'un véhicule en mouvement, on comprend que, sous l'effet d'un freinage énergique, ils soient appelés à perdre leur équilibre, tous ou en partie. Leurs poids sont étudiés de telle sorte qu'on peut évaluer l'efficacité de freinage en fonction d'une vitesse préalablement fixée.

Le Code de la Route à l'école.

De nombreux Clubs Automobiles se sont également penchés sur le problème de l'Enseignement du Code de la Route dans les Etablissements Scolaires.

Le **Chicago Motor-Club**, dans l'Etat d'Illinois, édite chaque mois un opuscule dans lequel il relate les résultats enregistrés par les meilleurs élèves des différentes écoles de la ville. Des Inspecteurs ou Professeurs rémunérés par le Club y enseignent le Code du Piéton. De leur côté, les élèves procèdent, dans les cours de récréation et aux sorties des classes, aux manœuvres de circulation sous l'œil vigilant du policeman de service. Chaque année le Club récompense les meilleurs d'entr'eux par des diplômes et la remise d'un baudrier d'honneur.

Ses modes éventuels d'application sur le plan français.

A la lecture de ce rapport, on est tenté de se demander pourquoi la France n'a pas suivi les Etats-Unis dans l'établissement d'une semblable organisation ?

Aux U. S. A., où le nombre de véhicules dépasse 40 millions, le Service de Sécurité englobe aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules.

Chez nous, la création d'un service identique demanderait l'établissement immédiat de 80 Stations-types, au minimum, pouvant absorber 20.000 véhicules recevant une visite annuelle. C'est un programme évidemment irréalisable dans la période financièrement délicate que traverse le Pays, si l'on compte que le coût d'installation d'une Station-Service complète est aujourd'hui de l'ordre de 4 millions de francs.

Cependant, et pour répondre à la formule déjà préconisée et mise en place dès avant la guerre par M. Portal, Vice-Président de la **Fédération Nationale des Clubs Automobiles** et Président de notre Comité de la Sécurité Routière, nos Clubs pourraient immédiatement prendre la tête d'une politique de la Sécurité Routière telle qu'elle s'est manifestée, dès 1927, aux Etats-Unis.

Le rôle des Automobiles-Clubs régionaux.

A l'heure où les Compagnies françaises d'Assurances réclament de la part des Clubs et de leurs membres une diminution du risque d'accidents, ne pourrait-on pas, en s'inspirant des procédés américains, améliorer la sécurité routière ?

Chacun sait que les accidents de la circulation sont fonction :

- 1° Du facteur humain ;
- 2° De la route ;
- 3° Du matériel roulant.

Le facteur humain.

Dans ce domaine, on a vu que l'expérience américaine bénéficie d'appareils psychotechniques à des prix relativement bas. Chaque Automobile-Club pourrait donc mettre ses propres appareils à la disposition des automobilistes et des Pouvoirs Publics qui réclament de la part des futurs candidats au Permis de Transport en Commun,

des visites médicales qui n'ont jamais permis de déceler de manière évidente les insuffisances physiologiques de certains sujets.

La route.

Là, encore, le rôle des Clubs ne serait pas négligeable. Si la route appartient aux Ponts et Chaussées qui ont la charge de rendre meilleurs son tracé, son profil, sa signalisation, ne pourrait-on pas soumettre à ces derniers certaines suggestions découlant des moyens pratiques mis en vigueur Outre-Atlantique ?

Dans les taxis, par exemple, le nom, la photographie, et le numéro de licence du propriétaire figurent toujours à l'intérieur de la voiture, face aux personnes transportées.

Dans les autobus et les cars, une plaque mobile fixée au-dessus du pilote porte, à l'intention des occupants, la formule suggestive :

« Votre sécurité est entre les mains
du conducteur M. X..... »

C'est du meilleur effet, à la fois pour le voyageur mis ainsi en confiance et pour le conducteur qui apprécie mieux encore toute l'importance de son rôle et de ses responsabilités.

Dans certaines grandes villes comme **New-York, Philadelphie, Washington**, il est rigoureusement interdit aux taxis d'opérer la marche arrière. En conséquence, chaque taxi est muni d'un dispositif sonore qui se met automatiquement à siffler si le conducteur est tenté de procéder à cette manœuvre jugée impraticable là où circulent tant de voitures.

Le panneau de signalisation « Stop ».

A la sortie des routes secondaires donnant accès sur les voies à grande circulation, figure un signal portant le simple mot « Stop ». L'usager qui fait irruption sur la route à grand trafic, est donc contraint de marquer un temps d'arrêt, si court soit-il, avant de prendre sa place sur la voie principale, même si cette dernière est entièrement libre.

En France, le signal triangle jaune pointe en bas et la borne répétant celui-ci, sur une voie secondaire qui débouche sur une voie à grande circulation, indique aux automobilistes que les véhicules circulant sur la route à grande circulation ont la priorité à droite et à gauche, mais il n'est pas impératif et l'automobiliste qui circule sur une voie secondaire n'est pas obligé de s'arrêter.

Il serait intéressant d'appliquer la règle absolue du « Stop » américain aux carrefours réputés comme dangereux ; il s'ensuivrait, sans nul doute, une diminution certaine du nombre des collisions.

Le matériel roulant.

Là, enfin, et à peu de frais, chaque Club pourrait posséder un certain nombre d'appareils à bon marché, appelés « Décéléromètres », tels qu'en possèdent tous les Clubs automobiles américains.

Mieux encore, il entrerait dans les intentions de la **Fédération** et de l'**Automobile-Club du Nord**, de procéder à bref délai à l'installation de postes semi-complets comportant l'examen de l'éclairage et la visite des freins.

Ces postes, situés chacun au centre d'agglomérations importantes, marqueraient le point de départ de cette campagne de la sécurité routière. Ils seraient évidemment mis à la disposition du Service des Mines qui a la charge d'inspecter périodiquement les véhicules de transports en commun, et les poids lourds.

Par ailleurs, et bien que ne pouvant exercer aucune contrainte sur les propriétaires de véhicules, nul doute qu'un grand nombre d'entre eux aurait le désir de faire inspecter leur voiture, ne serait-ce, au début, que par esprit de curiosité.

Rien ne nous empêcherait d'apposer sur le pare-brise du véhicule, reconnu en bon état, un papillon ainsi conçu :

Automobile-Club du Nord de la France
Phares reconnus conformes
Freins en bon état
Date

Pour ceux des véhicules qui ne répondraient pas à des conditions suffisantes de sécurité, nous ne pourrions évidemment mieux faire, à l'heure actuelle, que de les inviter à consulter d'urgence leur garagiste réparateur.

Rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que les compagnies d'assurances aient leur mot à dire dans cette affaire qui les intéresse au premier chef.

CONCLUSION.

Il faudra, sans aucun doute, beaucoup de patience et de persévérance pour acclimater en France les méthodes qui ont fait leurs preuves aux U. S. A.

Le succès final n'est cependant pas douteux, à la condition essentielle que l'exploitation des stations-service ne prenne jamais un caractère purement commercial.

Si les prestations fournies ne peuvent être absolument gratuites, tout au plus pourra-t-on tolérer que les droits perçus couvrent les frais d'entretien, ce qui ne peut se concevoir qu'autant que ces stations dépendront directement des grandes associations sans but lucratif, créées pour la défense des usagers de la route.



**CAS
CONCRET
N° 1**

Vol qualifié à la Basilique de N.-D. de Mauriac

(Analyse des faits)

N.D.L.R. - Ce cas concret fait honneur aux militaires de l'Arme qui ont conduit l'affaire: Lieut. LEGENTIL, Adj.-chef CAUCHY, Gendarmes GERARD GUIBERT, BERTRAND, CHAMBON, VEYSSIERE et leurs camarades.

— PAR LE **LIEUTENANT LEGENTIL** —

Lorsque le sacristain de la basilique Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac (Cantal) ouvrit les portes de l'église, le 5 Septembre 1949, à 6 h. 15, il eut la désagréable surprise de trouver, à l'intérieur, un tronc éventré et des chaises renversées. Poursuivant ses recherches, il s'aperçut que la châsse d'une sainte avait été forcée. Un certain nombre de montres et de bracelets en métal précieux, offerts par les fidèles, avaient été dérobés. Une couronne en or, portée par la vierge, ainsi que les sautoirs en or, avaient également disparu. Les voleurs avaient enfin visité la sacristie, emportant des calices, croix pastorales, et tout l'argent contenu dans cinq troncs.

1^{re} Phase.

A 6 h. 30, les gendarmes de Mauriac sont alertés. Ils se rendent sur les lieux avec le chien policier « Méta ». Ce dernier, mis en piste immédiatement, conduit les enquêteurs sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à 50 mètres de l'église, puis s'arrête, tournant sur lui-même. A cinq reprises, le chien suit le même itinéraire, et effectue le même manège, signifiant ainsi à son maître que les cambrioleurs avaient quitté ce dernier lieu en voiture. Pendant ce temps, les premiers renseignements arrivent : les délinquants s'étaient laissés enfermer dans l'église, le 4 au soir, avaient opéré à l'aide d'une lampe de poche, vers 22 heures (deux témoins avaient vu deux lumières à cette heure-là) puis, s'aidant d'une chaise, ils étaient montés sur le maître-autel pour découronner la Vierge.

2^e Phase.

Ainsi, à 7 heures, on peut faire le point de la façon suivante :

- Il s'agit d'au moins deux cambrioleurs.
- Les malfaiteurs sont partis en voiture.
- Ils ont laissé certaines traces :
 - Une empreinte de pas (pied gauche nu vraisemblablement), sur la nappe de l'autel.
 - Des empreintes digitales assez nettes, sur une patène en or, contenue dans un écrin. A noter que le sacristain a, lui aussi, touché cet objet.

- Un individu, connaissant parfaitement les lieux, doit être impliqué dans l'affaire, car seuls les placards contenant des objets de valeur ont été fracturés.

Mesures prises :

Immédiatement, des barrages sont commandés dans toute la Section.

Les autorités habituelles sont prévenues, ainsi que le fichier de la Compagnie et les Services de la P. J. à Clermont-Ferrand.

3^e Phase.

Le Commandant de Section dispose du personnel suivant :

- Un Adjudant-Chef, adjoint au Cdt de Section,
- quatre gendarmes.

A l'aide de la mallette de P. J., le gradé relève les empreintes digitales et les empreintes de comparaison du sacristain.

Un premier fait retient notre attention :

Le 4 Septembre 1949, à 1 heure, le propriétaire d'un cinéma de la ville, rentrant en voiture, avait été intrigué par la présence d'un cabriolet arrêté et occupé par trois individus, vêtus de marron, âgés de 25 à 30 ans. Leur ayant demandé s'ils avaient besoin d'aide, ils répondirent évasivement. Au petit jour, le 4 Septembre, le commerçant constatait que son réservoir d'essence avait été vidé, et que le cabriolet n'était plus là. Cependant, il se souvenait que le numéro minéralogique se terminait par R.N. 4 et que la voiture était relativement ancienne.

4^e Phase.

A 8 heures, les gendarmes, partis auparavant interroger les habitants voisins de l'église, et notamment les débitants de boissons, rapportent un certain nombre de renseignements.

L'un d'eux semble particulièrement intéressant :

Le propriétaire du café « de la Place » a servi, le 4 Septembre vers 19 heures, des consommations à deux individus, âgés de 25 à 30 ans, vêtus de complets marron à rayures. L'un de ces hommes portait des

chaussures en daim marron. Ils s'étaient ensuite dirigés vers la basilique. Ce fait avait été remarqué par le cafetier, qui trouvait que ces clients, à l'élégance tapageuse, ne devaient pas fréquenter les églises.

Aucune voiture n'avait été remarquée sur la place.

Cependant, les automobilistes et les deux consommateurs semblent être les mêmes personnes. Cette impression est confirmée par le directeur du cinéma, invité à préciser ses souvenirs.

5^e Phase.

Dès lors, le cercle se resserre.

Il s'agit d'identifier le cabriolet R.N. 4.

Trois grands itinéraires partent de la ville : l'un sur Aurillac, l'autre sur Clermont-Ferrand, le troisième sur Ussel.

Chaque gendarme reçoit pour mission de chercher trace du passage d'un cabriolet d'un modèle ancien.

Trois partent sur chacune des routes précitées, le quatrième parcourt la ville.

Plusieurs cabriolets sont vus, leurs occupants identifiés sans résultat. Mais à 11 heures, un gendarme téléphone un renseignement très important et très complet. Un cabriolet Hotchkiss numéro 4107 R.N. 4 a été remarqué à Vendes, commune de Bassignac, le 4 Septembre 1949, après midi. Quatre hommes l'occupaient, tous vêtus de marron, trois âgés de 25 à 30 ans, le quatrième âgé de 30 à 40 ans. L'un d'eux portait des chaussures de daim marron.

Vers 17 h. 30, ils avaient pris la direction de Mauriac.

6^e Phase.

Le fichier de la Compagnie est immédiatement mis au courant. A 11 h. 30, les Sections voisines, les quatre

fichiers de la Légion, la P. J. de Clermont-Ferrand sont prévenus.

Le filet est tendu, les malfaiteurs doivent inmanquablement tomber dans ses mailles.

Pourtant, les services de la P. J. sont sceptiques. Ils ne croient pas en la culpabilité des occupants de la voiture.

7^e Phase.

Vers 19 heures, la voiture Hotchkiss signalée force un barrage à Gerzat (Puy-de-Dôme). C'est un indice supplémentaire. Finalement, elle est arrêtée à Volvic, vers 20 heures, par un seul et courageux gendarme. Tous les bijoux sont découverts et quatre dangereux repris de justice arrêtés. Parmi eux, se trouvent un évadé du pénitencier d'Ajaccio et un évadé de la prison de Fresnes. Ce dernier, armé, chef de la bande, est un jeune homme, natif de Mauriac, qui connaissait parfaitement la basilique.

Ainsi, au cours de cette enquête, on avait pu apprécier :

- le flair d'un chien policier ;
- l'utilité de la mallette de P. J. qui, bien que n'ayant pas servi à la découverte des cambrioleurs, aurait pu permettre de les confondre éventuellement ;
- l'utilité de bons et nombreux agents de renseignements ;
- l'intérêt des fichiers de Compagnie qui, rapidement, ont pu diffuser des avis de recherches et commander des barrages.

Ce résultat a causé, dans toute la région, une vive réaction de sympathie à l'égard de la Gendarmerie.

CAS
CONCRET
N° 2

Identification systématique

PAR LE CAPITAINE SAVORNIN

Le 18 octobre 1948 les gendarmes A... et B... de la brigade de X... explorent de nuit la commune de Z... Sur le chemin de la Bergerie, ils rencontrent un inconnu poussant une bicyclette. Interpellation, questions sommaires : l'individu, originaire du... vient de Y... et va chercher du travail à L... Il possède une plaque de contrôle pour l'année 1948, mais la plaque d'identité de la bicyclette est représentée par un morceau de papier. Il ne possède pas assez d'argent pour acquitter l'amende forfaitaire due pour défaut de plaque d'identité, mais il est suffisamment riche pour ne pas être qualifié de vagabond. Les gendarmes le conduisent à la brigade, l'identification systématique au fichier de la Compagnie ne donne aucun résultat.

En attendant la communication téléphonique avec le fichier, l'Adjudant commandant la brigade et le gendarme A... posent à cet homme, gardé à vue, des questions à bâtons-rompus sur : sa famille, sa profession, son domicile, sa bicyclette, ses moyens d'existence. Certaines questions précises l'embarrassent ; sur cette remarque, l'interrogatoire est repris, les questions sont posées de

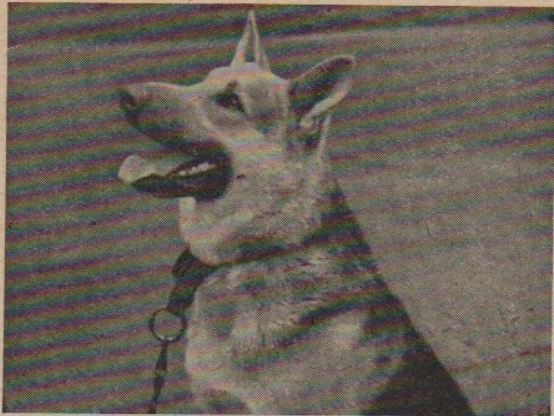
façon logique en fonction d'une contradiction observée. A 22 heures, confondu devant la preuve que la chambre à air de la roue avant de la bicyclette porte cinq pièces alors qu'il l'avait prétendue neuve et jamais réparée, le cycliste avoue.

Il a volé la bicyclette le 31 juillet devant un café à D... le 1^{er} octobre, il volait près de M... quelques outils. Il vagabonde depuis plus de deux mois.

**

Ce cas concret n'est pas particulièrement brillant, mais il illustre une réussite due à la perspicacité du personnel. Il met en lumière, en outre, l'importance :

- de l'exploration du territoire faite de jour et de nuit ;
- de l'identification systématique ;
- de l'esprit d'observation du personnel ;
- de l'habileté à conduire un interrogatoire.



Le chien ASKO, de la Brigade de Melun
(Ce chien a obtenu des résultats remarquables).

LE CHIEN

DANS LA GENDARMERIE

(Suite)

PAR LE
CAPITAINE GERVAISE

LES QUALITÉS DU CHIEN

Dans mon précédent article, j'ai dit que le chien fournissait non seulement une aide précieuse à la Gendarmerie dans la recherche des malfaiteurs, mais encore qu'il était pour le gendarme une arme supplémentaire mise à sa disposition.

Arme offensive et défensive, arme psychologique de police préventive.

L'éloge des qualités de combat du chien de berger en général et du berger allemand en particulier, n'est plus à faire.

Tout le monde sait, soit pour l'avoir entendu dire, soit pour l'avoir vu exécuter, que l'attaque du berger allemand sur l'ordre de son maître est fulgurante et brutale et qu'elle permet de mettre rapidement hors de combat celui qui en est l'objet. Il est facile de déterminer tous les avantages que peut procurer au gendarme dans l'exécution de son service cette magnifique qualité d'attaquant et aussi de défenseur du chien.

Point n'est donc besoin d'insister sur cet aspect de la question, nous y reviendrons au moment où nous traiterons du dressage du chien à l'attaque.

En ce qui concerne le chien de police considéré comme arme de police préventive, il n'est pas encore possible de définir et de chiffrer exactement la baisse de la criminalité dans une brigade pourvue d'un chien. L'expérience est encore trop récente. Toutefois, on peut dès maintenant constater que dès qu'une brigade est dotée d'un chien, le nombre de procès-verbaux de vol diminuent dans de notables proportions.

Une statistique sera établie dans le courant de l'année prochaine et je suis entièrement persuadé qu'elle prouvera que la présence du chien dans la Gendarmerie augmente pour une bonne part la sagesse inspirée par la crainte légendaire du gendarme.

Maintenant, nous allons traiter d'une question très controversée :

Le Chien est-il intelligent ?

Beaucoup de gens disent : *Oui.*

D'autres vous diront : *Non.*

Quels sont ceux qui ont raison ?

Pour nous, il est hors de doute que ce sont les premiers qui sont dans le vrai et nous allons essayer d'en donner la raison.

Tout d'abord, avant d'entrer dans le vif du débat, il est nécessaire de bien préciser ce que l'on entend par intelligence.

Sans être un grand psychologue, on peut admettre, et je crois que cela est admis par tout le monde, que l'intelligence est formée par un ensemble de qualités intellectuelles telles que :

- 1° — La mémoire.
- 2° — L'imagination.
- 3° — Le jugement.

Ceci posé, si l'on peut prouver qu'un chien a de la mémoire, de l'imagination et du jugement, on pourra en déduire qu'il est intelligent. C'est ce que nous allons essayer de faire.

1° — *La Mémoire :*

Si vous êtes possesseur d'un chien et que vous ayez observé son comportement dans les circonstances habituelles de la vie, vous avez pu constater par vous-même tous les faits que nous allons vous citer.

Lorsque vous donnez la soupe à votre chien, il la touche avec son nez, non seulement pour savoir si elle est bonne, mais aussi pour savoir si elle n'est pas trop chaude pour être mangée immédiatement.

Si votre chien n'aime pas l'eau, regardez-le au cours de ses sorties, vous le verrez éviter toutes les flaques, parce qu'il se souvient de la sensation désagréable qu'elles lui ont procurée lorsqu'il passait au milieu.

Le chien a donc la mémoire du *toucher*.

Regardez maintenant votre chien manger sa pâtée. Ne l'avez-vous jamais vu trier par exemple des légumes qu'il n'aime pas et les laisser au fond du plat après avoir léché tout le reste.

Ne vous êtes-vous jamais aperçu qu'il était plus gourmand de certaines choses que d'autres ?

Il a donc la mémoire du *goût*.

Le chien retrouve aisément son maître, ou un objet qu'il a caché. Un chien peut retrouver quelqu'un

à la trace après avoir senti un objet lui ayant appartenu, etc...

Il a donc la mémoire de l'*odorat*.

Lorsque vous commandez quelque chose à votre chien, chaque fois qu'il entend le même son, il exécute le même mouvement.

Il a donc la mémoire de l'*ouïe*.

Les mêmes commandements, au lieu d'être donnés à la voix, peuvent être donnés au geste ; le chien exécute de la même façon.

Il a donc la mémoire de la *vue*.

Il serait facile de multiplier les exemples, mais ceux-là doivent suffire pour faire admettre qu'un chien possède une mémoire bien équilibrée et qu'elle est compartimentée au même titre que celle de l'homme, suivant les cinq sens que la nature lui a donnés.



Le Gendarme-Maître de Chien MARÉCHAL
et son chien ASKO, de la Brigade de Melun.

2° — *Imagination* :

L'imagination est la qualité qui semble la moins poussée chez le chien. Elle n'en existe pas moins, mais elle est beaucoup plus difficile à déceler, car le chien n'a pas, comme l'homme, à sa portée l'usage de la parole et l'écriture.

Voici un exemple :

Un de mes amis a une petite chienne qui l'accompagne toujours dans son travail. Un jour, revenant des champs avec sa faucheuse, la trépidation de la machine fait tomber sur la route une toile de sac qu'il avait

mise sur le siège. La chienne se met à aboyer pour avertir son maître, mais celui-ci n'y prête aucune attention et continue sa route. Que fait la chienne. Elle s'assoit sur le sac et se met à hurler à la mort. Le maître, complètement abasourdi par une pareille manifestation, se retourne et va retrouver la bête et le sac. La chienne, libérée, se met à sautiller en jappant autour de son maître avec un air de lui dire : « tu vois, cette fois-ci, tu as compris ».

Cet exemple, qui est typique et rigoureusement authentique, prouve que le chien possède de l'imagination.

En effet, en dehors du sentiment du devoir qui veut qu'elle garde des objets appartenant à son maître, cette jeune chienne, voyant son premier avertissement incompris, se dit que si elle continue à aboyer de la même façon, son maître ne prendra pas garde à elle, elle change donc son appel et fait prendre à son aboiement un ton inusité qui surprendra le maître et l'obligera à regarder en arrière et à voir ce qu'il a perdu.

N'est-ce pas là de l'imagination ?

3° — *Le Jugement :*

Si le chien possède la mémoire et l'imagination, il possède également le jugement. Rien mieux que l'exemple qui va suivre et qui lui aussi est rigoureusement authentique, ne pourra le démontrer.

Une chienne du Chenil, « Doris », dont vous avez pu voir la photographie dans le premier numéro de la Revue, mange souvent à ma table. Un jour de 1947, où un propriétaire de mes amis m'avait gratifié d'un morceau de bon pain blanc de froment, j'ai cru que « Doris » serait heureuse de participer au festin et, tout heureux, je lui en donnai un morceau. Quelle ne fut pas ma surprise en constatant que « Doris », après avoir goûté ce morceau de pain, le rejetait avec un air de dédain sur le tapis de la salle à manger. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle fût ma réaction devant tant d'ingratitude et je la tançai d'importance pour n'avoir pas mangé un morceau de pain blanc dont un enfant aurait fait ses délices. Je gardai néanmoins le morceau de pain et, le lendemain, je le lui représentai dans les mêmes conditions.

« Doris » prit le morceau de pain, fit semblant de l'avaler et monta sur mes genoux pour me montrer sa gratitude. Après quelques instants de caresses, elle se dirigea, toujours la bouche fermée, vers la porte de sortie en manifestant son désir d'aller dehors comme si elle avait un pressant besoin à satisfaire. Pressentant quelque malice, car je m'étais bien rendu compte qu'elle avait encore le pain dans la bouche, je la surveillai sans qu'elle s'en aperçoive. Elle s'engagea derrière un mur, non sans avoir jeté un coup d'œil pour voir si je l'observai et, lorsqu'elle se crut en sécurité, elle jeta le pain puis revint toute contente.

Que faut-il déduire de cet exemple ?

1° — La chienne a de la mémoire, car elle se rappelle que je l'ai grondée de ne pas avoir voulu manger le pain ;

2° — Elle a de l'imagination, car elle a trouvé le moyen de se débarrasser du pain sans être l'objet d'aucun reproche ;

3° — Elle a du jugement, puisque dans son esprit de chien elle a fait le raisonnement suivant :

Mon maître veut que je mange le pain.

Moi, je n'en veux pas.

Si je ne le mange pas, je serai grondée.

Faisons semblant de le manger, cela fera plaisir au maître et nous irons nous en débarrasser lorsqu'il ne me verra pas. Comme cela, tout le monde sera content.

Un tel exemple, comme vous pouvez le constater, est typique de l'intelligence du chien. J'irai même plus loin, j'estime qu'il y a une certaine rouerie dans l'attitude de l'animal à mon égard, il est vrai que « Doris » est une chienne, mais il est incontestable néanmoins que ne peut être roué que celui qui est vraiment intelligent.

Tous les exemples que nous vous avons présentés sont authentiques et se passent de commentaires. Maintenant cela ne veut pas dire que tous les chiens soient également bien doués. Croyez-vous que tous les hommes le soient ? On peut dire toutefois, sans aucune crainte de contradiction, que le chien naît, au même titre que l'homme, avec un ensemble de qualités intellectuelles, moins développées évidemment que chez l'homme, mais beaucoup plus développées que chez d'autres animaux.

Cet ensemble de qualités intellectuelles que l'on peut appeler animalité innée, est une matière brute à la naissance et elle a besoin d'être pétrie et formée pour l'amener à son complet développement.

C'est là que le dressage intervient pour façonner l'animal et lui donner, si l'on peut s'exprimer ainsi, une animalité acquise, qui fera de lui un chien complet, apte à rendre d'excellents services à l'homme.

Mais, car il y a un mais, si l'on veut tirer le maximum de cette animalité innée, dont nous avons parlé plus haut, il importe que le dressage qui va façonner le chien soit bien mené, et cela pose un problème d'éducation du chien extrêmement complexe et délicat qui nécessite beaucoup de talent de la part de l'éducateur.

Prenez une motte de terre glaise et mettez-la successivement entre les mains de trois sculpteurs différents. Le premier vous en tirera une œuvre magnifique, le second une œuvre moyenne, le troisième une œuvre franchement mauvaise. C'est pourtant la même motte de terre glaise.

La valeur finale ne vaut donc, dans ce cas-là, que par le talent de celui qui la façonne.

Par contre, si le même artisan confectionne deux robes identiques de forme, mais dont l'une est en soie, l'autre en coton, il est évident que la première sera plus belle que la seconde. Dans ce second cas, on pourra dire que la valeur finale ne vaut que par la matière employée.

Vous devez vous demander où je veux en venir avec tout ce long développement. Eh bien, à ceci :

Tout d'abord, vous faire toucher du doigt combien le dressage du chien, dont l'étude fera l'objet d'un prochain article, est complexe, long et délicat.

Ensuite, en arriver à la conclusion suivante :

Les gens qui dénie toute intelligence au chien n'ont pas suffisamment réfléchi au problème pour baser leur opinion. Souvent, ils ne se sont pas rendus compte des manifestations d'intelligence des chiens qu'ils ont possédés parce qu'ils ne les ont pas suffisamment observés.

Les chiens, comme les hommes, ne sont pas tous intelligents au même degré, soit que la matière brute de départ ait été de plus ou moins bonne qualité, soit que la transformation de cette matière ait été mal effectuée.

Il n'en existe pas moins, et les exemples cités le prouvent, qu'il y a des chiens très intelligents, d'une intelligence canine bien moins développée évidemment qu'une intelligence humaine, mais qui n'en est pas moins de l'intelligence.

Le chien est donc un animal intelligent.

(A suivre)

Le Service Social de la Gendarmerie

(suite)

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LA GENDARMERIE

PAR LE

CAPITAINE PÉRIÉ

En étendant à l'Armée le bénéfice de la Sécurité Sociale, la Loi n° 49-489 du 12 Avril 1949, a comblé une importante lacune de la législation sociale et placé les militaires et leurs familles dans une situation comparable à celle des fonctionnaires civils de l'Etat.

Cette mesure était depuis longtemps attendue avec impatience par le personnel de l'Arme. Avant même son application, elle a suscité de grandes espérances... quelques illusions aussi, malheureusement, dues à une connaissance incomplète de la législation et des possibilités.

Certes, elle comporte de grands avantages, mais il serait dangereux de croire qu'elle va parer, magiquement, à toutes les difficultés financières provoquées, dans un ménage, par la maladie et ses séquelles.

Aussi, pour mettre chacun en garde contre un optimisme exagéré, générateur d'amères désillusions, a-t-il paru intéressant d'examiner sommairement la portée de la nouvelle loi, ses limites et ses conséquences sur le plan de la Mutualité et du Service Social.

Bien que les modalités d'application ne soient pas encore déterminées dans tous leurs détails, le Décret du 3 Octobre 1949 nous permet cependant d'en avoir une vue d'ensemble suffisante pour en envisager, dès maintenant, les répercussions.

Qu'est-ce que la Sécurité Sociale ? Son champ d'application dans l'Armée.

Organisée par l'Ordonnance du 4 Octobre 1945, la Sécurité Sociale a pour but :

— de garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gain ;

— de couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

En ce qui concerne les militaires, compte tenu des charges assumées par l'Etat (congés de maladie, accidents du travail, retraites, charges de famille, etc...) la Sécurité Sociale couvre, plus ou moins complètement, les dépenses médicales, chirurgicales, de soins et prothèse dentaires, de pharmacie, d'analyses de laboratoires, d'appareillage, d'hospitalisation et de maternité.

De plus, comme celles des fonctionnaires, les familles des militaires décédés en activité de service bénéficieront d'un Capital-Décès égal au montant cumulé :

— du dernier traitement annuel d'activité ;
— des indemnités accessoires, à l'exception de l'indemnité de résidence, des prestations familiales et des suppléments familiaux et des indemnités de fonctions ;

— d'une majoration fixe de 40.000 fr. par enfant à charge au moment du décès.

Enfin, les militaires et leurs familles ont le libre choix du médecin, militaire ou civil, et de l'établissement hospitalier.

Dans quelle proportion la Sécurité Sociale couvre-t-elle les risques qu'elle assure ?

Beaucoup s'imaginent que la Sécurité Sociale couvre un pourcentage fixe des frais réels engagés en cas de maladie, hospitalisation, etc... Il n'en est malheureusement rien et l'erreur ainsi commise est d'autant plus grave qu'elle est plus fréquente.

Aussi, pour fixer les idées, allons-nous examiner, par catégorie, les risques couverts et voir dans quelle proportion sont remboursées les dépenses en résultant.

A. — *Frais médicaux et chirurgicaux, soins et prothèse dentaires.*

L'Ordonnance du 19 octobre 1945, qui fixe le régime des Assurances Sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, prévoit, en son article 10, que les tarifs des honoraires et frais accessoires dus aux praticiens et aux auxiliaires médicaux par les assurés sociaux, sont fixés :

— soit par des conventions conclues entre les Caisses de Sécurité Sociale et les syndicats médicaux ;

— soit, à défaut d'entente, par voie d'autorité par une Commission Nationale.

Les tarifs ainsi fixés constituent les tarifs légaux et servent de base à la détermination des prestations de la Sécurité Sociale (taux de remboursement : 80 %).

Que se passe-t-il pratiquement ?

Les Caisses de Sécurité Sociale, tenues à un strict équilibre financier, sont limitées par les cotisations perçues qui sont elles-mêmes fonction du niveau des salaires de leurs assujettis. Elles ne peuvent donc, sous peine d'être déficitaires, accepter des tarifs trop élevés.

Les syndicats médicaux, de leur côté, soucieux d'assurer à leurs membres un niveau de vie convenable, suivent, pour la fixation de leurs tarifs, la progression du coût de la vie et se refusent fréquemment à accepter les plafonds trop bas qu'impose aux Caisses de Sécurité Sociale la nécessité d'une saine gestion de leurs ressources.

L'entente ne se réalisant pas entre les caisses et les syndicats médicaux, le tarif légal est fixé par voie d'autorité par une Commission Nationale. Il est, dans la plupart des cas, nettement inférieur à celui appliqué par les praticiens.

Ainsi donc, l'assuré social se voit-il généralement réclamer par son médecin des honoraires supérieurs aux tarifs sur lesquels la Sécurité Sociale base ses remboursements.

Certes, un assuré pourrait demander à son médecin l'application du tarif légal, mais chacun conçoit aisément qu'une telle exigence est pratiquement impossible !...

Il convient donc d'établir une distinction très nette entre :

— le *tarif syndical* appliqué par le Corps médical ;

— le *tarif légal* ou *tarif de responsabilité* servant de base aux prestations de la Sécurité Sociale.

La différence entre ces deux tarifs est souvent assez importante. C'est ainsi que, dans la Seine, l'indice d'un certain nombre d'actes médicaux et chirurgicaux s'établit ainsi :

— Tarif syndical	12.640 fr.
— Tarif légal	9.025 fr.
— Remboursement par la Sécurité Sociale	7.220 fr.

Le tarif de responsabilité représente donc environ 70 % du tarif syndical dont la Sécurité Sociale ne rembourse en fait que 55 %.

Ces chiffres n'ont pas une valeur constante ; ils varient selon le département. Il est d'ailleurs équitable de préciser que dans certaines régions l'entente a été réalisée entre la Caisse de Sécurité Sociale et le Syndicat des médecins.

Il n'en reste pas moins que, dans de très nombreux départements, le tarif de responsabilité représentant environ 70 à 80 % du tarif syndical, les assurés ne sont remboursés de leurs dépenses réelles que dans la proportion de 55 à 65 %. Et il est malheureusement à craindre que cet état de choses persiste jusqu'au jour incertain où l'équilibre des prix et des salaires sera réalisé de façon durable.

B. — *Frais de pharmacie — analyses et examens de laboratoire. — Appareillage.*

Les médicaments sont remboursés sur la base de 80 % de leur montant décompté au tarif légalement applicable. Ce tarif est fixé par des arrêtés ministériels.

Les spécialités ne figurant pas sur les listes publiées par le Ministère du Travail ne donnent lieu à aucun remboursement.

Les analyses et examens de laboratoire et les appareils sont remboursés sur la base de 80 % d'un tarif de responsabilité fixé par arrêté ministériel.

Dans ce domaine, fort complexe, chaque cas envisagé est un cas particulier. La part laissée à la charge de l'assuré varie en fonction des médicaments prescrits par le médecin. Mais compte tenu des hausses, parfois brutales, que subissent les produits pharmaceutiques et de la lenteur de l'Administration à ajuster ses tarifs, on peut craindre que cette part soit, dans de nombreux cas, fort sensible.

C. — *Hospitalisation.* — Plusieurs cas sont à envisager :

1°) *Hôpitaux publics.* — L'Assuré paie 20 % du prix de journée. A titre indicatif, le montant de ce ticket modérateur peut varier de 200 à 550 fr. par jour, selon les régions.

2°) *Établissements privés.* — Les établissements privés sont dits conventionnés ou agréés.

a) *Établissements conventionnés* — même règle que pour les établissements publics.

b) *Établissements agréés.* — L'assuré paie entièrement les frais d'hospitalisation et est remboursé par la Sécurité Sociale dans la proportion de 80 % d'un tarif qui ne peut être supérieur à celui des établissements publics de même catégorie les plus proches.

L'admission dans un établissement non agréé (cas très rare) n'ouvre droit à aucune prestation.

Là encore, il convient de ne pas choisir au hasard, d'éviter les luxueuses cliniques privées si l'on tient à ne pas garder à sa charge un excédent de dépenses important.

D. — *Maternité.*

Les frais de maternité sont remboursés dans les conditions ci-après :

— *à domicile* : suivant un tarif de responsabilité établi comme il a été dit au par. A pour les dépenses médicales et chirurgicales ;

— *en maternité publique ou conventionnée* : gratuité ;

— *en clinique agréée* : — forfait d'honoraires, — forfait journalier pour les autres frais ;

— *en clinique non agréée* : — forfait d'honoraires d'accouchement.

Ce coup d'œil sommaire, que nous venons de jeter sur la Sécurité Sociale, nous a permis seulement d'en saisir l'aspect général. Il n'était pas possible, dans le cadre restreint dont nous disposons, d'entrer dans les détails d'un fonctionnement fort complexe, d'envisager les cas particuliers, les accords préalables exigés en certains cas, etc...

Tel, d'ailleurs, n'était pas notre but. Nous n'avons pas voulu présenter un guide de l'assuré social, mais simplement mettre en garde contre une idée fautive des possibilités réelles de la Sécurité Sociale qui, actuellement, laisse à la charge de ses bénéficiaires une part importante des dépenses effectivement engagées. Il est cependant permis d'espérer que cette part ira diminuant au fur et à mesure que se stabiliseront les conditions économiques et que s'atténuera le déséquilibre existant entre les prix et les salaires.

Enfin, le Ministre du Travail poursuit une politique vigoureuse en vue de l'harmonisation des tarifs syndicaux et des tarifs de responsabilité. Un protocole récemment intervenu entre la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale et la Confédération des Syndicats Médicaux permet de bien augurer de l'avenir. Il faut cependant que cet accord soit concrétisé dans le cadre de conventions entre les caisses départementales et les syndicats médicaux pour que le taux de remboursement effectif des frais de maladie atteigne les 80 % théoriques.

Mais le personnel de l'Armée peut-il, dès maintenant, réduire cette part à un minimum supportable ? C'est ce que nous nous proposons de voir prochainement en examinant les rôles respectifs, dans le cadre de la Sécurité Sociale, du Service de Santé de l'Armée, de la Mutualité et du Service Social.

CAS CONCRETS

Les trois cas ci-après illustrent pleinement ce que nous avons dit sur l'excédent de frais laissés à la charge des assurés sociaux.

1^{er} CAS. — Maladie suivie d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale dans une clinique privée :

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Frais médicaux	3.300	1.320
Pharmacie	4.336	1.734
Hospitalisation :		
Séjour : 4 jours x 1.200	4.800	
Médicaments et anesthésie	6.510	5.234
Radiographie	1.500	
Désinfection	300	
Honoraires du chirurgien	14.000	5.600
Total	34.746	13.888
	<u>13.888</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>20.858</u>	

Si l'intéressé avait fait appel au Service de Santé de l'Armée ou à un Etablissement Public, les frais auraient été approximativement les suivants :

a) **SERVICE DE SANTE DE L'ARMEE :**

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Pharmacie	4.336	1.320
Hospitalisation :		
4 jours x 132,50	529	Néant
Total	4.865	1.320
	<u>1.320</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>3.545</u>	

b) **ETABLISSEMENT PUBLIC :**

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Frais médicaux	3.300	1.320
Pharmacie	4.336	1.734
Hospitalisation et frais chirurgicaux	6.600	5.280
Total	14.236	8.334
	<u>8.334</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>5.902</u>	

2^e CAS. — Hospitalisation et intervention chirurgicale légère dans une clinique privée :

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Pharmacie	2.529	1.011
Transport	400	160
Hospitalisation :		
Séjour : 6 jours x 850	5.100	
Salle d'opération	700	
Fournitures diverses pour opération (aseptie, anti-septie)	3.055	4.580
Désinfection	750	
Honoraires du chirurgien	5.700	2.280
Total	18.234	8.031
	<u>8.031</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>10.203</u>	

La même maladie aurait laissé à la charge de l'intéressé, approximativement :

a) **SERVICE DE SANTE DE L'ARMEE :**

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Pharmacie	2.529	1.011
Transport	400	160
Hospitalisation :		
6 jours x 132,50	795	Néant
Total	3.724	1.171
	<u>1.171</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>2.553</u>	

b) **ETABLISSEMENT PUBLIC :**

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Pharmacie	2.529	1.011
Transport	400	160
Hospitalisation et frais chirurgicaux	8.700	6.960
Total	11.629	8.130
	<u>8.130</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>3.499</u>	

3^e CAS. — Hospitalisation dans une clinique privée :

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Séjour : 46 journées	75.900	
Eau chaude	2.300	
Garde de nuit (33 journées)	26.400	
Pharmacie	1.633	23.686
Blanchissage	845	
Service et taxes	15.939	
Divers	145	
Traitement électro-choc	7.500	910
Ambulance	680	544
Consultation médecin	210	168
Total	131.552	25.308
	<u>25.308</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>106.244</u>	

La même maladie aurait laissé à la charge de l'intéressé :

a) **SERVICE DE SANTE DE L'ARMEE :**

	Dépenses	Remboursement de la Sécurité Sociale
Séjour : 46 x 132,50	6.095	Néant

b) **ETABLISSEMENT PUBLIC :**

Séjour (environ 2.300 x 46)	105.800	84.640
	<u>84.640</u>	
<i>Reste à charge</i>	<u>21.160</u>	

Ces exemples se passent, évidemment, de commentaires.



Si la Martinique est, à juste titre, surnommée la « Perle » des Antilles, elle peut en outre être considérée comme la reine de la contrebande, pour son trafic illicite, avec ses voisines les îles anglaises, Dominique et Sainte-Lucie.

Le 23 janvier 1934, appartenant au poste de Schoelcher, bourg situé à quatre kilomètres de Fort-de-France, et plage réputée, je suis de service de nuit avec le gendarme Deschamps.

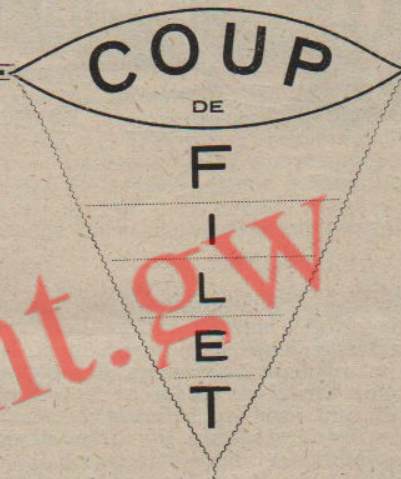
Il est 23 h. 30, des lucioles tourbillonnent dans la nuit transparente. Ça et là, dans la campagne et au bord de la mer, de faibles lumières marquent encore quelques cases perdues dans les cannes à sucre et les cocofiers. Aucun bruit, si ce n'est celui d'un coco trop mûr tombant sur le sable, ou d'un crabe de terre rongant une racine.

Nous empruntons à pied, la route coloniale reliant Fort-de-France à Saint-Pierre, qui surplombe la mer Caraïbe, si calme que l'on entend à peine la vague venant mourir sur le rocher.

Rien d'anormal, la partie du bulletin de service, réservée au compte rendu sera, certainement, marquée d'un « R.A.S. ». Soudain, nous apercevons en mer, une « Sabate » (canot de gros tonnage) se dirigeant à la voile vers la plage du hameau de Fonds-Lahaye.

Le doute n'est pas possible, nous sommes en présence d'un acte de contrebande. A vol d'oiseau, il y a 300 mètres à parcourir ; par la route un kilomètre. L'hésitation ne sera pas longue, nous dévalons la falaise, déchirant aux épineux peau et vêtements, puis après avoir traversé des palétuviers, arrivons juste au moment où l'embarcation s'ensable.

A notre vue, une vingtaine de personnes présentes pour hâler le canot, prennent la fuite. Nous entrons dans l'eau pour prendre possession de la sabate. Trois hommes sont à bord, à qui nous intimons l'ordre de lever les bras. Ils s'exécutent immédiatement. Cette scène n'a pas duré dix secondes. Ce sont trois Dominicains, porteurs de pistolets automatiques chargés. Enchaînés, ils sont menés à terre où plusieurs pêcheurs présents profèrent des menaces à notre égard. L'un



par le gendarme
PAINTEAU Louis

d'eux, Thine, Alcide, désigné par les Anglais, qui parlent le créole, comme étant le destinataire, nie, refuse de convoyer le canot et se retire chez lui. Il en sera fait de même de tous les pêcheurs présents.

A une heure du matin, je laisse mon camarade, pour aller téléphoner au bureau des Postes de Schoelcher, de nous envoyer quatre pêcheurs honorablement connus, puis je reviens à la plage en compagnie du garde champêtre du village, lequel en fait d'arme possède un revolver non chargé. A ce moment, nous recevons une pluie de gravier et cailloux, venant l'on ne sait d'où, le rivage étant bordé de buissons touffus et de palétuviers.

A cinq heures, dès l'arrivée des pêcheurs demandés, nous embarquons nos prisonniers, pour partir immédiatement.

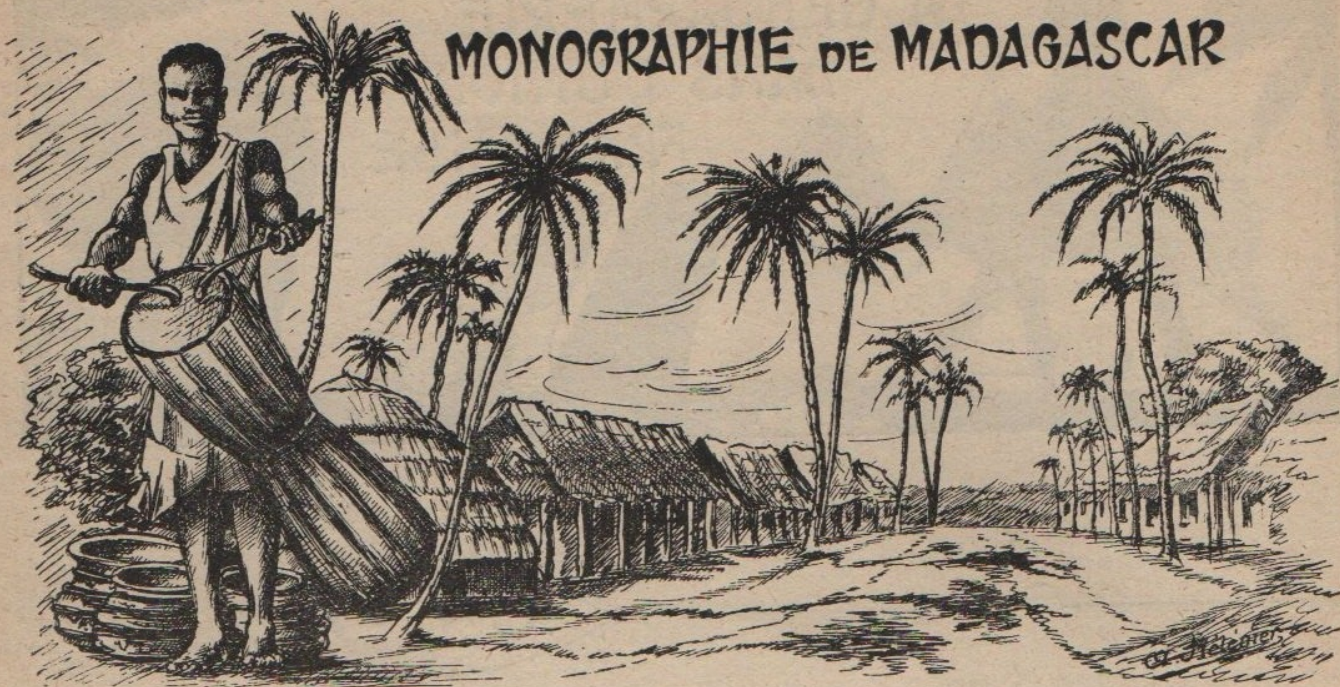
Nous n'avons pas eu à nous servir de nos armes.

Dans la Gendarmerie, ma plus belle heure, a été celle où, sans incident notable, nous avons touché le rivage à proximité de l'entrée du poste et mis, prisonniers et butin, en lieu sûr.

Qu'a rapporté cette affaire : l'arrestation de trois contrebandiers notoires, la poursuite d'un trafiquant, la prise d'un canot et de son contenu, composé d'alcool, tabac, tissus et denrées alimentaires.

A nous, une gratification du Détachement, et surtout, la satisfaction du devoir accompli.

MONOGRAPHIE DE MADAGASCAR



(Suite)

ECONOMIE

Madagascar se trouve à environ 10.000 km. de Marseille. Actuellement, les bateaux relient la grande île à la France en trente jours, par Port-Saïd et Djibouti. Il y a environ un départ par mois. Six compagnies étrangères, dont trois anglaises relient Madagascar à l'Afrique du Sud, aux Seychelles et aux Indes. Deux lignes annexes des Messageries Maritimes desservent les ports de la côte Est et de la côte Ouest. Il y a, en principe, un départ de Diégo-Suarez sur chaque côté tous les 45 jours.

Le canal des Pangalanes est exploité sur 550 km. La Betsiboka est navigable toute l'année pour les navires de 150 tonnes jusqu'à Mananika.

LIGNES AÉRIENNES

La ligne Paris-Tananarive est hebdomadaire et il y a diverses lignes intérieures.

VOIES FERRÉES

Le réseau ferré à voie métrique s'étend sur 900 km. environ. Les principales lignes sont les suivantes :

- Tananarive-Tamatave : 379 km.
- Tananarive-Antsirabé : 159 km.
- Moramanga-Andreba : 168 km.
- Fianarantsoa-Manakara : 163 km.

VOIES ROUTIÈRES

Tous les grands centres de la colonie sont reliés à Tananarive par un réseau en étoile. L'ensemble avec les transversales et relations locales comprend des routes dites « coloniales », des routes « d'intérêt commun »,

des routes « d'intérêt local », des chemins et des pistes. La longueur des routes d'intérêt colonial ou commun, terminées et empierrées est de plus de 4.500 km. Entretien par le service des Travaux Publics, elles sont carrossables en toute saison. Les routes d'intérêt local, qui relient les groupes de villages et les centres de culture ou d'exploitation aux routes d'intérêt commun sont très nombreuses ; elles ne sont pas toutes praticables à la saison des pluies.

Il y a 150 km. de routes bitumées, 3.000 de routes empierrées, et 22.000 de pistes praticables en toute saison. Les principales sont : Tananarive-Majunga, Tananarive-Tamatave, Tananarive-Antsirabé-Fianarantsoa vers Mananjary, vers Farafangana et, par Ihosy, vers Tuléar et Fort-Dauphin, enfin Diégo-Suarez-Majunga.

T. S. F.

Un réseau radio-télégraphique complet assure quatre groupes de liaisons maritimes, intérieures, extérieures et radiodiffusion. La station de radiodiffusion a une puissance de 400 watts. Il existe un peu partout dans la colonie des « postes fillettes » qui émettent et tiennent à peu de frais les isolés de la brousse en contact permanent avec le reste du monde. Signalons enfin l'existence de 1.600 km. de lignes télégraphiques interurbaines et de câbles sous-marins avec l'extérieur.

AGRICULTURE

La richesse de l'île est surtout agricole.

Suivant leur position, les régions offrent des cultures différentes :

à l'Est : café, vanille, cacao, girofle, canne à sucre, orangers, bananiers, etc. ;

à l'Ouest : cocotiers, pois du Cap, riz, oranges, bananiers, etc. ;

au Centre : végétation européenne, cultures maraichères, arbres fruitiers, élevage.

Le riz, qui est la nourriture essentielle, est la culture principale, la production est de 500.000 tonnes par an. Le manioc sert de suppléant en cas de disette et aussi de fourrage. Madagascar produit annuellement 10.000 tonnes de tapioca et 4.000 tonnes de féculé. Le maïs est très cultivé. Ainsi, en 1938, il en a été exporté 54.000 tonnes. Les « pois du Cap » sont surtout vendus aux Anglo-Saxons. La production de haricots atteint 15.000 tonnes. Le café a connu un essor considérable, les espèces Kounilou et Robusta ont été introduites et la production actuelle est de 40.000 tonnes environ. La vanille est une des richesses malgaches, la récolte a été de 500 tonnes en 1945. Le girofle est envoyé aux Indes Néerlandaises, en Hindoustan et en France. Madagascar produit aussi 400 tonnes d'excellent cacao.

La production moyenne de sucre est de 10.000 tonnes. L'île peut fournir près de 4.500 tonnes d'excellent tabac à la Métropole. Les plantes à parfum mettent Madagascar au premier rang des producteurs de cette matière première. Les principaux textiles exploités sont le Paka et le Sisal. Il existe également toutes sortes de beaux bois dont les plus précieux sont exportés : ébène, palissandre, bois de rose. Les bois communs sont exploités sur place.

ÉLEVAGE ET PÊCHE

C'est une des grandes richesses de l'île. Il y a environ 6 millions de bœufs, la plupart de la variété Zébu, caractérisée par sa bosse de graisse. On compte aussi 450.000 porcs et 50.000 chèvres angora. Le mouton est élevé dans le Sud.

En corrélation avec l'importance du cheptel, le service vétérinaire a pris une grande extension et un laboratoire central de Tananarive fabrique des vaccins. Il dispose de 10 fermes et 21 haras.

Les rivières et les côtes de l'île sont très poissonneuses et la pêche peut avoir un bel avenir.

RESSOURCES INDUSTRIELLES

Il existe un artisanat indigène assez important auquel préparent des écoles professionnelles et des ateliers d'Arts appliqués. Les industries familiales donnent des produits de vannerie et de tissage. Dans le domaine des industries européennes, on trouve des usines de conserves de viande ou charcuterie, des tanneries, des rizeries, féculeries, distilleries. Des installations commencent à s'équiper pour l'utilisation des produits de la pêche. A signaler aussi la cimenterie d'Amboanio (région de Majunga), susceptible d'extension et, pour mémoire, les salines de Diégo, Morombé et Ihodoa.

Houille blanche : un résumé sur les ressources de Madagascar serait incomplet s'il ne mentionnait pas les grosses possibilités du pays pour l'équipement électrique.

Il existe quelques barrages, mais il existe bien plus encore de chutes encore inexploitées et d'aménagements susceptibles de réalisation dans l'avenir.

Ressources minières : Jusqu'ici représentées surtout par le graphite et le mica, les extractions de Madagascar pourront compter bientôt également les charbons de la Sakoa (analogue au Natal) parmi les volumes commercialement importants. L'île produit également du grenat industriel et de joaillerie, des pierres précieuses, quelque peu d'or, mais les minéraux ne sont représentés que par le cuivre, le pétrole sans doute (région du Cap Saint-André) et des minerais d'uranium (Bétafo).

COMMERCE

En 1945, Madagascar a exporté par ordre d'importance, de la viande, de la vanille, du café, des huiles volatiles, des peaux, du riz, du manioc, du girofle, du sucre, du graphite, du mica.

Il a été importé surtout des tissus, puis des objets métalliques, des vins, du pétrole, des métaux.

Les principaux clients, en 1945, étaient les suivants : France, U.S.A., Afrique du Nord, Grande-Bretagne, colonies françaises, Afrique du Sud, colonies anglaises.

Les exportations ont atteint, en 1945, 1.679 millions de francs.

Il faut noter que, depuis le 26 décembre 1945, la monnaie ayant cours à Madagascar est le franc C.F.A., qui vaut 1,70 en monnaie de la Métropole.

Les principaux fournisseurs étaient : Grande-Bretagne, U.S.A., France, Afrique du Nord, colonies françaises. Les importations atteignaient 1.246 millions de francs.

Il y a six chambres de commerce siégeant à Tananarive, Tamatave, Diégo-Suarez, Majunga, Fianarantsoa et Dzaoudzi. Les villes les plus importantes sont le siège de nombreuses sociétés ou de succursales de sociétés françaises. Les Hindous, les Chinois et les Mérima tiennent une grande place dans le commerce. Si les questions de transport apportent beaucoup d'obstacles au développement économique de la grande île, il est certain que celui-ci connaîtra dans un avenir proche un accroissement considérable.

ORGANISATION

Madagascar a été annexée à la France par une loi de 1896. Un gouverneur général administre l'île, aidé par les services. Le Territoire est divisé en cinq provinces : Fianarantsoa, Majunga, Tamatave, Tananarive et Tuléar ; plus les circonscriptions autonomes de Diégo-Suarez, Morondava, Ambatondrazaka, Fort-Dauphin et Antalaha.

Les provinces sont divisées en districts et postes administratifs. A son tour, le district est formé de cantons comprenant des quartiers ou Fokontany.

Madagascar est dotée, en outre, d'un Institut Pasteur créé en 1900, qui lutte contre la variole, la rage et la peste.

Il y a actuellement 55 hôpitaux, 48 maternités, 153 postes d'accouchements, 10 dispensaires, 16 léproseries et 21 lazarets. Une école d'infirmières a été créée en 1934.

L'enseignement comporte 1.040 écoles du 1^{er} degré. A chaque école sont annexés des terrains permettant l'enseignement pratique de l'agriculture. Signalons l'existence de 70 ateliers de district formant des artisans ruraux, et 14 écoles régionales du 2^e degré avec orientation professionnelle.

Sur 600.000 enfants que compte l'île, 120.000 sont confiés à 1.600 instituteurs et 400 institutrices, ce qui place Madagascar au premier rang de nos colonies dans le domaine de l'Instruction publique.

On trouve ensuite trois lycées, une école normale d'instituteurs, une école de médecine et une école industrielle.

(A suivre)

AVEC CEUX D'INDOCHINE

Une matinée bien employée

par le Lieutenant LAMONTAGNE

Le récit qui suit a pour cadre la petite délégation administrative de Ch... située en Cochinchine, dans le delta du Mékong. Le chef-lieu de cette délégation est tenu et protégé par un détachement du ...^e Groupe d'escadrons du 1^{er} Régiment de la Garde du Vietnam Sud, corps vietnamien régulier encadré par des éléments de la 1^{re} Légion de Garde Républicaine de Marche ; l'encadrement est toujours très faible puisqu'à Ch... par exemple, ils ne sont que 4 Européens y compris le chef de poste, pour commander 60 autochtones.

Nous sommes en Septembre 1948 et le soleil se lève sur la petite agglomération bâtie sur la rive verdoyante d'un rach (1), à proximité immédiate de l'un des grands bras du Mékong.

Poste et village s'éveillent, chacun s'affairant aux diverses occupations matinales.

Le chef de poste est en train de faire ses ablutions lorsqu'on vient le prévenir qu'il est attendu d'urgence au bureau du Délégué Administratif. En quelques instants, il termine sa toilette et se rend à l'endroit indiqué.

Dès son entrée dans la pièce, il constate la présence de l'Enseigne de Vaisseau commandant la section de L.C.V.P. (2), provisoirement basée au poste. Cette présence est en elle-même tout un programme et le chef de poste sait immédiatement à quoi s'en tenir : il s'agit certainement d'une petite croisière fluviale agrémentée d'une partie de chasse en rizières à la recherche d'un gibier astucieux souvent introuvable.

Il ne s'est pas trompé : un renseignement vient d'arriver et il convient de l'exploiter sur-le-champ.

En quelques minutes, tout est réglé ; le chef de poste sort en trombe du bureau, saisit au vol le garde R... qu'il croise et lui jette ses ordres : « Un peloton sous tes ordres ; J... et E... comme chefs de groupe ; le caporal NHON commandera le 3^e ; embarquez dans un quart d'heure sur L.C.V.P. ».

Ce court laps de temps écoulé, les deux petits bâtiments appareillent, sortent du rach et pénètrent dans le Mékong.

Le courant qu'il faut remonter est violent à cette époque de l'année et l'allure est désespérément lente. Les gardes sont calmes et beaucoup somnolent... R... chef de peloton, profite de cette pose obligatoire pour se faire mettre au courant de la manœuvre prévue. Tout est très simple : il s'agit de ratisser une zone dans laquelle une bande rebelle se déplacerait actuellement. Les L.C.V.P. assureront le contrôle du fleuve en suivant une route parallèle à la direction de marche du peloton.

(1) Rach : non donné aux multiples cours d'eau d'importance très variable qui sillonnent le delta du Mékong.

(2) L.C.V.P. : embarcation américaine de débarquement pouvant contenir une quinzaine d'hommes.

Après plus d'une heure de navigation, le point initial est atteint. Rapidement le peloton débarque et disparaît aussitôt sous la dense végétation qui borde le chemin de berge, seul praticable en cet endroit où la rizières n'est qu'un lac verdoyant uniquement accessible à qui dispose de sampans.

Le débarquement effectué, les deux L.C.V.P. reprennent le large et se dirigent vers une pointe signalant l'entrée à angle droit d'un des bras du fleuve.

Dès la pointe doublée, l'Enseigne aperçoit à quelques quinze cents mètres devant lui une vingtaine de « Xuong » (3), ces célèbres « 3 planches » qui traversent tranquillement le fleuve. A la vue des L.C.V.P. ces embarcations font aussitôt demi-tour et foncent désespérément vers la berge qu'ils venaient de quitter.

Pas de doute, ce sont des rebelles et qui ont l'air passablement ennuyés à en juger par leur attitude. Les L.C.V.P. ouvrent le feu mais déjà plusieurs xuong ont atteint la rive, les trainards se jettent à l'eau et tout disparaît rapidement dans les cannes à sucre.

Le Commandant des L.C.V.P. fait cesser le feu : il a le sourire : le peloton de la Garde ne doit pas être loin et les rebelles sont en train de se jeter littéralement sur lui ; comme ils semblent peu nombreux, une soixantaine environ, la trentaine d'hommes du peloton doit en avoir facilement raison.

Revenons au garde R... qui fait progresser sa troupe avec la sérénité d'un vieux soldat et l'automatisme que lui confère sa grande habitude des déplacements de ce genre.

Soudain, il entend le tir des éléments fluviaux et simultanément un éclaireur lui signale que des hommes sont en train de débarquer à quelques centaines de mètres en avant du peloton.

Immédiatement, il comprend que, si l'on ne veut pas revenir bredouille, il faut faire vite et déborder. Laissant un groupe qui interdit le chemin tout en progressant jusqu'au contact, il se jette dans la rizières avec le reste de son peloton. Dès les premiers pas, tout le monde a de l'eau jusqu'à la poitrine. Malgré cela les deux groupes ont cependant débordé rapidement sur la gauche et se trouvent alors en vue des éléments Viet-Minh.

Mais les rebelles se sont maintenant ressaisis et commencent à réagir. Une première arme automatique lâche quelques rafales ; puis c'est au tour d'une seconde. Ayant effectué la reprise en main de ses groupes, nécessitée par le flottement provoqué dans ceux-ci par le déclenchement brutal des tirs rebelles, le garde R... fait ouvrir un feu nourri.

(3) Xuong : nom donné à de très petits sampans, instables, pouvant contenir quatre Annamites au maximum. Ils sont appelés aussi familièrement « 3 planches » par les européens.

Après plusieurs minutes d'une intense fusillade, il constate que les tirs de ses deux F.M. ont eu des résultats dépassant toute espérance. Non seulement les armes adverses ne réagissent presque plus, mais en outre il est aisé de se rendre compte que les rebelles décrochent et s'éparpillent dans toutes les directions.

R... entraîne de nouveau ses groupes en avant et la phase si délicate du nettoyage commence. Chaque groupe prend à son compte une portion de terrain et fonce vers les fuyards. Une partie des rebelles, se jetant à corps perdu dans la rizière, a disparu comme par enchantement. Par contre, d'autres se faufilent dans les bananiers et les bambous, essayant d'échapper aux balles qui accueillent chaque silhouette se dévoilant, ne serait-ce qu'un court instant.

Déjà les groupes ont pu constater avec joie que leurs tirs ont fait du bon travail : quatre corps sont découverts et deux xuong tombent entre nos mains avec un chargement sympathique que l'on examinera plus tard.

Il s'agit d'exploiter le succès. Des cris de victoire éclatent un peu partout : là c'est le garde E... qui vient de tomber sur deux rebelles qui sont faits prisonniers avec leurs armes ; ils ne semblent pas être encore revenus de leur surprise ; ailleurs, c'est un garde qui découvre une grenade ; plus loin, un autre met la main sur un sampan bien garni.

Cependant, le garde R... continue la poursuite avec le groupe du caporal autochtone NHON. Il pénètre dans des cannes à sucre qui l'obligent à ralentir l'allure pour pouvoir commander ses hommes qui deviennent presque invisibles.

En tête, marche le garde THU, éclaireur de pointe. Il fouille du regard l'espace visible très restreint qui l'environne. Soudain, brutalement, il est assailli par surprise. Un rebelle, dissimulé sur sa route, a bondi sur lui armé d'un poignard. THU fait un bon et esquisse

un geste de défense, mais il ne peut éviter l'arme qui lui entaille profondément le bras gauche. Se reculant pour tenter de se servir de son fusil, il bute et tombe. C'est alors un corps à corps sauvage où le garde THU, amoindri par sa blessure, a rapidement le dessous. Mais un coup de feu retentit et le salopard s'affaisse : se relevant, THU aperçoit R... qui, ayant surgi fort à propos, vient de terminer le combat d'une balle de mitrailleuse.

Se rendant compte de ce que les rebelles sont maintenant hors d'atteinte, le garde R... rallie son peloton et fait le bilan : quel résultat ! au moins une dizaine de Viet-Minhs tués ; deux prisonniers ; cinq pistolets-mitrailleurs récupérés avec neuf chargeurs ; six grenades ; plusieurs centaines de cartouches ; six sampans et des médicaments ; de notre côté un blessé léger : le garde THU.

Pendant ce temps, les deux L.C.V.P. sont à la berge et, sans perdre de temps, tout le monde embarque. Le courant est maintenant pour nous et, moins d'une heure après, gardes et marins sont au poste, juste à temps pour l'apéritif.

Le blessé est embarqué sur un aviso de passage qui veut bien se charger de son évacuation. Il semble presque heureux : c'est la première fois qu'il se trouve à bord d'un si grand navire.

Quant au chef de poste, il ne décolère pas : « pour une fois que je ne sors pas, le renseignement était exact et précis ; quelle déveine ! ». Cela ne l'empêche pas d'offrir généreusement à boire à ses subordonnés en les félicitant des beaux résultats obtenus.

Beaux résultats en effet que ceux remportés au cours de cette matinée, mais qui ne doivent pas faire oublier les nombreuses sorties infructueuses et les durs accrochages où trop souvent beaucoup de camarades tombent pour ne plus se relever.

Une embuscade manquée

par le M. d. L. Chef HAURON

19 Mars 1948. — 14 heures. L'animation est grande, dans la cour du P. C., en ce début d'après-midi : le convoi hebdomadaire du 3^e Escadron — 1 Jeep et 3 Dodge — va quitter Giong-Trom pour Bentre. Les moteurs bourdonnent, les hommes grimpent gaiement sur les camions ; les derniers ordres donnés, le Sous-Lieutenant PIQUET, chef de convoi, le Margis-Chef LOPEZ, le chauffeur FROGER et le garde LEBEAU prennent place sur la Jeep et l'on démarre, certains de passer encore une fois sans encombre.

Car nous prenons nos précautions et allons de poste en poste à coup sûr, protégés par leurs patrouilles et un groupe de combat de l'escorte qui fouillent le terrain. S'il y a embuscade, la sécurité la détecte : les rebelles fuient ou acceptent le combat, mais le convoi n'est pas intercepté. Cinq embuscades ont déjà été ainsi évitées et, chaque fois, les Viet-Minhs ont déguerpi sous les obus de 81...

... Ben Mieu... Binh Chanh... les postes défilent... Luong Quoi ! Temps d'arrêt : le camion de protection se porte jusqu'à la patrouille du poste et le groupe de combat s'engage dans la plaine vers My Long... Un Dodge démarre quelques minutes après, suivi de la Jeep à 300 mètres et de notre camion. Un petit bon-

jour de la main aux copains de la patrouille et nous roulons à bonne allure sur la route bordée d'arbres qui s'étire rectiligne dans la rizière inculte couverte de hautes herbes...

**

Brusquement, sur la droite, à une trentaine de mètres de la Jeep, éclate le crachement rageur d'un F.M. La voiture fait une embardée et s'arrête. Le camion stoppe aussitôt à une centaine de mètres derrière et le groupe saute à terre, pendant que se déclenche à gauche une fusillade nourrie, à laquelle se mêle le « tacataca » puissant d'une mitrailleuse lourde. Notre F.M., à découvert sur la route, ouvre le feu sur les assaillants qui, en rangs serrés, au nombre de 150 environ sur la gauche et d'une centaine à droite, foncent vers la Jeep, drapeaux en tête. Et la tragédie du massacre se déroule, implacable, sous nos yeux : le lieutenant, atteint par une rafale, essayant désespérément de se redresser ; FROGER et LEBEAU fauchés en sautant ; le chef se renversant sur son siège. Les rafales s'acharnent, et aussi les grenades qui pleuvent autour

de la Jeep. Et c'est l'abordage : les drapeaux couleur de sang sont de la fête, un de chaque côté, agités triomphalement sur la Jeep. Forts de la surprise et confiants dans leur force écrasante, les Viets se rassemblent nombreux sur la route, comme des fauves à la curée, pendant que leurs armes automatiques se retournent contre nous. Cible de choix, ce groupe à cent mètres !... Notre F.M. l'ajuste ; première rafale : des rebelles tombent, pantins désarticulés, un flottement se produit autour des hideux emblèmes rouges et ils abandonnent la route. Quatre fois, ils reviennent à l'assaut, quatre fois ils sont repoussés.

Mais le feu ennemi fait des ravages dans le groupe qui attend, résolu, le choc... THACH-SANG, partisan cambodgien, est tué d'une balle en plein cœur. POMIES, le chargeur, blessé au pied, continue à servir son arme. BRUNET, combattant héroïque, debout contre le camion, abattant froidement les « salopards » comme au stand, blessé à la tête et une jambe criblée d'éclats de grenade, maintient la confiance par sa magnifique attitude. MASMEJEAN, la cuisse cassée et atteint au bas-ventre, SON-CON, caporal cambodgien, l'épaule droite fracassée, et THACH-CHIA, blessé à la main droite et à la fesse, ne murmurent aucune plainte... Les balles sifflent, miaulent, crèvent les pneus, percent les tôles du camion, soulèvent la poussière dans leur ronde infernale, et toujours la maudite 12,7 fauche la route !

Là-bas, à 300 mètres derrière nous, on entend cracher le F.M. du 3^e camion... Les munitions s'épuisent, les rebelles nous débordent ; il y en a partout et ils commencent l'attaque à la grenade. Plus de cartouches de mitraillette, quelques cartouches de fusil et 2 boîtes-chargeurs au F.M... Nous sommes perdus, mais il ne nous auront pas vivants ! Quelques grenades à droite et à gauche et une boîte-chargeur stoppent encore leur élan. DUBOR et KIM-BAO filent sous les balles demander des munitions au 3^e camion pendant qu'on se prépare pour le dernier assaut... Oh ! Stupeur ! un mouvement de repli s'amorce chez l'assaillant et ses armes automatiques se taisent ; par groupes compacts, il décroche à droite et à gauche. Ah ! le soupir de soulagement qui s'exhale de nos poitrines desséchées par la poudre et la poussière !... Et c'est la rage au cœur, les couvrant de malédictions, que nous tirons nos dernières balles sur les isolés qui protègent le repli. Mais quel supplice de les voir s'éloigner à bonne portée, ces groupes serrés emportant des morts et des blessés !

A la Jeep, dont nous approchons prudemment, le spectacle nous étreint le cœur. Les corps de nos pauvres amis baignent dans leur sang, criblés de balles et déchiquetés. Mais les renforts arrivent, les obus de mortiers arrosent la plaine, nous sommes sauvés, après trois-quarts d'heure d'un âpre combat.

**

On nous apprend qu'il y a deux blessés au premier camion, LOUSTEAU et BÛTROT et un partisan cambodgien tué ; c'est ce véhicule qui, ayant forcé le barrage et déposé son groupe de combat, est allé chercher des secours à My Long. Ce groupe, et celui du troisième camion, sorti par bonheur indemne de l'embuscade, ont retenu sur eux une partie des forces rebelles, les empêchant de nous encercler complètement et de nous écraser. Des blessés évacués sur l'hôpital de Mytho, MASMEJEAN mourra dans la nuit et SON-CON sera amputé du bras droit.

Mais, malgré nos pertes, quelle défaite pour l'ennemi : 31 morts sur le terrain, dont un Commandant et 3 Chefs de section ; toutes les armes de la Jeep récupérées sur des rebelles tués, ainsi qu'une mitraillette Sten, une musette de chargeurs F.M. Bren et une de 24-29, une bande de 12,7 avec la caisse d'accessoires. Quelle défaite ! si l'on songe au prix qu'ils avaient mis dans l'embuscade ! Un Viet du groupe de choc, tombé entre nos mains, avoue que le Commandant du Trung-Doan 99 dirigeait l'opération, dans laquelle étaient engagées 3 Compagnies avec 19 F.M. et une 12,7. Sur les lieux mêmes, 2 F.M. à 20 mètres à droite de la route, 3 à gauche à même distance, avec la mitrailleuse à 60 mètres...

Sous-Lieutenant PIQUET, chef aimé dont nous voyons encore le regard bleu et le sourire bienveillant ; Margis-Chef LOPEZ, si populaire à l'Escadron ; Gardes FROGER, LEBEAU et MASMEJEAN, nos amis ; Partisans THACH-SANG et THACH-KIEN, fidèles jusqu'à la mort à la cause de l'Union Française, votre sacrifice n'aura pas été vain et nous vous vengerons. Avec émotion, nous pensons à vos enfants, à vos veuves, à vos familles éplorées, et nous nous inclinons avec respect devant vos tombes en vous disant « ADIEU ! »





APERÇU GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

DE LA

PROVINCE DU WURTEMBERG

PAR LE CAPITAINE PRUNET

a) PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

GÉOGRAPHIE

A la zone française du Wurtemberg qui comprend 15 Landkreise, il faut rattacher le pays de Hohenzollern (2 Landkreise), au total 9.100 kilomètres carrés et 1.030.000 habitants.

Le Wurtemberg ne constitue pas une Unité géographique. Il englobe le cours supérieur du Danube, dont les sources sont en Bade. Il empiète à l'Ouest sur la Forêt Noire (hauteurs de 1.000 à 1.100 mètres). Il ne comprend qu'une partie du bassin souabe franconien. Au trias et au jurassique, des sédiments divers (grès, calcaires, argiles, marnes) se sont déposés successivement dans ce bassin. Le mouvement ascendant de la Forêt Noire les a soulevés vers le Nord-Ouest, tandis que, dans le Sud, ils ont été exhausés et plissés par le soulèvement alpin.

L'érosion a modelé le sol. L'écoulement primitif se faisait vers le Danube (dont les affluents prolongent à travers la Rauhe Alb, ceux du Neckar). L'effondrement du fossé Rhénan a renversé le sens d'écoulement, exaspéré la force d'érosion du Neckar (100 mètres à Mannheim contre 400 mètres pour le Danube à Ulm). Avec

ses affluents, le fleuve a déblayé son bassin et fait apparaître une série de côtes gréseuses ou calcaires. La plus importante est cette dernière, massive, abrupte (200 à 300 mètres) avec corniches et éboulis, précédée de buttes-témoins (Hohenzollern). C'est devant elle que coule le Neckar supérieur.

En arrière de cette côte, le Jura souabe s'élève à plus de 1.000 mètres dans la Rauhe Alb, arête dorsale du Wurtemberg, ligne de partage des eaux entre Danube et Neckar.

Le premier de ces fleuves, qui n'a pas encore reçu ses affluents alpestres, a comme le second un régime plutôt nival : crues de mars avril, à la fonte des neiges, pluies d'hiver, débit soutenu en été par les sources.

Le climat est de tendance continentale plus rigoureux sur les plateaux et vers le Sud-Est (température moyenne : 10° dans la basse vallée du Neckar, 7° dans la vallée du Danube). Les pluies sont peu abondantes à cause des écrans Vosges-Forêt Noire ; elles atteignent toutefois 600 à 1.000 millimètres sur les côtes. Les vallées et les versants bien exposés jouissent d'un climat plus sec et plus doux qui permet une végétation à affinités méridionales : vergers, vignobles.

RÉGIONS NATURELLES

On peut distinguer trois régions naturelles dans la zone qui nous occupe :

1°) Au Nord de la côte calcaire s'étend la zone des Berge, collines gréseuses (500 mètres) qui forment une deuxième côte que l'érosion a profondément découpée. Ces hauteurs sont pauvres, désertes, couvertes de forêts où le hêtre domine. Entre elles s'étalent de petits bassins garnis de marnes fertiles, fortement peuplés, que le Neckar et ses affluents relie les uns aux autres.

2°) Au Sud du Jura Souabe, s'étend le plateau calcaire monotone, percé de gouffres, où le Danube et ses affluents ont creusé des vallées profondes. Sur ce plateau, l'eau est rare malgré de fortes précipitations. Le climat est rude, l'hiver long (50 à 80 jours de neige), les vents violents. Le sol porte des pâturages et des céréales rustiques (orge, seigle). Les vallées sont plus riches, prairies dans le fond, champs sur les pentes argileuses, forêts sur les escarpements calcaires. Le peuplement est plus dense. Les vallées permettent un accès facile vers le Danube, qui coule tantôt dans d'étroits défilés, tantôt à travers de petites plaines bien abritées. Ces deux régions ressemblent à notre Lorraine.

3°) Au Sud du Danube, le plateau subalpin s'abaisse de 800 mètres au Sud, à 500 mètres au Nord. Sur ce

plateau les glaciers quaternaires ont répandu leurs alluvions, édifié des moraines, formé des lacs dont beaucoup sont comblés. Ces dépôts glaciaires sont pauvres. Les bas-fonds sont occupés par des marécages et des tourbières, parfois des prairies, des bouquets de sapins couronnent les hauteurs. Dans l'extrême Sud, le Lac de Constance rend le climat plus doux et, sur les pentes bien exposées les vergers, les vignobles, les céréales prospèrent.

POPULATION

La région du Wurtemberg située en zone d'occupation française et comprenant la province de Hohenzollern, comporte 17 Landkreise, soit environ 10.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire sensiblement la moitié de la superficie totale du pays.

Le nombre d'habitants avant-guerre atteignait dans cette moitié un million, sur une population de 2.600.000 avec une moyenne de 68 à 70 au kilomètre carré.

Le recensement général de la population du 29 Octobre 1946 a donné les résultats suivants (Tableau n° 1):

Les principales villes sont Tubingen, siège d'une université réputée — Reutlingen, Sigmaringen, Ravensburg et Lindau, station estivale sur les bords du Lac de Constance.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION DU 29.10.1946

La population d'après le sexe

KREIS	POPULATION PRESENTE			POPULATION DOMICILIEE		
	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BALINGEN.....	68.380	29.262	39.118	68.948	29.573	39.375
BIBERACH.....	82.413	36.259	46.154	81.691	35.950	45.741
CALW.....	92.210	39.341	52.869	91.532	38.836	52.696
EHINGEN.....	35.147	15.345	19.802	34.357	15.034	19.323
FREUDENSTADT.....	45.205	19.221	26.044	45.317	19.208	26.109
HORB.....	35.386	15.388	19.998	35.274	15.340	19.934
MUNSINGEN.....	33.237	14.373	18.864	32.897	14.270	18.627
RAVENSBURG.....	82.719	37.014	45.705	82.174	36.733	45.441
REUTLINGEN.....	102.718	43.662	59.056	103.402	43.944	59.458
ROTTWEIL.....	93.720	40.921	52.799	94.499	41.308	53.191
SAULGAU.....	54.711	23.423	31.288	55.193	24.193	31.000
TETTANG.....	44.532	20.433	24.099	44.794	20.610	24.184
TUBINGEN.....	90.158	39.312	50.846	89.444	39.015	50.429
TUTTLINGEN.....	55.927	24.470	31.457	55.936	24.503	31.433
WANGEN.....	60.333	27.033	33.300	59.300	26.654	32.646
WURTEMBERG.....	976.856	425.457	551.399	974.758	425.171	549.587
HECHINGEN.....	38.475	16.695	21.780	38.309	16.658	21.651
SIGMARINGEN.....	38.195	16.667	21.528	37.642	16.371	21.271
HOENZOLLERN.....	76.670	33.362	43.308	75.951	33.029	42.922
LINDAU.....	53.015	23.068	29.947	52.603	22.761	29.842
TOTAL.....	1.106.541	481.887	624.654	1.103.312	480.961	622.351

(A suivre)

Lettre de Félicitations du Général GUILLAUME

Commandant Supérieur des Troupes d'Occupation en Allemagne

MANŒUVRES DE LA MOSELLE
D'AUTOMNE 1949

Le 1^{er} Octobre 1949.

DIRECTION DE LA MANŒUVRE
DIRECTION DES SERVICES SPÉCIAUX

N^o 11/C.E.

Le Général de C.A. GUILLAUME
Commandant Supérieur des Troupes
d'Occupation en ALLEMAGNE

à

Monsieur le Général
Commandant les Forces de Gendarmerie
Nationale en ALLEMAGNE

Au moment où s'achèvent les Manœuvres d'Automne, je tiens à vous exprimer ma satisfaction pour la façon dont les Forces de Gendarmerie se sont acquittées des lourdes et multiples tâches qui leur incombaient.

Que ce soit dans le cadre des Grandes Unités où elles étaient affectées, ou dans le cadre plus général de la zone des Manœuvres, tous les militaires de la Gendarmerie ont consenti un généreux effort et secondé efficacement le Commandement ainsi que les Services Spéciaux.

GUILLAUME



L'ESCADRON MOTORISÉ

d'un GROUPE de RECONNAISSANCE DIVISIONNAIRE

(suite)

En opérations de Mars à Juin 1940

par le **Capitaine Jean DELMAS**

5 Juin au 25 Juin 1940

Le 6 Juin au matin, les Allemands cherchent à agrandir les avantages de la veille. Sur la gauche de la D. I., ils poussent sérieusement, et l'Escadron à cheval se reporte à la hauteur de Nampcel. Au centre et à droite, l'ennemi vient buter sur les éléments de mon peloton déployé. Des échanges ont lieu, et il n'insiste pas. Il semble que le vaste plateau où les F. M. ont d'immenses champs de tir ne l'intéresse pas. Par contre, sur la droite, D... a l'impression qu'il glisse vers l'Aisne.

Ordre m'est donné d'y aller voir. J'y lâche V... avec son peloton. Il a pour mission de prendre la liaison avec les voisins, vers Tartiers, et de circuler dans la région en drainant les routes. Il est parti depuis un quart d'heure quand D... me signale que l'ennemi est venu sérieusement à son contact, qu'il a des blessés, et que des détachements motorisés allemands glissent en direction de Nouvion-Vingre. C'est exactement dans le flanc de V... Je décide d'y aller.

Je passe d'abord chez D... qui me confirme son papier. Je lui donne l'ordre de se mettre face à l'Est, et s'il est trop pressé de barrer la vallée qui va sur Nampcel. Avec mes deux A. T. fidèles BOUFFAY et BONNEVIE, nous gagnons Morsain, puis Vézaponin. La région est intégralement vide. Je ne reconnais plus les lieux que j'ai vu si animés quelques jours auparavant. Je m'arrête pendant un instant au carrefour S. de Vézaponin. Nous entendons des bruits de moteurs. Ce sont des Allemands qui débouchent venant de N... Accueillis à coup de mousqueton, le premier side culbute et, sans attendre la suite de l'opération, nous repartons sur Nouvion-Vingre.

100 mètres ne sont pas faits que les mitraillettes commencent à s'entendre. BOUFFAY voit sa moto prendre feu d'une balle au moteur. On l'attend; il monte avec BONNEVIE, et nous vidons les lieux. Il me semble bien que

d'autres rafales nous saluèrent au passage d'une lisière de bois, mais sans rien donner. Nous abordons Nouvion-Vingre à vitesse réduite, car on n'y voit rien. Au moment où j'aborde le virage avant l'entrée, je me trouve nez à nez avec un side-car allemand suivi bientôt d'un deuxième. Nous sommes surpris les uns et les autres. Je fonce, longe à contre-bord et à toute allure un détachement motorisé ennemi dont les derniers éléments, revenus de leur surprise, me mitraillent copieusement. Sale sensation ! Je me casse la figure dans la traditionnelle chicane à la sortie, mais je puis repartir.

A la crête, je m'arrête et me retourne. BOUFFAY et BONNEVIE, qui étaient derrière moi, s'étaient jetés dans le fossé et avaient ouvert le feu. Les Allemands n'y comprenaient certainement rien, à voir leur affolement. Profitant de cela, mes deux A. T. commencèrent à gagner la crête, alternant bonds et coups de feu. On ne les poursuivait pas lorsqu'ils eurent disparu. Je repartis, les connaissant suffisamment pour savoir qu'ils rejoindraient.

Rentré au P. C., je suis fort inquiet pour V... Mais au moment où je me fais panser les genoux, celui-ci arrive avec un officier allemand prisonnier. Il me raconte son odyssée. Il a été pris entre deux détachements ennemis, en a stoppé un pendant quelque temps, a traversé l'autre pour rentrer. Il a démoli pas mal de monde, et seule l'intervention des engins blindés l'a obligé à rompre. Il a personnellement fait prisonnier l'officier allemand en lui sautant dessus revolver au poing. Il a perdu trois hommes. Ou plutôt une escouade a dû se tromper d'itinéraire et se mettre dans les mains de l'adversaire. Trois jours plus tard, un seul nous rejoindra, rapportant le F. M. et des munitions. Ses deux camarades ont été blessés. L'un a réussi à gagner les lignes amies et à se faire évacuer. L'autre, ne pouvant plus marcher, a dit de le laisser, et doit être prisonnier.

Durant l'après-midi, des patrouilles sont envoyées sur le flanc droit de la D.I. L'activité que nous déployons est formidable. Les hommes ont la sensation de dominer l'ennemi dans cette guerre toute de ruse, où l'on ne craint ni les avions, ni l'artillerie. C'est une lutte de petits détachements qui se mitraillent à tous les tournants. J'ai un mal inouï à suivre sur la carte les emplacements successifs. L'ennemi doit être comme moi, car il ne pousse pas sur le flanc. S'il avait su qu'entre l'Ailette et l'Aisne, il n'y avait en tout et pour tout que la valeur de deux pelotons motos qui faisaient la guérilla, le sort de la D.I. aurait été peu enviable. En somme, le bluff a réussi.

À la nuit, je reçois l'ordre de tenir Nampcel. L'Escadron est fatigué et le matériel plus que les hommes. Il y a eu des chutes, des genoux emportés, des poignets foulés, des blessés. Les motos ont des guidons de travers, des roues à plat, des bougies à changer, que sais-je encore !

Cela ne serait rien si nous avions les pièces. Mais les quinze marques différentes font sentir qu'elles existent.

Nous nous mettons donc en hérisson dans le village, le dépannage s'attelle à la tâche et, à part les guetteurs, tout le monde s'endort. Vers minuit, je suis réveillé par un ordre. Ah ! ces réveils pénibles ! Il faut quelques instants pour savoir ce qui se passe, lire deux fois avant d'avoir compris. La D.I. se replie derrière l'Aisne. Je dois tenir le village jusqu'au passage des derniers éléments qui suivent cet axe. Peu après, la colonne se présente. Ce sont des tirailleurs. Ils sont fatigués, infiniment fatigués. La colonne défile en silence. Le Général qui vient d'arriver reste un moment au carrefour central de Nampcel et ne s'en va que lorsque la fin est proche. L'arrière-garde est constituée par une Compagnie appuyée par deux chars Renault de la dernière guerre, reste d'une section de cinq affectés depuis 10 jours à ce régiment, et dont trois ont été démolis à peine aperçus.

Tout le monde est passé, le Commandant me quitte. Je pars à mon tour et je me replie méthodiquement. Je dépasse un morceau de la colonne, protégée à ce moment par l'Escadron à cheval, et je gagne la ferme Morenval.

Le spectacle est le même. Seulement, cette fois-ci, il fait jour et, là-haut, les avions commencent à arriver ; ça bombarde sur l'Aisne, mais grâce au ciel, ils paraissent négliger la longue colonne qui serpente vers le plateau.

De nouveau, je suis seul. Les derniers trainards ont disparu. Une reconnaissance va essayer de prendre la liaison avec des zouaves qui suivent une route parallèle à 5 km. plus à l'Est. V... qui opère cette reconnaissance, prend contact et revient enthousiasmé de la façon dont les zouaves se replient. Il fait chaud. Les blés presque mûrs ne bougent pas. Vers 11 heures, je replie le gros

de l'Escadron sur la lèvre Nord de la coupure de l'Aisne, et je laisse C... avec un groupe à la ferme.

Presque aussitôt une quarantaine d'ennemis apparaissent à bicyclette, précédés d'une avant-garde de cinq hommes. C... les laisse approcher à bonne distance et ouvre le feu à bout portant. En quelques rafales précises, il les disperse, en couchant la moitié à terre. Les autres s'enfuient sans demander leur reste, poursuivis jusqu'à la limite de portée par nos rafales.

Nous attendons le choc qui ne va pas manquer de se produire, car ces hommes doivent avoir du monde derrière eux. Je replie C... de façon à ce que l'ennemi se dévoile sur la ferme et à le recevoir chaudement là où il ne s'attend pas. C'est peine perdue. À midi je reçois l'ordre de décrocher et de passer l'Aisne. L'opération, toujours effectuée par échelon, s'effectue sans difficulté et je franchis le pont de Lamotte le dernier.

L'Aisne est tenue par la 11^e D.I., la Division de fer. Réconforté par cette présence, sûr que ça tiendra, je gagne Saint-Etienne-aux-Bois. Hélas, le soir même nous sommes encore alertés et je reçois l'ordre de rejoindre Montigny-l'Enfrain. Départ à 23 heures. Sur le plateau de la ferme de Pol, nous traversons les barrages d'artillerie ennemie. Sauf quelques chutes et du désordre dans la colonne, nous n'avons pas de casse. Nos batteries rispotent à plein, et si nous avions le temps d'admirer je m'arrêteraient volontiers.

Je me méfie de Montigny que je connais et qui est un belvédère dominant l'Aisne. Je décide de gagner le bois au Sud-Ouest, et j'exige que tout le monde fasse son trou. C'est difficile à obtenir, car tous mes hommes sont éreintés et ont sommeil. Quelques heures de calme.

Au petit jour, ça tape pas loin, mais comme nous ne sommes pas dans le coup, nous continuons à dormir. Vers 9 heures, les avions qui, jusque-là, nous ignoraient, commencent à s'intéresser à notre bois. Pendant toute la matinée, à intervalles plus ou moins éloignés, nous subissons un sérieux marmitage. Le premier réflexe des hommes a été de s'enfuir. Le second de gagner en vitesse les trous faits dans la nuit. Ceci me rappelle une phrase du règlement qui dit : « L'Infanterie non enterrée ne tient pas. » Et c'est peut-être une explication à bien des choses. En tout cas, maintenant, personne ne trouve son trou assez profond, et, entre chaque livraison, les hommes creusent.

De nombreuses bombes sont tombées. Hasard ou chance, personne n'est touché. Surpris une fois, en allant au P. C. du Commandant, j'ai été retourné comme une plume par une bombe éclatant à proximité. Je me relève sans mal, au moment où V..., mon Lieutenant en premier, accourt ramasser mes débris. « Non, mon vieux, vous n'aurez pas encore ma succession », lui dis-je. Et nous nous mettons à rire comme des gosses.

(A suivre)



Chef d'Escadron DELMAS
Mort pour la France

et les Bandits Calabrais (1806-1815)

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL SILVANI

Au pied du clocher de Bocognano, les châtaigniers ombragent un monument en forme de pyramide. Aucune épitaphe. Dans ce pays, les habitants ont la sobriété du verbe avec la discrétion du cœur.

Le tombeau garde les restes de deux héros. Il s'agit des frères François et Ange-Toussaint Bonelli, qui illustrent les fastes de la petite et de la grande patries.

Fils de Zampaglino — « La Petite Jambe » — qui fut, contre les Gènois, le « Dogue » de Pascal Paoli, ils embrassent la cause de la Révolution et deviennent des soutiens de la famille Bonaparte dans l'île. Grâce à eux, en 1792, en Ajaccio, le jeune Napoléon triomphe de ses adversaires politiques, les Pozzo-di-Borgo. Ils participent ensuite à l'expédition de Sardaigne avec lui. En 1793-94, ils luttent contre les Anglais et les milices de Paoli. François est nommé Lieutenant-Colonel, Ange-Toussaint, Capitaine (1). La Place de Bastia ayant capitulé avec les honneurs de la guerre, ils sont transportés à Toulon, à bord des vaisseaux de Nelson. Ils rejoignent vite l'Armée d'Italie.

En Corse, leur père lève bientôt l'étendard de la révolte. Bonaparte lui dépêche ses deux fils à la tête de quelques volontaires, la plupart gendarmes (2). Le 15 Octobre 1796, ils s'emparent de la citadelle d'Ajaccio, évacuée en toute hâte par les Anglais. Bonaparte leur écrit qu'ils se sont acquis « des droits à la reconnaissance nationale » (3). Ensuite de quoi, il désigne François pour faire partie du gouvernement provisoire de la Corse. Le cadet, Ange-Toussaint, est admis, peu après, dans la Gendarmerie avec le grade de Capitaine.

Sous l'Empire, l'aîné se distingue dans l'apaisement de l'île ; Ange-Toussaint passe au service du Roi de Naples et accède aux grades les plus élevés. On lui doit, pour la meilleur part, la destruction des bandes de Fra Diavolo, Pérافanti et Ninno. Lors du désastre de 1815, il commande la Gendarmerie du Royaume et une Division territoriale.

Les lecteurs de la « Revue » trouveront sans doute quelque intérêt à certains détails de la destruction des brigands calabrais, dont aujourd'hui, le fameux Giuliano paraît être le digne continuateur.

A.-T. BONELLI PASSE AU SERVICE DU ROI DE NAPLES

Napoléon donne le titre de Roi de Naples à son frère Joseph. C'est le Décret Impérial du 30 Mars 1806. Mais des mesures avaient déjà été prises touchant la conquête et l'organisation du Royaume. Masséna était parti en avant-garde, suivi de Joseph et Salicetti. La Légion Napoléon, formée de volontaires corses, protégeait le mouvement de l'arrière-garde. Plus tard, ce corps prendra le nom de Royal-Corse. Salicetti deviendra Ministre de la Guerre et de la Police du Royaume.

Nommé Chef d'Escadron dans la Gendarmerie des Deux-Siciles, par décret du 10 Mars 1806, à l'âge de 32 ans, A.-T. Bonelli se montrera homme de décision et rendra de grands services à la nouvelle dynastie.



Colonel A.-T. BONELLI (1774-1867)

En attendant, des bandes organisées par les Anglais offrent une vive résistance à la pénétration française. Des brigands se livrent au pillage et au meurtre. Les forces de police de Salicetti ne peuvent empêcher le soulèvement des Calabres.

LE BANDIT FRA DIAVOLO

Fra Diavolo, de son vrai nom Michel Pezza, était natif d'Idri. C'était un homme féroce, mais sans courage. Son premier coup avait été un assassinat.

A la tête des bandits, il avait commis des excès un peu partout. Sa tête avait été mise à prix. Les revers de 1799 l'avaient trouvé dans cette position de hors-la-loi redoutable, semant la terreur sur son passage. Devenu chef de parti, il s'était mis en rapport avec le Cardinal Ruffo pour agiter les provinces du sud et harceler les républicains. A la restauration de la Monarchie, Ferdinand IV en avait fait un Colonel.

En 1806, au retour des Français, il donne libre cours à ses bas instincts, excitant aux crimes et à la révolte. Sous sa conduite, les brigands répandent la terreur jusque dans la capitale. Des malades sont égorés dans les hôpitaux. Un évêque avait reçu le Roi Joseph. Il est crucifié ainsi que les deux officiers Français.

Dès lors, le Royal-Corse exerce une sévère répression. Cependant, les brigands ne sont pas tous pris ou détruits. Malgré l'exécution du Colonel sicilien Mosca, qui avait voulu assassiner Joseph, la conspiration étend ses racines dans les contrées où Fra Diavolo se montre avec audace.

Depuis neuf mois, celui-ci brave la force armée, parcourant le Comté de Molise, dévaste, pille et massacre. Un jour, il détruit quinze hommes de la Légion Corse, qui, sortis des hôpitaux de la Pouille, se rendent à Gaète. Tous nos soldats lui vouent une haine inextinguible ; les Corses jurent de venger leurs camarades.

Parmi ceux qui se distinguent le plus dans cette lutte à outrance, il faut s'arrêter au Commandant Bonelli et à ses gendarmes. Leurs exploits se multiplient vite. La population saine reprend courage et les aide. Bientôt, abandonné de ses partisans, Fra Diavolo est réduit aux abois, ne sait plus à qui se fier. Il voudrait poignarder ce Corse qui le traque sans merci. Mais Bonelli est brave et intrépide. Il veut triompher. Il triomphera.

« Il est notoire, rapporte l'Abbé Rossi, qu'au milieu de toutes ces circonstances de brigandages et d'incursions, le nommé Fra Diavolo défia à singulier combat Bonelli A-Toussaint. Ce dernier... traquait Fra Diavolo à la tête de cent de ses compatriotes, ayant juré de le prendre mort ou vif. Il répondit au défi par une lettre qui parut dans les feuilles publiques : — « qu'un Officier d'honneur de l'Empire Français aurait honte de descendre dans l'arène avec un assassin, gibier de prison ; qu'il l'attendait pourtant de pied ferme avec toute sa bande pour lui montrer de quoi était capable un soldat de Napoléon. » (4)

Par ce défi, Fra Diavolo désire raviver un prestige qui s'effondre.

Peu après, le bandit, à la tête de 1.000 hommes, occupe un bâtiment fortifié dans les montagnes d'Icénia. Bonelli l'apprend. Son action est immédiate. Les rebelles sont faits prisonniers et passés par les armes. Mais Fra Diavolo se sauve avant la fin du combat. Il ne doit son salut qu'à une fuite précipitée sur un cheval sans selle. Il est tout de même blessé à l'instant où il franchit les lignes.

A partir de ce moment, l'étreinte autour de lui se resserre encore. Le Capitaine Riolacci, de la Légion Corse, se joint aux gendarmes de Bonelli. L'Adjudant-Général Amici dirige les opérations.

Fra Diavolo fait annoncer partout que lui-même est mort des suites de ses blessures. Il vit pendant quelque temps à la façon de tous les malfaiteurs traqués, changeant de nom et d'habit très fréquemment. Un jour, habillé en femme, il entre dans une pharmacie d'Eboli. Reconnu, il est dénoncé, puis arrêté. On le conduit à Salerne, de là, à Naples. Le Colonel Hugo le fait pendre. Le bandit meurt lâchement.

De lui, en France, on ne connaît guère que l'opéra-comique de Scribe, mis en musique par Auber.

LE BANDIT PÉRAFANTI

Fra Diavolo capturé, A.-T. Bonelli est promu Lieutenant-Colonel et délégué au commandement de la province de Molise. Il remplira sa « tâche difficile par la nature du pays et l'esprit des habitants », avec son intelligence et son activité coutumières. Le Gouvernement aura lieu de s'applaudir de ce choix (5).

Dans ses nouvelles fonctions, Bonelli se distingue en effet en maintes occasions, notamment dans l'affaire San Piéto, sous les ordres du Général Verdier.

Quelques soldats de la Légion Napoléon avaient été massacrés par les habitants et les brigands de la plaine Sainte-Euphémie. La place de Scaléa se trouvait assiégée. Le Général Verdier avait détaché Bonelli en avant-garde, à la tête de deux bataillons corses. Le bandit Pérafanti s'était porté au secours de San Piéto, attaqué par Bonelli. Il s'était fait précéder de ce billet curieux, adressé à ses partisans :

« Tenez bon et défendez-vous contre toutes les troupes qui vous attaqueront ; nous viendrons à votre secours avec une armée qui est sur le point de partir de Messine. Si toutefois, vous voyez apparaître les Corses, donnez-vous à la fuite, parce qu'il n'y a pas d'autre chance de salut. » (6)

Les hommes de Bonelli inspiraient donc une véritable terreur aux bandes de Pérafanti, comme ils l'avaient inspirée à celles de Fra Diavolo.

Terreur justifiée. Les hordes calabraises et napolitaines furent culbutées, lâchèrent pied, prenant la fuite dans toutes les directions, ainsi que le leur avait si bien conseillé leur chef.

LE BANDIT NINNO

Il resta d'autres bandes à détruire, tout aussi redoutables que les précédentes.

En attendant, elles saccagent les provinces de l'intérieur ; en particulier, les Abruzzes et la Basilicata.

Bonelli est capable de rétablir l'ordre dans les régions terrorisées. Le Roi Joseph lui en confie le soin. Derecochef, le Royal-Corse et la Gendarmerie multiplient leur activité. Le royaume est pacifié sans le concours d'autres troupes (7).

Ma's à peine Murat succède-t-il à Joseph que d'autres bandes se forment. Bonelli reçoit alors les pouvoirs les plus étendus. Il lui faut assurer désormais la police de plusieurs provinces.

« Investi de cette haute autorité, Bonelli dispose ses hommes en colonnes mobiles, se met à leur tête, poursuit sans relâche les brigands, les attaque dans leurs repaires, les massacre, les détruit. » (8).

C'est pourquoi, le 1^{er} Juin 1808, le Roi lui accorde la Croix de l'Ordre des Deux-Siciles et le nomme Ecuyer de la Reine. Le prestige dont il jouit, ses manières distinguées, l'élevation des sentiments, la noblesse des traits, le font rechercher à la Cour. Mais, il ne se laisse pas griser par les honneurs. La lutte contre les hors-la-loi le sollicite. Les résultats qu'il obtient sont remarquables. La tranquillité presque totale revient dans le royaume. Il en est récompensé par le grade de Colonel le 10 Février 1813 (9).

Néanmoins, Ninno, digne émule de Fra Diavolo, rassemble des pillards et commet des méfaits dans les Abruzzes. Le Colonel Bonelli le traque et le détruit. L'Adjudant-Général Garnier, Ministre de la Guerre, lui en manifeste aussitôt une vive satisfaction en ces termes :

« J'ai reçu par courrier express votre rapport du 16 courant (Novembre 1814) dans lequel j'ai relevé la destruction du fameux chef des brigands Ninno, conséquence de votre énergie et des sages dispositions que vous avez prises.

« Je vous félicite beaucoup des mesures que vous avez employées pour rétablir la tranquillité dans la Basilicata, et je n'ai pas manqué de démontrer à S. M. votre zèle et votre activité, sollicitant d'Elle, la Médaille d'Honneur en votre faveur. » (10)

Le Ministre, en effet, adresse au Roi un rapport élogieux qui contient ce passage :

« L'activité du Colonel Bonelli, à laquelle on doit la tranquillité dont jouit la Basilicata depuis sept mois qu'il en a le commandement, vient de produire la destruction du brigand Ninno, le seul chef fameux qui restait en campagne dans le district de Melfi. » (11)

Le Roi accorde la récompense proposée. En outre, les habitants décernèrent le titre de Citoyen de Riénéro au Colonel Bonelli à qui le Ministre de l'Intérieur écrivit :

« Le Roi ayant été informé que le district de Melfi et spécialement la commune de Riénéro, ont obtenu la tranquillité par la destruction de tous les brigands, grâce à votre zèle, votre conduite énergique et les dispositions excellentes que vous avez prises à cet effet, Sa Majesté m'a ordonné de vous manifester en son royal nom, sa pleine satisfaction en vous

» accordant, bien volontiers, le titre de Citoyen de
» Riénero, comme suite à la demande qu'en a faite à
» Sa Majesté et aux témoignages que lui a rendus la
» population. » (12)

Le 29 Novembre 1814, le Colonel Bonelli reçoit du
Ministre de la Guerre un nouveau témoignage de satis-
faction, puis le Roi le fit Baron de Ferrandina.

1815

Au milieu de la crise de 1815, Murat se pose en
champion de l'unité italienne et subit la grave défaite
de Tolentino.

En son absence, la Reine Caroline avait donné à
Bonelli le commandement de la 4^e Division Territo-
riale, en particulier, elle l'avait chargé de défendre la
province de Capitanata. Il devait notamment rassem-
bler à Foggia tous les hommes disponibles, couvrir la
route de Bovine, conserver la position de l'Ariano,
protéger le passage de l'artillerie, la rentrée des impôts
et l'arrivée à Naples des convois de fonds.

Bonelli s'acquitta de cette mission. Mais il était
trop tard pour empêcher la catastrophe. La dynastie
s'effondra. Caroline et ses enfants tombèrent aux mains
des Anglais. Le Roi abdiqua, puis se réfugia en France.
Bonelli fut fait prisonnier à son tour. Il s'évada et réus-
sit à passer en Corse.

Murat l'y avait précédé dans sa maison de Boco-
gnano, où il avait été l'hôte de son frère François, du
20 au 23 Septembre 1815. Celui-ci avait conseillé au
Roi déchu de ne plus retourner en Italie.

De n'avoir point écouté François Bonelli, Murat
tombera bientôt sous les balles de ses adversaires.

Quant au Colonel Bonelli, il vivra désormais dans
son village, en homme sage ayant refusé de servir les
Bourbons.

La mort l'épargnera jusqu'à l'âge de 95 ans, lui
laissant tout le temps nécessaire de revivre, par la
pensée, la grande aventure qu'avait été sa vie.

(1) Arrêté des Commissaires de la Convention. Archives des
Frères COLOMBONI-BOCCOGNANO.

(2) J.-B. MARCAGGI. Revue KYRNO. Arthur CHUQUET. La Jeunesse de Napoléon.

(3) A.-T. BONELLI. Archives COLOMBONI.

(4) ROSSI. Osservazione storica di Corsica.

(5) SAVELLI. Souvenirs historiques de la Légion Corse.

(6) Lettre reproduite par SAVELLI dans « Souvenirs histo-
riques de la Légion Corse ».

(7) Osservazioni storiche di Corsica.

(8) Dr MORELLI. Notice biographique. Archives COLOMBONI.

(9) Lettre du Ministre de la Guerre et de la Marine.
Archives COLOMBONI.

(10) (11) (12) Archives COLOMBONI.

DEPUIS ma plus jeune enfance
je rêvais de devenir un émule
de Sherlock-Holmès et l'ennemi
public des Arsènes Lupin.

Démobilisé de l'Armée d'Armistice,
en Novembre 1942, je décidais, après
mûres réflexions, d'entrer dans la
Gendarmerie Nationale.

Je fus affecté, début 1943, dans un
petit village calme et paisible de la
Haute-Loire, situé à 930 mètres d'alti-
tude, entre un grand centre minier
et une station de plaisance de la
Loire.

L'histoire se situe pendant la période tragique de l'occu-
pation avec tout son cortège de lamentations et de restrictions.
La petite localité de X... voyait donc défiler tous les jours dans
ses murs des mineurs, des femmes d'ouvriers et même des
estivants, tous unis dans la recherche problématique du ravi-
taillage.

Nous surveillions assez étroitement, mais avec compré-
hension, tous ces passagers, sans rien pouvoir leur reprocher
de bien grave, et, malgré cela, ce petit coin charmant restait
calme et tranquille. A part les beurres, fromages et légumes,
cette terre aride offrait peu de ressources à ses propriétaires
ainsi qu'à tous ces acheteurs éventuels.

Toute la journée, nous voyions les « passementiers » causer
amicalement sur leur porte et, là-haut, dans des chambres
immenses, se faisait entendre le ron-ron doux et régulier des
machines tissant des rubans ou des cordons d'écharpes sans fin.

Notre brigade était aussi calme que la population, aucune
grosse enquête en vue, lorsque, subitement, par un frais
matin de Septembre, trois vols successifs de moutons nous
furent signalés. Tels une meute bien stylée, nous partimes
aussitôt pensant que ces vols avaient été commis par ces
passagers qui sillonnaient la région. Il nous fut matériellement
impossible de relever une trace ou une piste quelconque.

Les moutons, toute une nuit au pacage dans les prés,
disparaissaient, volatilisés par des mains expertes. Tous les
matins ou presque, une nouvelle plainte nous arrivait, ces
doux mammifères s'envolaient par enchantement sans laisser
de trace. Pourtant, après maintes recherches nous avions fini
par retrouver des traces de sang et des débris de laine dans
un fourré; malgré cela, Maître Hasard, sans doute occupé
ailleurs, ne daignait à aucun prix nous pousser de son doigt
discret vers la solution tant désirée.

J'avais à peine 5 à 6 mois de service, et je dois avouer
que je me demandais encore par quel bout il fallait prendre
une enquête. Je m'en ouvris un jour loyalement à un vieux
gendarme, qui, comprenant mon bon vouloir, décida avec moi

REMIÈRE ARRESTATION

par le Gendarme VERGIER

de tout faire pour mettre fin aux
agissements de cette bande organisée.

Le soir même nous étions à l'af-
fût dans le fourré où nous avions
trouvé les traces. Dans le fond de
moi-même une ardente prière mon-
tait vers tous les Saints possibles et
imaginables, pour que notre voleur
nous tombât entre les mains, même
au prix d'une rude bagarre. Hélas !
la nuit se passa calme et sans
incident.

Nous en avons passé 4 comme
cela, mais la 5^e... j'en rougis encore,
nous nous sommes endormis comme

deux enfants sages, et, en nous réveillant, une heure ou deux
après, quelle ne fut pas notre stupefaction de découvrir, à 2 ou
3 mètres de nous... une belle peau de mouton fraîchement
écorchée. La rage qui nous saisit est impossible à décrire,
nous comprenions le ridicule de notre situation et, la honte
sur le front, nous rentrâmes sans souffler mot à personne de
cette aventure digne d'une opérette.

Trois jours après nous reprenions notre faction avec un
moral de fer. Nous étions là depuis 3 heures environ, lorsque,
tout à coup, sur le chemin muletier reliant les deux départe-
ments, nous entendîmes un pas lourd et traînant. Aussitôt je
sentis mon cœur battre plus vite, d'un geste prompt je sortis
mes chaînes. Je me sentais un courage à affronter un monstre
apocalyptique.

Les secondes me semblaient des heures. L'homme appro-
chait de nous, muets et tendus tels deux fauves guettant leur
proie. Nous le voyions, son ombre se dessinait devant nous
et... avant toute chose, qu'avais-je vu, un mouton jeté sur
ses épaules. Je me sentais des envies de crier ma joie, de
danser, ça y est, cette fois, je le tiens, je vais faire une
arrestation, **MA PREMIERE ARRESTATION!** et, à peine ai-je
réfléchi à cela, sans savoir comment, je suis sur lui. Entraî-
nés par l'élan, nous roulons à terre, l'homme n'a pas le
temps de se débattre, deux poignets le clouent au sol, je lui
passe les chaînes et me relève radieux. Ça y est : j'ai fait ma
première arrestation.

Combien de fois, dans une carrière, ces faits se repro-
duiront-ils, souvent sans doute, mais jamais je ne ressentirai
la même joie, le même orgueil du devoir accompli. Tout ceci
devient une routine, une habitude de métier, mais quel est
l'homme, dans quelque profession que ce soit, qui n'a pas
ressenti cette joie lorsqu'il a réalisé, pour la première fois,
ce qu'il juge être les premiers pas vers la sanctification du
métier qu'il apprend et qui plaît, et obtenu le couronnement
de la patience et des efforts consentis de plein gré pour
l'accomplissement du devoir.

Récit d'un Rescapé des Bagnes Japonais

matricule 208

par le M. d. L. Chef VANÇON Charles

*A mes camarades de la Gendarmerie Coloniale,
A mon fils Bernard, qui a vécu ces heures tragiques,*

*Puisse ce sacrifice servir à la cause
profonde de notre mère Patrie.*

Matricule 208

C'est avec un douloureux intérêt que j'ai lu ces pages émouvantes, écrites avec de la souffrance. Puissent toutes les misères endurées par le Maréchal des Logis Chef VANÇON, sa famille et par tous les artisans de l'œuvre française en Indochine, n'avoir pas été subies en vain.

Que tant d'inhumaines douleurs, que le sang de nos martyrs dont les tombes anonymes parsèment la brousse hostile, servent à rétablir là-bas cette Paix française généreuse, rayonnante et pure, génératrice de progrès et de bonheur.

A SAINT-RAPHAEL le 14 Juil et 1948

Lt-Colonel Edmond VALERY
Ancien de l'Armée d'Indochine

INDOCHINE 1945

L'OCCUPATION JAPONAISE

Au mois de Mars 1945, alors que la France venait enfin d'être libérée du joug allemand, la menace japonaise augmentait en Indochine. On sentait que les affaires n'allaient pas très bien pour nos petits collaborateurs de « la Plus Grande Asie Orientale », comme ils disaient si bien.

En Birmanie et dans le Pacifique, ils subissaient des revers continuels.

C'est en vain qu'ils masquaient de leur mieux les courvois de blessés, nous savions bien que les hôpitaux en regorgeaient. La troupe avait dressé des panneaux de camouflage tout autour des bâtiments militaires, mais la radio clandestine nous signalait des pertes effroyables (compte tenu naturellement de la propagande inévitable).

En 1941, le Siam, ou Thaïlande, profitant de notre apparente faiblesse, s'était imaginé de reprendre nos anciennes possessions du Cambodge (Provinces de Battambang et de Siemréap).

La force des armes semblait se tourner en notre faveur, quand le Japon, s'immisçant sans raison dans ce conflit, offrait sa médiation.

La force primant le droit, nous étions contraints de rendre les dites provinces et d'accepter le transit des troupes japonaises en Indochine, route directe de la Birmanie.

En fait de transit, il ne s'agissait rien moins que de l'occupation, pure et simple de l'Indochine par le Japon. Il fallut bientôt s'en rendre compte.

Au Tonkin, nos troupes n'ayant pas encore reçu d'ordres précis, voulurent s'opposer à un débarquement japonais sur Haïphong ; ce ne fut pas long ; une vague d'avions bombardait la ville aussitôt et le sang français recommençait à couler.

Bientôt les troupes japonaises affluèrent avec du matériel lourd et toute l'Indochine était submergée par cette soldatesque jaune et sanguinaire.

Sous prétexte d'accords préalables avec notre ambassadeur au Japon, M. Arsène Henry, les lycées, les hôpitaux et les casernes furent réquisitionnés pour les Japonais ; la main-d'œuvre indochinoise fut levée en masse et bien payée, de sorte que les entreprises françaises se voyaient réduites à zéro.

Le service de la gendarmerie coloniale, déjà très chargé, du fait de la piraterie et des désertions de nos troupes indochinoises, voyait arriver de nouvelles charges et de loin beaucoup plus délicates.

Nous étions, pour la plupart, disséminés dans la brousse, remplissant des fonctions diverses, administratives et militaires, sous les ordres d'administrateurs-résidents. Chaque fois qu'un détachement japonais arrivait dans l'un de nos postes pour y réquisitionner tou-

tes sortes de matériels, c'est à la gendarmerie française qu'il fallait s'adresser et cela n'allait pas sans accroc ; j'en ai subi assez l'expérience, ainsi que mes camarades.

En voici quelques exemples pris au hasard de mes souvenirs :

Depuis le 13 Février 1938, je servais au Cambodge et j'avais pris le commandement de Kep-sur-Mer (Province de Kampot), golfe du Siam, le 1^{er} Avril 1944, pour surveiller particulièrement le terrain d'aviation de Kompong-Trach, occupé par les Japonais.

Le Maréchal des Logis-Chef BERRUET et moi étions chargés de surveiller les mouvements de ce terrain d'aviation, nos postes distants de 42 km. nous permettaient des rencontres fréquentes et des messagers cambodgiens portaient nos plis à l'autorité française de Kampot et de Phnom-Penh.

Pour nous approcher, il fallait user de diplomatie et trouver des motifs plausibles pour ne pas éveiller la susceptibilité des aviateurs, surnommés les « Pigeons Verts », rapport à la couleur verte de leurs uniformes. Cette surveillance faillit nous coûter de graves représailles à diverses reprises. Le terrain était entouré de brousse impénétrable et garni de barbelés tout autour. Plus de 200 coolies cambodgiens et annamites travaillaient à l'intérieur. Pour cela, ils recevaient une carte spéciale de travailleurs japonais. Au bout d'une semaine environ, le coolie s'enfuyait avec sa carte et, dès qu'un gendarme français l'appréhendait, il était tout fier d'exhiber cette carte qui le couvrait.

Il n'y avait plus moyen de recruter de la main-d'œuvre pour exécuter les travaux de plage dont j'étais chargé par ordre de M. GAUTHIER, Résident supérieur, au Cambodge.

Un crime ou un vol venait-il de se commettre ? le criminel se réfugiait au terrain d'aviation japonais et malin le gendarme qui serait parvenu à l'en faire sortir. Mon personnel avait une peur malade des Japonais, aussi je ne pouvais pas compter sur eux pour me donner le moindre renseignement. Chaque semaine, mon secrétaire annamite me demandait la permission de se rendre à Kampot, distant de 25 km., pour y voir sa famille, disait-il ; en réalité, il y allait simplement pour suivre des cours de langue japonaise et c'est lui-même qui pilotait les aviateurs vers mes points de repère et dépôts de munitions au lendemain de l'agression du 9 Mars 1945.

Depuis quelque temps, je me sentais épié dans mes moindres gestes par mon gendarme auxiliaire Nguyen Van DANG, un Tonkinois, futur collaborateur japonais ; j'étais obligé de prendre des mesures de contre-espion-

nage à l'aide de bagnards cambodgiens dévoués à ma personne, grâce à des mesures de clémence prises auparavant en leur faveur. Je savais ainsi ce que mijotait le personnel annamite et le proverbe dit : « Un homme averti en vaut deux ».

Un jour de février 1945, un de mes agents vient me dire que les soldats japonais viennent d'arrêter le garde PHOUM au village de Damnack-Changoeur et l'ont emmené au camp de Kompong-Trach (Kampot).

Je rends compte aussitôt au Résident chef de Province, M. DUVELLE, qui accourt en auto. — « Il faut leur reprendre ce garde cambodgien à tout prix, dit-il, sous peine de perdre notre prestige définitivement. »

Nous passons par Kompong-Trach pour y prendre un interprète, mais il n'y en a pas, naturellement ! et nous abordons l'entrée du camp.

M. le Résident nous attend dans la voiture, prêt à toute éventualité. Mon état d'esprit à ce moment-là est celui du condamné conduit au poteau. L'Indochinois qui m'accompagne est plus mort que vif. Il a moins de raisons que moi de cacher son trouble. Le prestige français ! toujours !

Aux premiers pas faits en terrain japonais, nous sommes entourés par une bande de démons hurlants, nous mettant en joue. Les baïonnettes s'abaissent vers nos poitrines. Sommes-nous en paix ou en guerre ?

Je crie : « Commandanture », en brandissant une lettre remise par M. le Résident pour l'officier commandant le camp.

Nous sommes conduits devant l'officier japonais, Sous-Lieutenant HITO.

Là, sous une paillote, je découvre cet officier jaune, au sourire énigmatique ; il est assis devant une table bancale, entouré d'une dizaine de soldats armés jusqu'aux dents et d'un interprète annamite. Sur le sol, est étendu le garde PHOUM, ligoté, la face contre terre, la bouche en sang. Je m'avance devant l'officier et je le salue correctement, puis je lui tends le pli dont je suis porteur ; il le prend et le jette dédaigneusement sur la table.

Il y a un moment d'hésitation, puis, m'adressant au Cambodgien qui m'accompagne, je lui demande dans sa langue d'exposer le motif de ma requête ; celui-ci, tremblant de tous ses membres, traduit à l'annamite, qui traduit à l'officier en japonais. (Quelle salade !)

Au bout d'un moment, j'arrive à comprendre que le garde a été arrêté parce qu'il a essayé de mettre la main sur un repris de justice réfugié au camp japonais.

(A suivre)

LE
KÉPI
DU GENDARME
FRANÇAIS

C'était en 1943, sur le quai d'une importante gare de la région de l'Est, un Adjudant et quelques gendarmes attendent l'arrivée d'un train ; l'ordre reçu est d'assurer une surveillance vigilante durant l'arrêt. Le convoi stoppe ; il transporte des diplomates des Pays Sud-Américains restés en Allemagne depuis l'ouverture des hostilités et rapatriés. Couloirs et quais sont encombrés de Gestapo. Un diplomate descend du wagon, s'approche de l'Adjudant et souriant lui dit :

PAR L'ADJUDANT-CHEF DARCO

— COMME ÇA FAIT PLAISIR MONSIEUR DE REVOIR LE KÉPI DES GENDARMES DE FRANCE.

Une courte réponse :

— OUI, N'EST-CE PAS.

Il n'était pas possible d'en dire davantage, mais c'était suffisant.

CONSEILS A L'USAGE DU KRIEGSGEFANGENE

MÉTHODES ET PROCÉDÉS D'ÉVASION

(Suite)

EVASION DE L'OFLAG XIII A

NUREMBERG

PAR LE CAPITAINE DASSART

Evadé de l'Oflag XIII A (Nuremberg)

J'ai indiqué dans la Revue précédente comment le prisonnier de guerre devait concevoir la préparation de son évasion. J'ai montré les façons dont on pouvait, dans un Oflag, se procurer les vêtements civils, les Reichsmarks, les faux papiers, les cartes. J'ai montré des exemples de plusieurs types d'évasion.

Au terme de la préparation de mon propre départ de l'Oflag XIII A, à Nuremberg, je me trouvais l'heureux propriétaire d'un splendide veston à martingale et à poches plaquées, d'un knicker de belle coupe, des accessoires vestimentaires nécessaires (chapeau simili-tyrolien, chemise écossaise, souliers bas), de 80 Reichsmarks authentiques des bonnes années, de mille francs, de sucre et de chocolat, d'une boussole, d'un morceau de carte Michelin de la région Sarrebruck-Metz.

D'autre part, le lot de faux papiers faisait dans mon portefeuille une épaisseur réconfortante de laquelle émanait espoir et confiance. Je me nommais Druyay, natif de Namur, et j'avais ajouté à ma carte d'identité belge une simple feuille sur laquelle étaient portés, en bonne et due forme, trois visas mensuels du Commissariat Central de Nuremberg.

« Beglaubigt in Nürnberg den 15 juni 1941 »

Le soir même de l'évasion, j'ajoutai la date du jour au dernier visa préparé : « den 11 juli 1941 ». Ainsi, j'étais sensé me déplacer le 12 juillet 1941 après avoir été visé par la police la veille de mon départ. J'ignore encore si ces formalités étaient réglementaires pour l'ouvrier étranger, dit libre, travaillant en Allemagne.

Je n'eus jamais une grande confiance en cette carte d'identité, car, dans les irrégularités des traits et des lettres imprimées, sa confection « tout main » apparaissait avec trop de netteté. Je crois qu'elle n'aurait pu me sauver qu'examinée de nuit par un schupo à moitié endormi, avec un mauvais éclairage. Toutes conditions qui ne se trouvent réunies que si l'on est l'enfant chéri de la Veine. Il faut croire qu'à cette époque je plaisais particulièrement à cette Dame capricieuse, car je n'eus pas à jouer de ma fausse carte d'identité.

Mon premier **ausweis** m'envoyait, sur ordre, comme ingénieur du bâtiment (noblesse oblige : mon veston à martingale me valait ce grade) de Nuremberg à Sarrebruck. Il portait donc le cachet « Reichsbauamt XII-77 ». Dans un angle, une autorisation de voyager en chemin de fer et le tampon de la police. Cet **ausweis** me permit d'obtenir un billet direct à une époque où des autorisations spéciales étaient demandées aux autochtones du Reich.

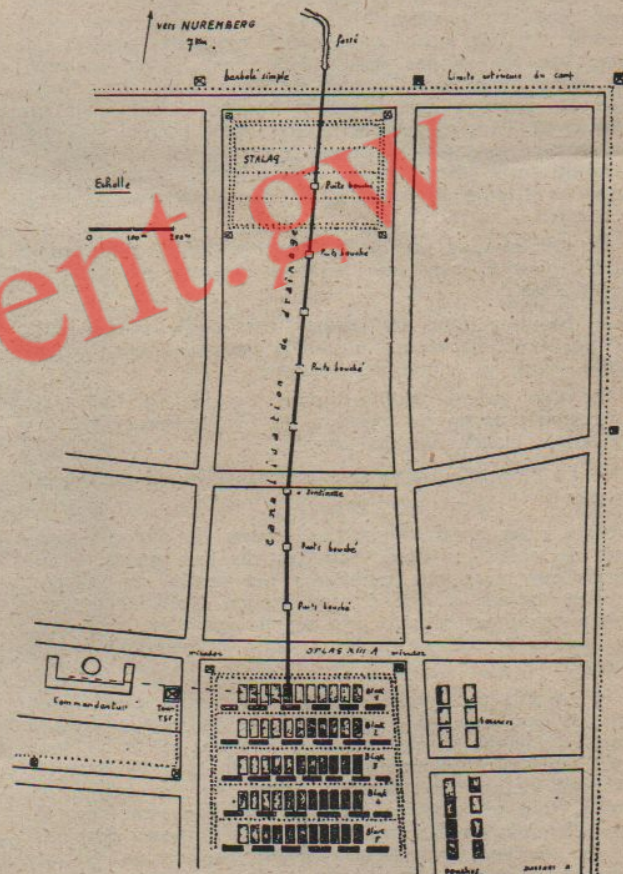
Un deuxième **ausweis** m'expédiait de Sarrebruck à Metz, toujours sous la même étiquette. Il présentait un « Reichsbauamt XII-52 », fut lu attentivement par le gendarme qui inspectait l'autobus de Forbach à Metz, et résista à son œil perspicace. Les deux « laissez-passer » indiquaient que le carnet de travail : **arbeitsbuch**, et le livret de paiement : **lohnzettel** « suivaient par voie administrative ». On ne pouvait donc pas me demander ces pièces.

J'ai écrit dans le premier article sur les « Conseils à l'usage du Kriegsgefangene » — Méthodes et procédés d'évasions — que je devais reconquérir ma liberté par un moyen dérivé du tunnel. C'est, en effet, par un procédé de taupe que mes camarades et moi nous faussâmes compagnie aux gardiens entêtés qui prétendaient nous conserver derrière les barbelés jusqu'à la fin des hostilités.

Nos baraques n'étaient point posées sur le plateau de sable, mais isolées du sol chacune par une centaine de gros pieux. Il existait donc entre le plancher et la terre un espace d'environ soixante-quinze centimètres qui abrita et cacha, durant les premiers mois de la constitution du camp, tous les objets gardés en fraude.

Sous la baraque 5 du bloc 1, un curieux découvrit un jour une dalle en ciment. Soulevée, cette dalle démasqua l'orifice d'un puits carré d'un mètre de côté, profond de deux mètres cinquante. Crampons de fer dans les parois bétonnées, eau courante sur un fond de sable, la voix qui se répercute longuement, mystérieusement, dans les deux tubes de grès s'ouvrant dans le puits...

~ PLAN SCHÉMATISÉ de L'OFLAG XIII-A et de son STALAG adjoint ~



J'ignore le nom du premier officier qui osa explorer ces tubes. Leur diamètre exact était de quarante-neuf centimètres. Pas un de plus. La largeur des épaules d'un homme de corpulence moyenne. On y entrait les bras

allongés, et on se propulsait à l'intérieur par rétractions et allongements successifs du corps, au grand dommage des coudes et des genoux. Quelqu'un rampa pendant cent cinquante mètres et déboucha dans un nouveau puits. Sur sa tête une grille métallique, le jour, le ciel. L'infranchissable barrière de barbelés était vaincue par cette séance de gymnastique souterraine. Et le tube continuait, tout droit, tout noir, plus long, coupant le camp en diagonale, passant sous le Stalag, débouchant, nous le sûmes plus tard, dans une sorte de canal, hors des limites extrêmes du camp... La liberté !...

Il n'était cependant pas besoin d'un exercice de ramper sur quinze cents mètres pour fausser compagnie aux gens désireux de nous garder. Il suffisait d'atteindre le deuxième puits et d'en sortir quand le projecteur le plus près s'éteindrait. On serait alors hors des blocs. Il resterait un simple panneau de fil de fer à couper, la dernière enceinte du camp à franchir, moins éclairée, moins surveillée.

Le travail de désensablage de la portion du tube à utiliser demanda une semaine. Ce devait être un « gros départ ». La bouche du puits aurait craché son monde toute la nuit. Hélas ! deux prisonniers empruntèrent cette voie avant qu'ils n'en aient reçu l'autorisation du directeur de l'entreprise. Avec un égoïsme irréflecté, ils laissèrent des traces de leur passage : grille relevée, traîneaux abandonnés à proximité. Or, ils n'avaient jamais participé aux opérations préliminaires de mise en état du chemin souterrain. S'ils avaient été rattrapés, et qu'ils fussent revenus parmi nous... Ils arrivèrent en Suisse sans encombre et nous fîmes taire notre amertume.

Les Allemands ne pouvaient obstruer les tubes sur toute leur longueur. Ces collecteurs de drainage recueillaient l'eau d'infiltration. Mais ils enfoncèrent, dans cinq des huit puits de visite de la canalisation, des poutres de chemin de fer et des rondins de chêne. L'eau passait. Mais quand nous réexplorâmes le tuyau, nous nous heurtâmes au premier des faisceaux de bois. Cinq fois un mètre carré d'énormes barres à scier sans pouvoir plier le bras, le seul mouvement permis étant donné par la souplesse de l'articulation de l'épaule, travailler à tâtons dans l'obscurité absolue, le ventre dans l'eau, nous désespérâmes du succès.

Un officier supérieur de la cavalerie dont le nom faisait autorité, nous tint un rude langage et nous exhorta à la persévérance :

— Montrez donc aux Boches, mes petits, que la lutte n'est pas finie. La France a besoin de vous pour l'ultime bataille. Allez lui gagner la victoire !

Et nous avions toujours dans l'oreille le lumineux, l'indomptable appel du Général de Gaulle, capté par les cinq postes clandestins du camp :

— La France a perdu une bataille. Elle n'a pas perdu la guerre !

Nous nous organisâmes. Les soldats du Stalag acceptèrent de scier les deux barrages de leur camp. Il fut entendu que nous leur fournirions, par contre, de l'argent, des faux papiers, et que chaque groupe d'officiers emmènerait avec lui un homme pris au passage. Car, cette fois, nous avions décidé de sortir du tube à l'extrémité, dans le canal.

Je ne sais par quelle alchimie nous nous procurâmes des scies égoïnes. Nous transformâmes de vieilles scies à métaux en lames d'acier aptes à attaquer le bois. Nous constituâmes des équipes de jour et de nuit. Un compte exact des heures de travail fut tenu sur un cahier de contrôle, tout un système de guet minutieusement monté. Quand l'anodin amateur qui, auprès des barbelés dessinait, lisait ou écrivait, voyait un danger quelconque, soldats allemands, corvées, officiers de la Kommandantur passant au-dessus de l'endroit où, approximativement, une activité de taupes s'accomplissait, il éternuait, sortait un mouchoir de sa poche, ou se déplaçait. Le prisonnier dormant contre la baraque sifflait un air à la mode. L'équipier, accroupi à l'entrée du puits, sous le plancher, avertissait

le camarade qui, au fond même du puisard, prenait un bain de pieds. Et ce dernier comparse, passant la tête dans le tube, poussait un hurlement calculé :

— Oooh !... Ooh !

La voix portait loin dans ce tuyau acoustique. Le scaphandrier souterrain arrêta alors son « ramping » ou son dur labeur jusqu'au prochain appel.

— Oooh !... Ooh !

Nous attaquâmes donc le premier barrage. Cent cinquante mètres de cheminement, une demi-heure de sciage, retour. Un autre prenait votre place. Sans arrêt durant tout le jour et une bonne partie de la nuit.

Nous pensions enlever les morceaux sciés. Mais le rendement s'avéra très faible, car le rondin amputé glissait et venait de nouveau obstruer le débouché du tube. D'autre part (les Allemands eurent-ils vent de l'affaire ?), chaque matin un feldwebel relevait les grilles des puits condamnés et s'assurait de la parfaite intégrité des barrages. Il fallut donc scier ces derniers et faire en sorte que la partie supérieure ne s'effondrât point. Difficulté accrue !

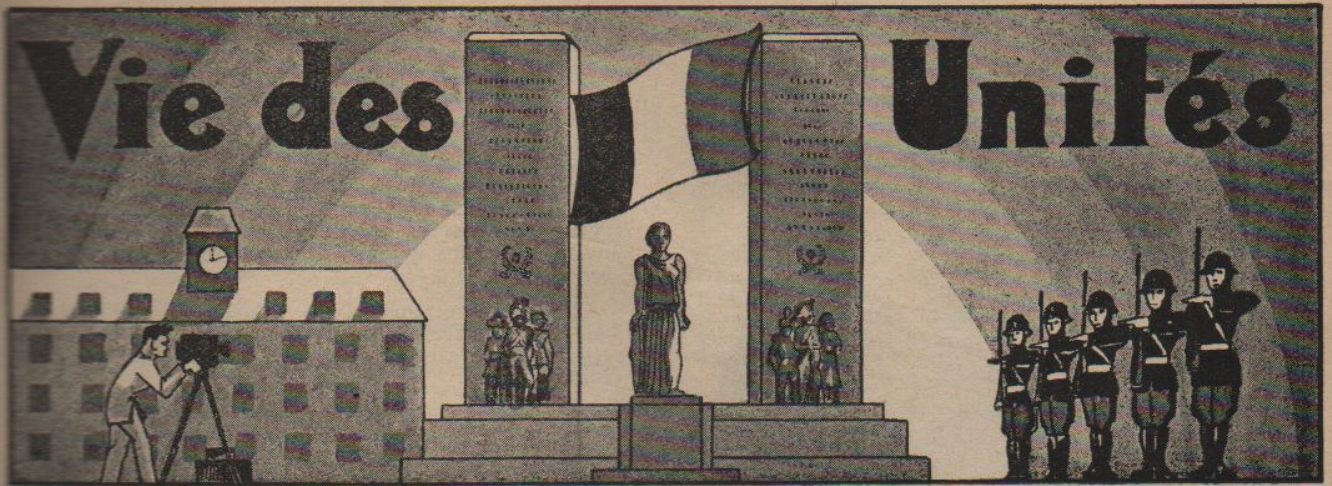
Mais la chance fut avec nous. Les parois opposées du puits, de part et d'autre du débouché du tube, présentaient chacune un ressaut de ciment. Nous plantâmes des clous cavaliers au-dessus du trait de scie, dans les poutrelles que nous liâmes entre elles et que nous fixâmes, par du fil de fer, à une barre métallique placée sur les ressauts. Nous pûmes ainsi faire sauter toute la partie inférieure des barrages sous lesquels nous devions passer, sans que le faisceau de bois, chaque matin vérifié, ne trahit ce travail de castor.

A mesure que nous progressâmes, la tâche devint plus ardue. Le troisième chantier, à plus de cinq cents mètres de l'endroit où nous nous enfoncions sous terre, exigeait une heure et demie de ramper avant d'être atteint. On sciait pendant un quart d'heure. Puis il fallait revenir. Trois heures de cheminement pénible pour quinze minutes de travail effectif. Le danger résidait surtout dans les orages et les pluies soudaines. Alors le tube de grès jouait son orifice de collecteur de drainage et se remplissait avec une terrifiante rapidité. Les risques de noyade, dans ces cas là, étaient fort sérieux, et j'ai encore à la mémoire la tragique aventure d'un de nos camarades qui, surpris par l'irruption brusque des eaux au cours d'un orage, dut ramper sur le dos, le visage raclant le haut du tube, le niveau de l'eau dépassant les oreilles. Il fut sauvé par la proximité d'un puisard libre dans lequel il put se dresser, mais demeura fou et dut être évacué du camp. D'autres restèrent bloqués dans les puits pendant plusieurs heures et refusèrent catégoriquement de s'engouffrer encore dans le tube pour rejoindre la baraque. Il fallut aller les chercher et les ramener.

Pour les longs trajets sous terre nous utilisons un traîneau placé sous le ventre, fabriqué avec un caillebotis et une roulette prise dans un pieu de soutien des baraques. Coudes et genoux matelassés de bandes molletières, vieux effets de laine et espadrilles, lampe électrique sur la tête, sous un béret basque ou un calot, instruments et outils dans un sac imperméable attaché sur le dos, nous remontions à l'air libre, trempés et couverts de sable mouillé, transis, claquant des dents, alors que le camp bourdonnait d'une cohue d'hommes bronzés, presque nus sous le chaud soleil de juin.

Quatre mois perdus par la faute de deux garçons que nous nommions méchamment « les salauds », quatre mois de guet, de labeur épuisant, d'un secret difficile à conserver. Pourtant, un jour, le passage fut libre. Dès cet instant il fallut le garder pour éviter que de nouveaux « salauds », partant avant le moment convenu, ne sabotassent l'œuvre à peu près achevée. Dans la journée, il y avait toujours quelqu'un assis sous la baraque. La nuit, deux gardes, désignés par le tour de rôle, transportaient leur paillasson en fibre de bois et dormaient sur la dalle qui fermait la descente.

(A suivre)



Remise de l'Étendard et du Drapeau de la Garde Républicaine

à la

1^{ère} Légion de Garde
Républicaine

25 OCTOBRE 1949

EXTRAITS DU
BULLETIN DE
LIAISON DE
LA LÉGION

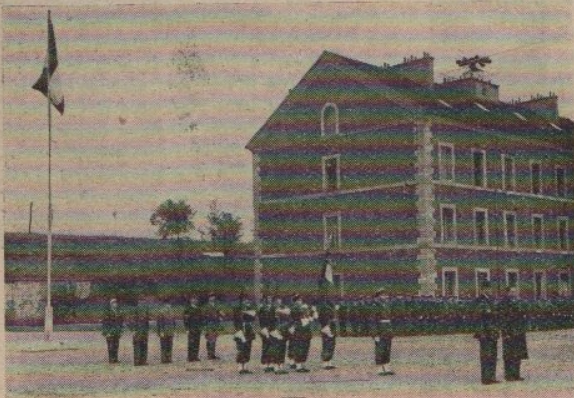


N. D. L. R. - CETTE MANIFESTATION PAR SA HAUTE TENUE A VIVEMENT IMPRESSIONNÉ LES PERSONNALITÉS PRÉSENTES, ELLE HONORE LA 1^{re} LÉGION DE GARDE RÉPUBLICAINE.

A L'ISSUE DU DÉFILÉ, UN BANQUET A ÉTÉ SERVI, L'APRÈS-MIDI A ÉTÉ CONSACRÉ A UNE MATINÉE ARTISTIQUE EN TOUS POINTS RÉUSSIE.

Le Drapeau et l'Étendard de la Garde Républicaine viennent de nous revenir des bords du Rhin et de Franche-Comté. La 1^{re} Légion a repris possession de « ses emblèmes » au cours d'une émouvante cérémonie au Fort de Charenton.

Le mardi 25 Octobre 1949, à 9 h. 30, les Unités de la 1^{re} Légion de Garde Républicaine : 3 escadrons à 4 pelotons chacun, sont rassemblées dans la cour d'entrée du Fort de Charenton. La tenue est particulièrement brillante, les gants blancs tranchent sur le noir des tenues.



A l'arrivée du Colonel LAURENT, Commandant la 1^{re} Légion de Garde Républicaine, les troupes lui sont présentées par le Chef d'Escadrons CHABAT, Commandant le 2^e Groupe d'Escadrons. Le Colonel passe devant le front des troupes, son visage exprime la satisfaction, la présentation est impeccable. La journée s'annonce bien, les nuages commencent à se disperser et un soleil encore timide apparaît... Personne n'oublie la pluie persistante de la veille et l'on fait des vœux pour que le temps reste favorable.

Puis arrivent successivement le Général ROUYER, Commandant Régional de la Gendarmerie de la 1^{re} Région Militaire ; le Général LEHR, Commandant la Subdivision de Paris ; Monsieur TURPAULT, Directeur de la Justice Militaire et de la Gendarmerie ; le Colonel BEZEGHER, Sous-Directeur de la Gendarmerie, et de très nombreux officiers de la région parisienne.

A 9 h. 45 précises, la sonnerie « aux Champs » retentit, le Général de Corps d'Armée DEVINCK, Commandant la 1^{re} Région Militaire, descend de voiture, accueilli par le Lieutenant-Colonel VINCENSINI. Il inspecte tout d'abord le poste de garde à la porte du Fort.



Il salue ensuite les trois escadrons qui lui rendent les honneurs, puis les passe en revue, accompagné des Généraux LEHR et ROUYER. La musique joue un pas redoublé...

La cérémonie de remise des emblèmes, point culminant de la journée, va commencer ; l'instant est solennel. Les troupes présentent les armes, le Drapeau de la Garde Républicaine s'avance avec sa garde de la 7^e Légion ; il est présenté et remis au Général DEVINCK. La musique joue « au Drapeau » puis *la Marseillaise*. Le Général saisit le Drapeau qu'il porte au Colonel LAURENT au garde-à-vous à quelques pas devant lui. Le Général embrasse les plis du Drapeau qui est aussitôt confié à sa nouvelle garde.

Le même cérémonial se déroule pour l'Étendard... Les deux emblèmes se placent maintenant derrière les récipiendaires, car la traditionnelle remise de décorations va se dérouler.

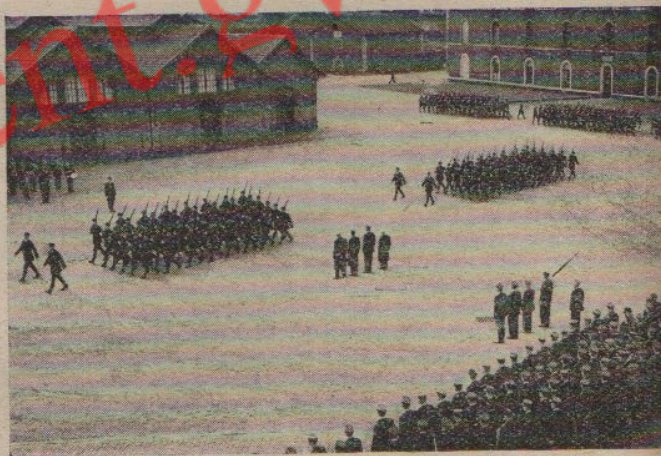
Sont décorés :

Légion d'Honneur : Capitaine BASDEVANT.

Médaille Militaire : Adjudant BARNABE ; Maréchaux des Logis Chefs EGEE, DEVAUX et BINET ; Gardes BERCKMANS, JOSEPH, BOSSINOT, FLAGEUL, QUENEUDER, ROUBAUD, BAVARD, PAGE, LE STRAT, COCHART, PINTARD, CAGNEUX, PIGEOT, SAVIGNY, DEVIENNE, GARNERIN, NOUEL, TILLY, BIHAN, GAUX ; Gendarme NOEL.

Croix de Guerre : Sous-Lieutenant TANE ; Adjudant-Chef RECULLEZ.

Médaille des Evadés : Sous-Lieutenant MICARD.



Les Généraux DEVINCK, ROUYER, le Colonel LAURENT remettent aux récipiendaires, en ligne sur trois rangs, leurs insignes après avoir prononcé les paroles sacramentelles et lu, pour certains, d'élogieuses citations.

La prise d'armes terminée, les autorités, les officiers sans troupe, les nouveaux décorés vont se placer pour assister au défilé. Ce dernier est des plus réussis ; bien enlevé par la musique de la 1^{re} Légion ter de Garde Républicaine qui joue *Sambre-et-Meuse*, nos gardes défilent en souplesse, impeccablement alignés. Passent dans l'ordre : la musique aux buffleteries blanches et aux cuivres étincelants, les deux emblèmes, le Colonel LAURENT, le Chef d'Escadrons CHABAT, les trois escadrons commandés par les Capitaines CANLERS, LAURENT et MAZEAS.

Les cérémonies purement militaires sont terminées. Les officiels et leurs invités, les délégations des gradés et gardes de la Légion se rassemblent alors dans une des très vastes salles du Fort de Charenton où un vin d'honneur est offert.

Le Colonel LAURENT prononce alors l'allocution suivante :

Je manquerais au plus élémentaire de mes devoirs si je n'exprimais pas au nom des officiers, gradés et gardes de la 1^{re} Légion tous nos remerciements aux autorités et personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence ces cérémonies de réception du Drapeau et de l'Etendard de la Garde Républicaine :

Monsieur le Général de Corps d'Armée CHOUTEAU, Gouverneur Militaire de Paris, qui, retenu au dernier instant par les devoirs de sa charge n'a pu assister à la prise d'armes, mais vient de me faire savoir à l'instant qu'il ferait tout son possible pour venir au banquet ;

Monsieur le Général de Corps d'Armée DEVINCK, Commandant la 1^{re} Région Militaire ;

Monsieur TURPAULT, Directeur de la Justice Militaire et de la Gendarmerie ;

Monsieur le Colonel BEZEGHER, Sous-Directeur de la Gendarmerie ;

Monsieur le Général ROUYER, Commandant la Gendarmerie de la 1^{re} Région Militaire ;

Monsieur le Général LEHR, Commandant la Subdivision et la Place de Paris.

Nous regrettons l'absence de Monsieur le Général de Division DUIN, Inspecteur Général de la Gendarmerie, actuellement en tournée d'inspection en Afrique du Nord, mais qui a bien voulu se faire représenter par le Capitaine DASSART.

Je remercie également et tout particulièrement Monsieur PATIN Conseiller à la Cour de Cassation ;

Monsieur BESSON, Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris,

tous les deux, amis personnels sans doute, mais aussi, et je suis certain sur ce point d'être l'interprète fidèle de leur sentiment, amis de la Gendarmerie.

La présence de ces hauts Magistrats constitue à nos yeux le gage précieux de l'estime dans laquelle ils tiennent notre Arme.

Je remercie enfin tous nos camarades Chefs de Corps ou de Service de la Région Parisienne, ainsi que les Officiers

Général de l'Arme du Cadre de Réserve, Officiers de Réserve et autres personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous.

Le 25 Octobre 1949 marquera dans les Annales de la 1^{re} Légion de Garde Républicaine. En cette journée, en effet, le double et grand honneur lui aura été fait de recevoir :

Le Drapeau, dont elle assurera la garde durant six mois, avant de le remettre à une autre Légion de Garde Républicaine de la Métropole ;

L'Etendard, qui nous revient d'Allemagne après six mois de présence sur le Rhin, et dont elle assurera également la garde avant de le remettre, conformément à une Décision Ministérielle récente, aux Légions de Marche d'Extrême-Orient.

Sur ces Emblèmes, symbole de la Patrie, sont inscrits quatre noms de batailles qui témoignent de la vaillance et des sacrifices de nos aînés.

D'autres noms s'y ajouteront sans doute, et je pense en ce moment à nos camarades des trois Légions de Marche d'Extrême-Orient qui sont en train d'écrire un nouveau et émouvant chapitre du Livre d'Or de la Gendarmerie.

Nulle décision ne pouvait nous apparaître plus justifiée que celle qui vient d'être prise de leur remettre l'Etendard de la Garde Républicaine. Fiers des sacrifices qu'ils ont déjà consentis pour la Patrie, ils pourront le porter bien haut.

Mais aussi, est inscrite sur ces Emblèmes notre Devise : « VALEUR ET DISCIPLINE ».

Nous savons tout ce que la première nécessite de fermeté et de courage dans l'accomplissement du devoir professionnel. Nous savons que l'on ne compose pas avec la seconde.

Et dans la lutte que doit poursuivre notre Patrie pour retrouver, après des épreuves sans précédent dans son histoire, une place parmi les Nations, digne de son passé, la Gendarmerie saura apporter sa contribution entière.

Nous saurons, que ce soit en soldat de la Loi ou en soldat tout court, servir, fidèles à notre vieille devise.

Je vous demande, Messieurs, de lever nos verres à la Garde Républicaine, à la Gendarmerie, à la FRANCE.

Ces paroles recueillent de vifs applaudissements.

SOUVENIR

Le *Mémorial de la Gendarmerie* s'illustre chaque jour du nom de héros morts au service de la Patrie.

Des monuments sont élevés, des plaques commémoratives sont apposées, des noms sont donnés à des bâtiments militaires, à des promotions qui perpétuent le souvenir et l'héroïsme des disparus.

On peut citer notamment les exemples suivants :

— La caserne de Gendarmerie de MOKNINE (Section de Sousse) porte désormais le nom du gendarme ROSIER, tué en service commandé le 14 Juin 1946, au cours d'un engagement à BENI-HASSEN, contre une bande armée.

— La caserne de Gendarmerie de BAYONNE (Basses-Pyrénées), porte le nom du Capitaine CHALVIDAN, en souvenir de l'héroïsme de cet officier, tué à l'ennemi au moment de la Libération.

— La caserne de Garde Républicaine de SAINT-AMAND-MONT-ROND (Cher), porte le nom du Capitaine DECLERCK, tué à PHUOC-MY (Indo-Chine), le 13 Décembre 1948.

— Une rue de la ville de ROMANS (Drôme), porte le nom du Chef d'Escadron MARTIN, Germain, fusillé par les Allemands, à COLOGNE, le 9 Octobre 1943.

OBSÈQUES

DU

Général de Brigade ROUYER

Commandant la Gendarmerie de la I^{re} Région Militaire

18 Novembre 1949

Le Général ROUYER, Commandant Régional de la Gendarmerie de la 1^{re} Région Militaire, est décédé subitement, à Paris, le 16 Novembre 1949.

La Gendarmerie a perdu en lui un chef éminent, à la personnalité très accusée.

Des obsèques solennelles ont été faites au Général ROUYER aux Invalides. Les Unités de l'Arme ont rendu à leur chef les derniers honneurs.

Le Comité de Rédaction s'associe au deuil de tous et prie Madame la Générale ROUYER d'agréer ses sentiments de respectueuses condoléances.

DISCOURS

prononcé par Monsieur TURPAULT, Directeur de la Justice Militaire et de la Gendarmerie,
représentant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

En enlevant prématurément le Général ROUYER à l'affection de sa famille et de ses amis, le destin prive la Gendarmerie tout entière d'un Chef éminent qui l'a marquée d'une empreinte profonde par le rôle qui lui fut dévolu aussi bien dans la formation de ses cadres que dans son organisation même.

Qu'il me soit permis ici de m'associer aux honneurs militaires qui seront rendus au Général ROUYER par les troupes sous son Commandement en évoquant en ce lieu les hautes vertus que pratiqua cet Officier Général au cours d'une carrière tout entière consacrée au service du pays et trop vite interrompue.

Brillant élève du Prytanée Militaire de La Flèche, le Général ROUYER est reçu vingt-troisième au concours de Saint-Cyr en 1913; il appartient à cette fameuse promotion de la « Croix du Drapeau » qui, après dix mois d'école, se couvrit de gloire sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

Tour à tour cavalier, fantassin, aviateur, Officier d'Etat-Major, il fait montre déjà des solides qualités que ses Chefs

successifs se plairont à lui reconnaître au cours de sa vie militaire; grièvement blessé, sa conduite au feu est sanctionnée par une très belle citation.

Dès la fin des hostilités, il entre à l'Ecole d'Application de Gendarmerie d'où il sort Major en 1920; et c'est désormais dans la Gendarmerie que ses magnifiques qualités vont s'épanouir et faire de lui un des Officiers les plus distingués de son Arme.

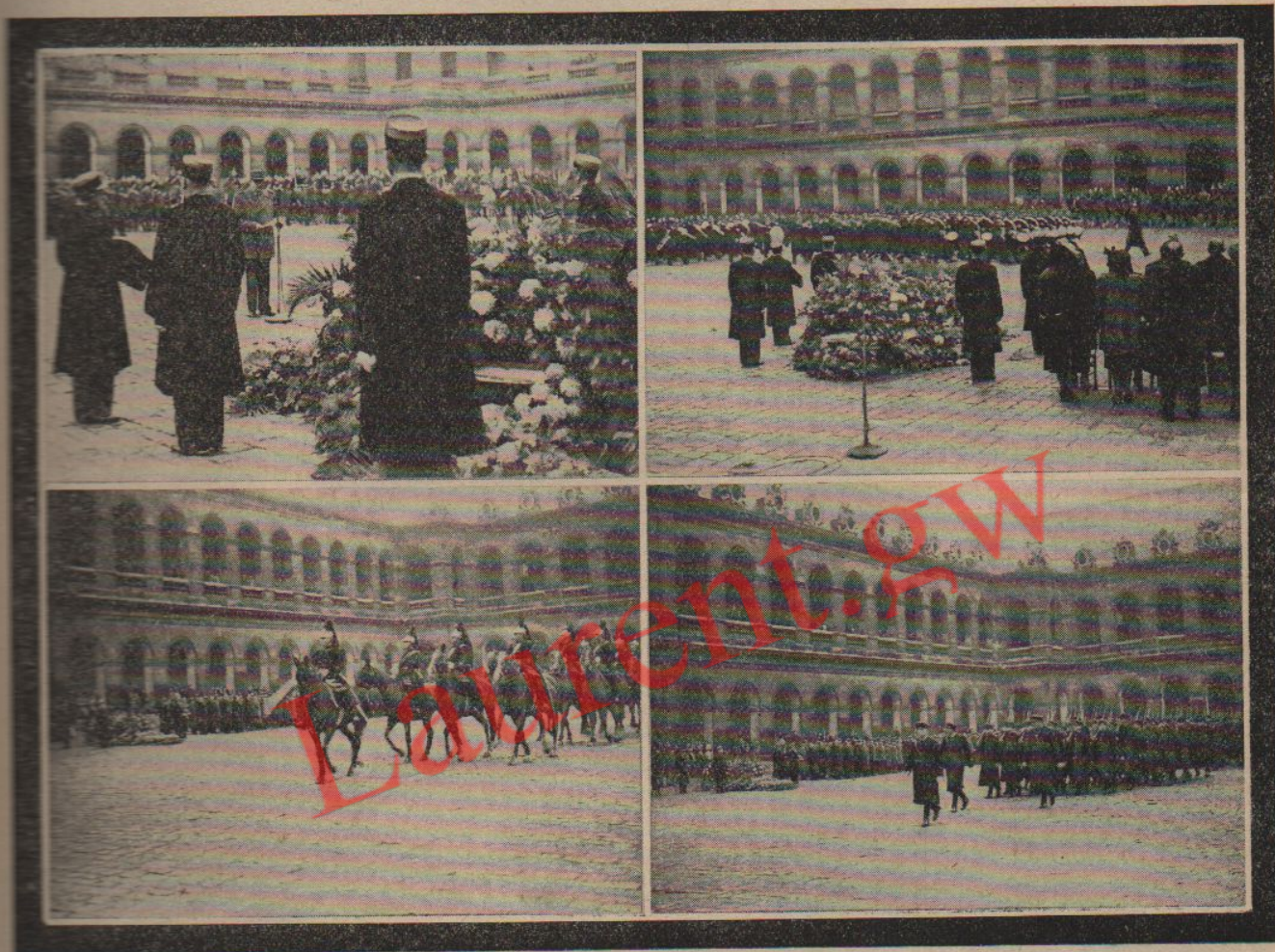
Dans la Garde Républicaine, dans la Gendarmerie en France ou aux Colonies, partout et toujours, il se fait apprécier de la même façon.

De par sa formation antérieure à la Grande Guerre, le Général ROUYER est un homme d'autorité; pour lui, le nom de Chef revêt une signification particulièrement noble; le Chef c'est, pour le Général ROUYER, en quelque sorte un être exceptionnel doué d'un esprit suffisamment bien organisé pour ne donner que des ordres judicieux et réalisables; dès lors, l'exécution doit être rigoureuse, précise et automatique, car, en toutes circonstances, seul compte l'accomplissement de la mission.

C'est dans cet esprit qu'il s'applique à éduquer son personnel dans les divers commandements qu'il exerce, et le soin particulier apporté à la formation des hommes le désigne tout naturellement aux fonctions d'instructeur et de Commandant d'École; successivement, les élèves de l'École de Strasbourg, les candidats à l'École d'Application de Gendarmerie de la Région Lyonnaise, les élèves officiers du Centre d'Instruction de Plessis-Besançon en 1940, et après la Libération ceux de l'École de Marnes seront instruits dans cette rude discipline.

Ce souci constant d'assurer l'exécution de l'ordre se traduit dans un autre domaine, celui de l'organisation. Au cours des divers commandements qu'il exerce dans la Garde Républicaine, ses Commandants de Légion soulignent unanimement ses qualités d'organisateur, qualités qui le font désigner pour exercer en

1937 et 1938 le Commandement du Secteur de Cerdagne sur la frontière espagnole lors du repli des armées républicaines; il se signale à l'attention des hautes autorités civiles et militaires par les mesures judicieuses qu'il sait prendre pour garantir la sécurité des populations, assurer éventuellement la défense de son secteur et organiser l'hébergement des réfugiés espagnols. L'œuvre accomplie le classe définitivement parmi les meilleurs Officiers de son Arme, aussi c'est à lui que le Gouvernement fait appel pour réorganiser la Garde Républicaine au lendemain de la défaite de 1940; nommé Sous-Directeur, il crée de toutes pièces la Sous-Direction de la Garde et remet sur pied, dans des conditions délicates, une subdivision d'Arme menacée dans son existence par les décisions des Commissions d'Armistice.



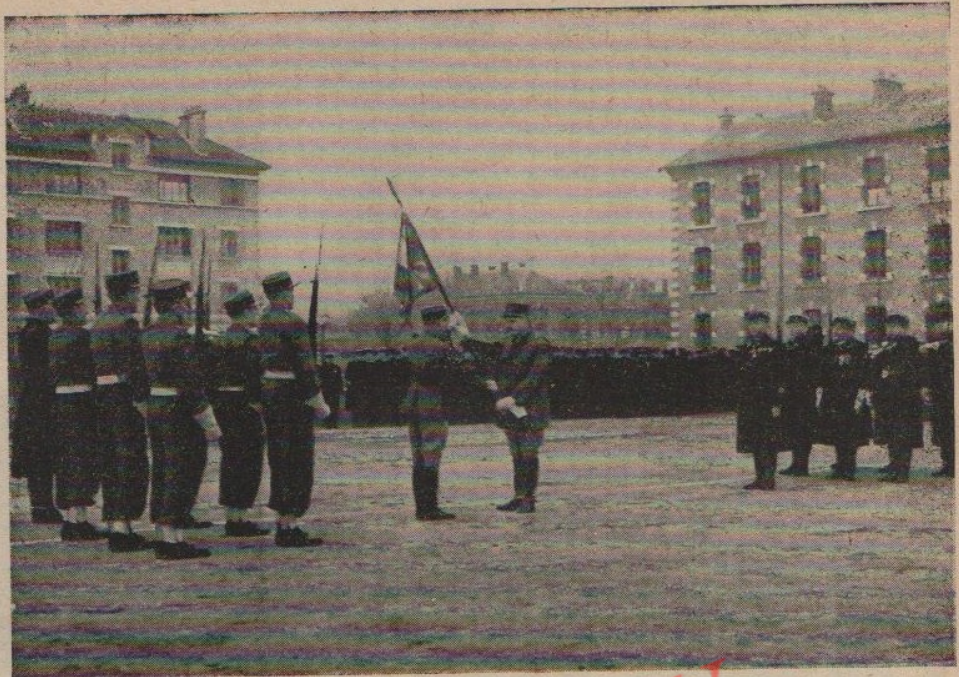
Cette réussite dans un domaine aussi complexe que celui de l'Administration Centrale explique quelques années plus tard la désignation du Général **ROUYER** au poste de Directeur de la Gendarmerie. Il apporte dans ces hautes fonctions la même compétence et la même intelligence; toutes qualités que Monsieur **COSTE-FLORET**, alors Ministre des Forces Armées, se plaît à lui reconnaître dans une lettre de félicitations qu'il lui adresse au moment où quittant ses fonctions, il prend celles d'Inspecteur du 1^{er} Arrondissement de Gendarmerie.

Placé en Janvier 1949 à la tête des unités de Gendarmerie et de Garde Républicaine de la 1^{re} Région Militaire, son action inspirée toujours par l'amour de la Patrie et de son Arme, conserva la même efficacité. Il justifie dans son nouveau Commandement cette appréciation élogieuse du Général Comman-

dant le Centre Tactique Interarmes en 1939 : « Officier Supérieur qui, par ses qualités, se détache nettement de la masse. »

Le Général **ROUYER** était en effet un Officier d'une trempe exceptionnelle, sa perte nous en est d'autant plus sensible; aussi c'est avec une profonde émotion que, représentant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, j'apporte ici le dernier hommage des pouvoirs publics et de la Gendarmerie à celui qui fut l'un des plus fidèles serviteurs de la Patrie; je m'incline profondément devant la grande douleur de sa famille en priant Madame la Générale **ROUYER** d'agréer en notre nom à tous nos sentiments d'affectueuse sympathie dans les pénibles circonstances qu'elle connaît aujourd'hui.

Le Général de Division DUIN, Inspecteur Général de la Gendarmerie, remet l'Etendard de la Garde Républicaine aux représentants des Légions de Marche d'Indochine.



Remise de l'Etendard de la Garde Républicaine aux Légions de Marche d'Extrême-Orient



Le Général de Division DUIN remet la Légion d'Honneur au fils du Chef d'Escadron DECLERCK.

L'Etendard de la Garde Républicaine, confié le 25 Octobre 1949 à la garde de la 1^{re} Légion de Garde Républicaine, a été remis solennellement au Chef d'Escadrons DUPUY, représentant les Légions de Marche d'Indochine.

Cet emblème flottera bientôt sur ces lointains territoires de l'Union française où la Gendarmerie écrit une nouvelle page de gloire de son Livre d'Or.



Les Etendards et Drapeaux de la Gendarmerie, de la Garde Républicaine de Paris et de la Garde Républicaine.

Une magnifique cérémonie, organisée par la Direction de la Gendarmerie, s'est déroulée à l'Ecole d'Application de Gendarmerie, le 1^{er} Décembre 1949, pour la remise de l'Etendard de la Garde Républicaine aux Légions de Marche d'Extrême-Orient.

Cette manifestation a revêtu un caractère particulièrement émouvant puisque, pour la première fois dans les fastes de notre Arme, les Drapeaux de la Gendarmerie, de la Garde Républicaine de Paris, de la Garde Républicaine de l'Ecole d'Application, se sont trouvés réunis, symbolisant par leur présence l'union fraternelle des différentes subdivisions d'arme et le caractère indivisible de la Gendarmerie Nationale, présente sur toute l'étendue de l'Union Française.

Elle s'est déroulée en présence de M. TURPAULT, Directeur de la Justice Militaire et de la Gendarmerie, du Général de Division DUIN, Inspecteur général de la Gendarmerie et du Colonel BÉZEGHER, Sous-Directeur de la Gendarmerie. On remarquait dans l'assistance les

autorités civiles et militaires de Melun, plusieurs Commandants régionaux, de nombreux Chefs de corps et Officiers de la région parisienne.

Après la présentation au Drapeau de l'Ecole des élèves en stage, les honneurs sont rendus à l'étendard de la Garde Républicaine qui prend place en avant de l'imposant groupe des Drapeaux. Le Général DUIN s'avance et, après une sobre et émouvante allocution, remet l'étendard au Chef d'Escadrons DUPUY en instance de départ pour l'Indochine. Puis, devant une assistance profondément impressionnée, il remet la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à l'aîné des fils du Chef d'Escadron DECLERCK, tombé en Indochine.

Aux accents d'une marche jouée par la fanfare de l'Infanterie de la Garde Républicaine, un impeccable défilé des Drapeaux et des différents détachements termine la cérémonie.

== ALLOCUTION == du Général de Division DUIN

≡ Inspecteur Général de la Gendarmerie Nationale ≡

IIIIII

Par décision du 18 Novembre, Monsieur le Directeur de la Gendarmerie a prescrit que l'étendard de la Garde serait remis aux Légions de Marche d'Indochine.

A cette occasion, et par une attention dont je mesure tout le prix, il m'a demandé de vouloir bien procéder à cette remise.

Qu'il me soit permis de dire ici ma gratitude, ma fierté et ma profonde émotion.

Au cours de mon inspection de l'an dernier, j'ai pu voir dans quelles conditions difficiles tous : Officiers, gradés, gendarmes et gardes d'Indochine, vivaient, travaillaient et combattaient.

Leur courage tranquille, leur esprit de sacrifice, leur abnégation étaient dignes des plus belles traditions de notre arme et leur valaient l'admiration de tous leurs camarades de combat.

Faut-il ajouter que les légions actuelles continuent et qu'en trente mois, si les pertes sont douloureuses, les citations individuelles atteignent près de 2.000, et l'ensemble des forces de Gendarmerie a été l'objet d'une citation à l'Ordre de l'Armée.

Puis-je taire que le 11 Novembre 1948, à Saïgon, tous ces magnifiques soldats manifestaient le regret de n'avoir pas, comme les autres unités, de drapeau à honorer ?

Il convenait donc de satisfaire un aussi noble désir et de procurer à tous cette pure joie de la présence immatérielle, mais tangible, de la Patrie lointaine.

Cette joie et cette fierté, Commandant DUPUY, nous vous les donnons aujourd'hui, à vous le digne représentant de ces légions qui ont toute notre affection. Vos vingt-huit mois de Cochinchine, dans le secteur de Bentre, vos citations, témoignage de votre valeur, votre hâte de retrouver les unités auxquelles vous êtes attaché, font que nul n'était plus qualifié que vous pour recevoir cet étendard.

Ses trois couleurs représentent un siècle et demi d'histoire, et dans la soie de ses plis, palpitent les âmes de nos grands morts.

Nous le confions à votre honneur et à celui de tous vos camarades. Nous sommes sûrs de votre valeur, et de votre discipline, et sans aucune crainte quant à notre choix.

Quelques belles Récompenses...



FAITS D'ARMES

Parmi les nombreuses actions d'éclat accomplies en Indochine par les Militaires de la Garde Républicaine, les plus belles ont valu à leurs auteurs l'attribution de la Légion d'Honneur ou de la Médaille Militaire à titre exceptionnel.

A. — LÉGION D'HONNEUR (titre exceptionnel)

Grade d'Officier

DAUBIGNEY (François), Colonel, commandant la 3^e Légion de Garde Républicaine de marche.

B. — MÉDAILLE MILITAIRE (titre exceptionnel)

KETTERER (Lucien), Garde, 3^e Légion de Garde Républicaine de marche.

PREVOT (Léon), Garde, 3^e Légion de Garde Républicaine de marche.

THIBAUD (Camille), Garde, 3^e Légion de Garde Républicaine de marche.

CITATIONS

CITATIONS A L'ORDRE DU CORPS D'ARMÉE

(avec Croix de Guerre des T.O.E.)

GERALD (Jean-Louis), Capitaine, 3^e Légion de Garde Républicaine de marche, commandant la 3^e E.F.V.

Commandant d'Escadron ardent, a fait preuve au feu de ses qualités de chef, Commandant le Quartier de Giong-Trom (Province de Bentre — Cochinchine) depuis décembre 1947, a harcelé l'adversaire sans répit. Au cours d'une douzaine d'actions menées en particulier les 8, 12, 23 et 29 janvier 1948, les 3, 5, 6 et 18 février 1948, a désorganisé les bandes rebelles, leur infligeant des pertes qui, au total, s'élèvent à 40 tués, 28 prisonniers, 16 sampans. Au surplus, a réussi à se constituer dans la région un service de renseignements grâce auquel il a pu, le 23 février 1948, orienter la découverte et l'enlèvement, à Hungle (Province de Bentre — Cochinchine), d'une cartoucherie et d'un important dépôt de munitions et d'outillage.

BEAUDONNET (Louis-Jean-Gabriel), Sous-Lieutenant, 2^e Légion de Garde Républicaine de marche.

Jeune Officier qui a très rapidement su affirmer sa valeur à la tête du commando de Partisans des Plantations de Dau-Tieng (Tem — Cochinchine). Le 15 novembre 1948, au cours d'une opération dans la région de Pho-Binh (Tem — Cochinchine), n'a pas hésité à assurer personnellement, avec des éléments amis, une liaison délicate, dont dépendait le succès de la manœuvre. A été grièvement blessé au cours de cette action.

BOUVET (Louis), Sous-Lieutenant, 1^{re} Légion de Garde Républicaine de marche, détaché au 2^e Régiment de la Garde du Viet-Nam (Sud).

S'est distingué le 3 février 1948 au cours de trois accrochages successifs. Au carrefour du Canal Ong-Me du rach Ong-Me et du rach Ho-Hieu, renforçant un élément chargé de dégager le poste de Loc-Hoa (Cochinchine) encerclé par les rebelles et, cet élément étant violemment accroché, a opéré avec sa section un débordement habile et hardi qui a dégagé la Compagnie. A forcé au repli des éléments adverses et en particulier les servants d'un F.M.

BLANC (Camille), Garde, Forces de Gendarmerie Laotienne de Luang-Prabang.

Sous-officier énergique, très actif et plein de mordant, Chef du Poste de Pakhop, depuis février 1949, dans une région parcourue sans cesse par les rebelles, a participé depuis cette date à toutes les opérations, assurant également avec succès la défense de son Poste, notamment les 8 et 19 mai, en contre-attaquant vigoureusement l'adversaire, a obligé ce dernier à se replier en abandonnant ses morts. S'est particulièrement distingué le 8 juillet 1949, lors de l'attaque du P.C. rebelle de Muong-Khop (Laos), se portant à la tête de son détachement à l'assaut du village, contraignant l'adversaire à se replier en désordre en laissant sur le terrain de nombreux morts et en abandonnant un important armement dont 1 F.M., du matériel et de précieux documents.

BRUNET (Rémy), Garde, 3^e Légion de Garde Républicaine de marche, 3^e E.V.F.

Le 19 mars 1948, faisant partie d'un convoi tombé dans une embuscade rebelle importante à Luong-Quoi (Province de Bentre — Cochinchine), a fait l'admiration de tous par son courage et son sang-froid. Blessé à deux reprises, n'en a pas moins continué le combat, encourageant et maintenant sur place ses camarades. Par son tir ajusté, a causé à l'adversaire des pertes sévères.

CANORS (Aimé), Garde Républicain, 3^e Escadron de la 3^e Légion de Garde Républicaine de marche.

Garde dynamique, volontaire, animé d'un grand courage dans toutes les circonstances du combat. S'était déjà distingué au cours des patrouilles et opérations dans le Trieu-Phong (Secteur de Quang-Tri — Centre-Annam).

Le 20 juin 1949, a prouvé encore ses belles qualités de soldat au combat de Dai-Pho (Secteur de Quang-Tri). Conducteur d'un véhicule d'escorte et tombé avec son convoi dans une puissante embuscade rebelle, a réussi à manœuvrer son véhicule sur la piste, le sauvant d'une destruction certaine, sous le feu violent des rebelles en position à vingt mètres. S'est ensuite porté à pied au secours de deux blessés qu'il a ramenés seul dans son véhicule vers le poste voisin au travers des barrages de feu rebelles.

CARRE (Francis), Garde, 1^{re} Légion de Garde Républicaine de marche, détaché au 2^e Régiment de la Garde Républicaine de Cochinchine.

Jeune garde, chef de poste, d'un courage et d'un sang-froid à toute épreuve. Blessé le 28 septembre 1947 à Thieu-Can

(Cochinchine) lors de l'attaque de son poste, a continué pendant deux jours et deux nuits à en assurer la défense, faisant preuve d'une activité et d'un moral extraordinaires. Soigné sur place, a refusé de se faire évacuer. A donné à ses hommes une belle leçon d'énergie et de volonté.

CHAZAL (Auguste), Garde, 1^{re} Légion de Garde Républicaine de marche, détaché au 5^e Groupe d'Escadrons du 3^e Régiment à Thudaumot.

A constamment fait preuve des plus belles qualités de chef et d'organisateur. S'est à nouveau brillamment distingué, le 5 novembre 1948, à Than-Loc (Cochinchine) par son audace et son sang-froid au cours d'un violent accrochage avec une bande rebelle très supérieure en nombre et en armement, qui subit des pertes sérieuses et laissa sur le terrain 4 armes et un lot important de munitions et de grenades. Bien que blessé, a abattu lui-même un chef rebelle dont il a récupéré l'arme.

HERBAULT (Raymond), Garde Républicain, 1^{er} Escadron, 2^e Légion de Garde Républicaine de marche.

Gradé de grande valeur, donna constamment l'exemple du dévouement et de l'activité. Chef de Groupe dans un groupement de la Garde Indochinoise, tombé dans une forte embuscade rebelle, le 13 décembre 1948, au village de Phuoc-My (Sud-Annam), a su manœuvrer sous un feu intense, réduisant au silence les armes automatiques rebelles, sauvant par son action son propre groupe et un groupe voisin menacé d'encerclement et donnant des exemples nombreux de son courage et de son sens de la solidarité.

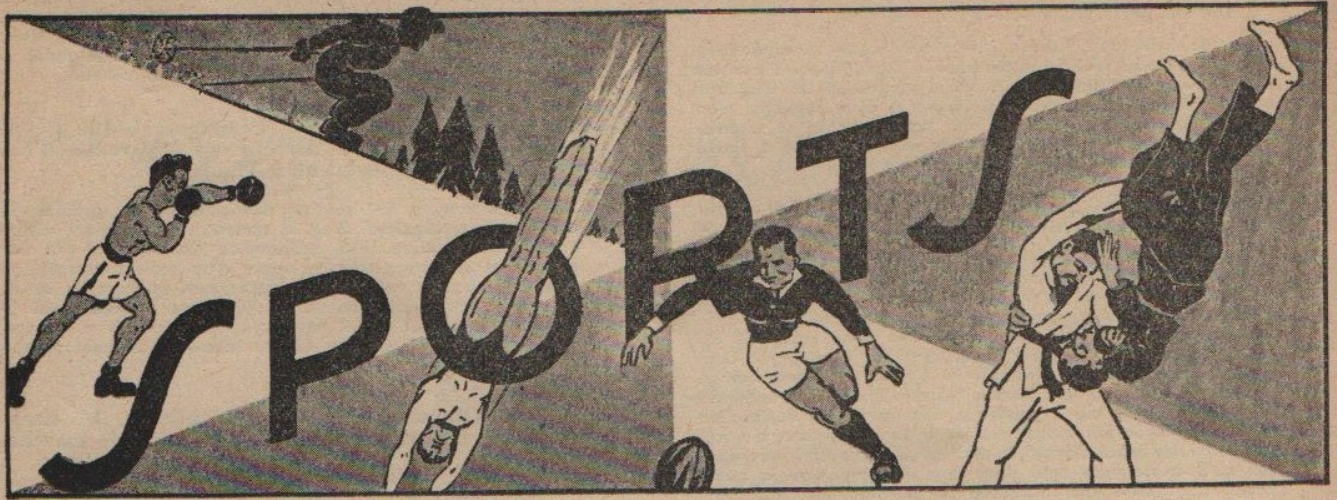
TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION

Par ordre général n° 76, du 12 novembre 1949, et par application des dispositions de l'Instruction ministérielle du 15 mars 1934, le Général de Corps d'Armée d'Anselme, commandant la 5^e Région Militaire, accorde au Maréchal des Logis Chef LARTIGUE (Jean-Louis), de la 5^e Compagnie de la Légion de la Garde Républicaine de Paris, un témoignage de satisfaction à l'ordre de la Région, pour le motif suivant :

Etant en permission à Vielle-Saint-Girons (Landes), s'est mis spontanément au service des autorités locales pour lutter contre les incendies de forêt de Castets-Linx du 11 au 13 août 1949. A fait preuve d'initiative comme chef d'un secteur de défense en allumant un contre-feu dont la réussite a limité le développement du sinistre.

En application des dispositions prévues par l'Instruction du 15 mars 1934 (B.O.M.E. Volume 30/3), le Ministre de la Défense Nationale accorde un témoignage de satisfaction au Maréchal des Logis Chef QUENETTE (Jean), de la 5^e Légion de Garde Républicaine, pour le motif suivant :

Détaché au cours supérieur automobile (sous-officiers) de l'École du matériel à Bourges, du 15 mars au 31 août 1949, a fait preuve de beaucoup de zèle, d'activité et a donné toute satisfaction. S'est brillamment classé 4^e sur 64 stagiaires, réalisant une moyenne de 17, 18 et obtenant le brevet du 2^e degré avec la mention « Très bien ».



RÉSULTATS ÉQUESTRES

obtenus par

LA LÉGION DE GARDE RÉPUBLICAINE DE PARIS

en concours hippiques, en courses et au polo, au cours de l'année 1949

I. — Concours hippiques

- 1°) **PARIS** (concours hippique du « Jumping ») :
- 1^{er} avril 1949 : Epreuve internationale — parcours à l'américaine (12 partants) :
- 2^e prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 2 avril 1949 : Epreuve pour sous-officiers — parcours normal (20 partants) :
- 1^{er} prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
- 2^e prix : *Othello* — Garde TRÉBAOL.
- 3^e prix : *Démon Rouge* — M.d.l.c. HOFFMANN.
- 3 avril 1949 : Epreuves pour Officiers — parcours normal — handicap (12 partants) :
- 2^e prix : *Nasilleur* — Capitaine BOULANGEAT.
- 3^e prix : *Nantaise Blonde* — Lieutenant SORLIN.
- 4^e prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 5^e prix : *Quasimodo* — Lieutenant PINAUD.
- 2°) **REIMS**. 30 avril 1949 :
- Prix de l'Aisne* — Sous-officiers — 2^e série (26 partants) :
- 1^{er} prix : *Roi des Aunes* — M.d.l.c. MAJESTÉ.
- 2^e prix : *Korrigane* — Adjudant MARTIN.
- Prix Rhin et Danube* — Officiers — 1^{re} série (51 partants) :
- 1^{er} prix : *Le Fou* — Lieutenant PINAUD.
- 5^e prix : *Rafale* — Lieutenant FAREL.
- 1^{er} mai 1949 :
- Prix de la Marne* — Sous-officiers — parcours à l'américaine (26 partants) :
- 4^e prix : *Korrigane* — Adjudant MARTIN.
- Prix du Général Lecterc* — Officiers — Coupe Militaire — handicap (51 partants) :
- 8^e prix : *Nabot* — Lieutenant PINAUD.
- 3°) **NICE** (Concours hippique international mixte officiel) — Cinq équipes concurrentes : anglaise,

espagnole, suédoise, belge, française (60 chevaux engagés) :

- Résultats obtenus par le Vétérinaire Commandant BÉNAZET :
- 16 avril 1949 : Prix des Grands Hôtels de Nice :
- 7^e prix : *Kilmaine*.
- 17 avril 1949 : Grand Prix de France (2 chevaux par concurrent) :
- 5^e prix : *Kilmaine* et *Bigorra*.
- 18 avril 1949 : Prix de Monaco — puissance :
- 8^e prix ex-æquo : *Bigorra*.
- Prix des Cadets de Saumur (par équipe de 4 cavaliers) :
- 1^{er} prix : Equipe Française : *Kilmaine* et 3 autres chevaux de l'équipe française.
- 21 avril 1949 : Grand Prix de la Ville de Nice :
- 2^e prix : *Kilmaine*.
- 23 avril 1949 : Prix Bucéphale — parcours de chasse :
- 1^{er} prix : *Kilmaine*.
- 7^e prix : *Douve*.
- Prix Espiats* :
- 6^e prix : *Bigorra*.
- 24 avril 1949 : Coupe des Nations (par équipe de 4 cavaliers) :
- 3^e prix : *Kilmaine* et 3 autres chevaux de l'équipe française.
- Prix de Clôture* :
- 7^e prix : *Bigorra*.
- 4°) **LES SABLONS** — 15 mai 1949 — Parcours de chasse :
- 1^{re} série (30 partants) :
- 5^e prix : *Canadien* — Capitaine BOULANGEAT.
- 7^e prix : *Boule* — Lieutenant RITTER.
- 2^e série (7 partants) :
- 1^{er} prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.

- 5°) **LE MANS** — 22 mai 1949 : Coupe Militaire — Officiers :
1^{er} prix (et la coupe) : *Kilmaine* — Vétérinaire Commandant BÉNAZET.
- 6°) **PARIS** — Concours hippique international : 24 au 29 mai 1949 : *Prix des Veneurs* :
3^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
Prix des Vainqueurs :
1^{er} prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 7°) **TONNERRE** — 29 mai 1949 :
Prix de la Cascade — sous-officiers (17 part.) :
1^{er} prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
3^o prix : *Le Fou* — Garde CHASLES.
4^o prix : *Micador* — Garde LAGENETTE.
5^o prix : *Quasimodo* — Garde CHASLES.
7^o prix : *Kaline* — Adjudant MARTIN.
Prix de la Société Hippique — Officiers (18 partants) :
1^{er} prix : *Linon* — Lieutenant PIERRON.
6^o prix : *Korrigan* — Lieutenant FAREL.
Prix des Commerçants — officiers (14 part.) :
2^o prix : *Lutin* — Capitaine BOULANGEAT.
3^o prix : *Képler* — Capitaine BOULANGEAT.
Prix de la Ville de Tonnerre — Officiers (15 partants) :
4^o prix : *Képler* — Capitaine BOULANGEAT.
5^o prix : *Lutin* — Capitaine BOULANGEAT.
- 8°) **SEMUR-EN-AUXOIS** — 31 mai 1949 :
Prix des Commerçants — sous-officiers (20 partants) :
2^o prix : *Korrigan* — Adjudant MARTIN.
6^o prix : *Kaline* — Adjudant MARTIN.
Prix des Agriculteurs — Officiers (21 partants) :
2^o série — 3^o prix : *Képler* — Cap. BOULANGEAT.
Prix de la Ville de Semur — Officiers (13 partants) :
1^{er} prix (et la coupe) : *Bigorra* — Vétérinaire Capitaine DELESTRE.
- 9°) **Concours hippique national de PARIS** — 4 juin 1949 :
Prix des Amis de Saumur — Officiers :
3^o série : 1^{er} prix : *Képler* — Cap. BOULANGEAT.
1^{re} série : 2^o prix : *Nantaise Blonde* — Lieutenant SORLIN.
5^o prix : *Quasimodo* — Lieut. PINAUD.
3 juin 1949 — *Prix des sous-officiers* :
1^{re} série :
2^o prix : *Roi des Aunes* — M.d.l.c. MAJESTÉ.
3^o prix : *Poisson d'Avril* — Garde LANDRIEU.
7^o prix : *Jet d'Eau* — M.d.l.c. MAJESTÉ.
8^o prix : *Korrigan* — Adjudant MARTIN.
9^o prix : *Kaline* — Adjudant MARTIN.
11^o prix : *Onthase* — Garde LANDRIEU.
2^o série :
1^{er} prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
- 10°) **DOLE** — 5 et 6 juin 1949 :
Prix de l'Etrier Gaulois :
2^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
Prix Graf :
2^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 11°) **DIJON** — 12 juin 1949 : *Prix de Bournazel* :
1^{er} prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
Prix du Général Giraud :
2^o prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 12°) **ETRIER** — 19 juin 1949 :
Prix des Officiers de Cavalerie :
1^{re} série : 3^o prix : *Orient III* — Lieut. ZOBRIST.
2^o série : 1^{er} prix : *Lutin* — Cap. BOULANGEAT.
Coupe des Vainqueurs :
1^{er} prix (et la coupe) : *Lutin* — Cap. BOULANGEAT.
- 13°) **MEAUX** — 19 juin 1949 :
Prix de la Marne — Coupe Militaire :
3^o prix : *Orietta* — Lieutenant SORLIN.
3^o prix : *Bistrot* — Lieutenant BOUTEILLER.
Prix du Général Anselin (six barres) :
2^o prix : *Bistrot* — Lieutenant BOUTEILLER.
- 14°) **VINCENNES** — 25 juin 1949 :
Prix des Officiers :
1^{er} prix : *Bistrot* — Lieutenant BOUTEILLER.
4^o prix : *Quasimodo* — Lieutenant PINAUD.
Prix du Maréchal Foch — Relai par équipe de 2 — (sous-officiers) :
1^{er} prix : *Roi des Aunes* — M.d.l.c. MAJESTÉ.
Onthase — Garde LANDRIEU.
3^o prix : *Orient III* — M.d.l.c. MIRLEAU.
Le Fou — Garde CHASLES.
4^o prix : *Micador* — Garde LAGENETTE.
Sobriquet — Garde VOLANT (1^{re} Légion ter de Garde Républicaine).
- 15°) **MANTES** — 26 juin 1949 : *Prix des Officiers* :
1^{er} prix : *Képler* — Capitaine BOULANGEAT.
2^o prix : *Lutin* — Capitaine BOULANGEAT.
4^o prix : *Rigolette* — Lieutenant RITTER.
Prix des sous-officiers :
1^{er} prix : *Grand Seigneur* — Garde LANDRIEU.
2^o prix : *Korrigan* — Adjudant MARTIN.
3^o prix : *Lariflat* — M.d.l.c. DUFRAISSE.
4^o prix : *Othello* — Garde TRÉBAOL.
5^o prix : *Loustise* — Garde LE POGHAT.
6^o prix : *Kaline* — Adjudant MARTIN.
- 16°) **NIMES**. 19 juin 1949
— *Prix de la Tour-Magne* :
1^{er} prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
3^o prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
20 juin 1949 — *Epreuve n° 8* :
3^o prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
5^o prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 17°) **VICHY** — Concours hippique international :
29 juin 1949 — *Prix d'Ouverture* :
8^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
30 juin 1949 — *Prix des Veneurs* :
11^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
16^o prix : *Douve* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
3 juillet 1949 — *Grand Prix* :
9^o prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 18°) **POITIERS**. 2 juillet 1949 :
Prix du Conseil Général — 1^{re} série (40 partants) :
3^o prix : *Orient III* — Lieutenant ZOBRIST.
Prix par équipe (23 équipes) :
5^o prix : *Orient III* — Lieutenant ZOBRIST.
Quasimodo — Lieutenant PINAUD.
3 juillet 1949 :
Grand Prix de la Ville de Poitiers — 1^{re} série (40 partants) :
3^o prix : *Quasimodo* — Lieutenant PINAUD.
ex-æquo *Le Fou* — Lieutenant PINAUD.
6^o prix : *Lorient* — Lieutenant ZOBRIST.
Prix de Clôture — 1^{re} série (25 partants) :
5^o prix : *Lorient* — Lieutenant ZOBRIST.
- 19°) **LANDERNEAU**.
9 juillet 1949 : *Prix du Commandant de Salins* :
2^o série : 1^{er} prix : *Képler* — Cap. BOULANGEAT.
1^{re} série : 6^o prix : *Orietta* — Lieutenant SORLIN.
Prix de Diane (par relai de 2 cavaliers) :
3^o prix : *Lutin* — Capitaine BOULANGEAT.
Orietta — Lieutenant SORLIN.
10 juillet 1949 — *Coupe Militaire* :
2^o série : 1^{er} prix : *Lutin* — Cap. BOULANGEAT.
- 20°) **ANET**.
9 juillet 1949 *Prix de l'Armée* :
1^{re} série : 1^{er} prix : *Réplique* — Lieut. PINAUD.
3^o prix : *Bistrot* — Lieut. BOUTEILLER.
4^o prix : *Rabat* — Lieut. BOUTEILLER.
2^o série : 2^o prix : *Douve* — Vétér. Cdt. BÉNAZET.
10 juillet 1949 — *Coupe Militaire* :
1^{re} série : 2^o prix : *Rabat* — Lieut. BOUTEILLER.
4^o prix : *Bistrot* — Lieut. BOUTEILLER.
5^o prix : *Réplique* — Lieut. PINAUD.
2^o série : 3^o prix : *Quasimodo* — Lieut. PINAUD.
4^o prix : *Bigorra* — Vétér. Cdt. BÉNAZET.

- 21°) **DEAUVILLE.**
23 juillet 1949 — *Prix de l'Armée — Coupe Militaire* :
2^e série : 3^e prix : *Bistrot* — Lieut. BOUTEILLER.
- 22°) **LONDRES — Concours hippique international.**
22 au 29 juillet 1949 :
1) *Welcome Competition* :
2^e prix (ex-æquo) : *Kilmaine* — Vétérinaire Commandant BÉNAZET.
2) *Country Life and Riding cup* :
2^e prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
ex-æquo *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
3) *Foxhunters Competition* (par équipe) :
3^e prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
Képler — Capitaine BOULANGEAT.
4) *Take Your own Line Competition* :
2^e prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
5) *Preliminary qualifying for the King's cup* :
1^{er} prix (ex-æquo) : *Kilmaine* — Vétérinaire Commandant BÉNAZET.
6) *Invitation Jumping Stakes Competition* :
1^{er} prix : *Képler* — Capitaine BOULANGEAT.
7) *White City cup* :
1^{er} prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 23°) **DUBLIN — Concours hippique international.**
2 au 6 août 1949 :
Equipe française :
Lieutenant-Colonel (T.F.) CAVAILLE, montant *Marquis III*, chef de l'équipe française.
Chef d'escadrons CHEVALLIER, montant *Tourbillon* et *Aiglonne*.
Vétérinaire Commandant BÉNAZET (de la Garde Républicaine de Paris), montant *Kilmaine* et *Bigorra*.
Lieutenant du BREUIL, montant *Princesse d'Elernes*.
3 août 1949 — Event n° 2 :
5^e prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
4 août 1949 — Event n° 3 :
2^e prix : *Bigorra* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
5 août 1949 — Event n° 4 :
2^e prix : *Equipe française*.
6 août 1949 — Event n° 6 (Grand Championnat) :
3^e prix : *Kilmaine* — Vétérinaire Cdt. BÉNAZET.
- 24°) **BLOIS — 6 et 7 août 1949 :**
Prix François I^{er} (sous-officiers) :
3^e prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
Prix des Sous-officiers de Cavalerie :
2^e prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
5^e prix : *Micador* — Garde LAGENETTE.
Prix du 20^e Régiment de Chasseurs (sous-officiers) :
3^e prix : *Linon* — Garde LAGENETTE.
- 25°) **BROU — 28 août 1949 :**
Prix des Amis de l'équitation :
1^{re} série : 1^{er} prix : *Grand Seigneur* — M.d.l. chef HOFFMANN.
2^e prix : *Orient III* — M.d.l.c. MIRLEAU.
- 26°) **FONTAINEBLEAU — 2 septembre 1949 :**
Prix du Carrousel :
6^e prix : *Rabat* — Lieutenant BOUTEILLER.
- 27°) **PARIS — Concours hippique de l'Etrier :**
10 octobre 1949 — *Puissance Militaire* :
1^{er} prix : *Réplique* — Lieutenant PINAUD.
- 28°) **PARIS — Concours hippique du « Jumping » :**
13 octobre 1949 — *Coupe de l'Eperon* :
L'équipe de 10 cavaliers militaires dont faisaient partie :
— Le Vétérinaire Commandant BÉNAZET,
— Le Capitaine BOULANGEAT,
— Le Lieutenant BOUTEILLER,
a battu l'équipe de 10 cavaliers civils et a reçu la Coupe de l'Eperon.

Classement individuel :
2° : Capitaine BOULANGEAT montant *Képler*.

II. — Courses hippiques

- 1°) **ECOMOY — 18 avril 1949 :**
Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Tartarin-de-Touzaine* — Garde TISSIER.
2° : *Orion IV* — Garde CONRAD P.
3° : *Quintillien* — Garde STEUNOU.
4° : *Frou-Frou* — Garde PINTEAU.
- 2°) **ARRAS — 24 avril 1949 :**
Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Radis* — M.d.l. chef CLAUDON.
2° : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.
3° : *Tartarin* — Garde STEUNOU.
4° : *Urtion* — Garde CALLAUD.
- 3°) **VANNES — 1^{er} mai 1949 :**
Prix Maréchal Foch — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Doudou II* — M.d.l. chef CLAUDON.
2° : *Tartarin-de-Touzaine* — Garde LETERTRE.
- 4°) **LA CAPELLE — 1^{er} mai 1949 :**
Prix Quasi-Contente — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Ulysse IV* — Garde DUPONTEIX.
2° : *Tartarin* — Garde MARION.
3° : *Quintillien* — Garde STEUNOU.
4° : *Râteur* — Garde CALLAUD.
- 5°) **ELBEUF — 8 mai 1949 :**
Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (9 partants) :
3° : *Ulfila* — Garde DELAGE.
- 6°) **AMIENS — 8 mai 1949 :**
Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Orion IV* — Garde DENSLow.
2° : *Roc* — Garde BROUILLARD.
3° : *Frou-Frou IX* — Garde LETERTRE.
4° : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.
- 7°) **SAINT-OMER — 15 mai 1949 :**
Prix de la Société des Steeple-chases de France — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Ryno II* — Garde LETERTRE.
4° : *Tartarin-de-Touzaine* — M.d.l. chef CLAUDON.
- 8°) **ROUEN — 15 mai 1949 :**
Prix du Capitaine de la Horie — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (6 partants) :
2° : *Fleury III* — Garde DELAGE.
- 9°) **LE QUESNOY — 22 mai 1949 :**
Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Tartarin* — Garde STEUNOU.
2° : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.
3° : *Orion IV* — Garde CONRAD P.
4° : *Unie* — M.d.l. chef CLAUDON.
- 10°) **ILLIERS — 26 mai 1949 :**
Prix des Sociétaires — steeple-chase militaire pour sous-officiers (8 partants) :
4° : *Tartarin-de-Touzaine* — M.d.l. chef CLAUDON.
- 11°) **LA CAPELLE — 29 mai 1949 :**
Prix Emile Boulnois — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
4° : *Tartarin* — Garde DELAGE.

12°) FONTAINEBLEAU — 5 juin 1949 :

- a) — Prix Vidossang — steeple-chase militaire pour officiers :
1^{er} : *Browling* — Capitaine POIRIER.
b) — Prix du Grand Veneur — course plate pour gentlemen-riders :
2^e : *Royal-Amant* — Capitaine POIRIER.
c) — Prix de Souveray — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers :
3^e : *Ulfila* — Garde DELAGE.
4^e : *Ulysse IV* — Garde DUPONTEIX.

13°) ORLEANS — 6 juin 1949 :

- Prix du Général de Sonis — steeple-chase cross-country militaire pour officiers :
1^{er} : *Fleury III* — Capitaine POIRIER.

14°) ARRAS — 6 juin 1949 :

- 2^e prix de la Société des Steeple-chases de France — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers :
1^{er} : *Tartarin-de-Touzaine* — Garde DELAGE.
3^e : *Veaucourt* — M.d.l. chef CLAUDON.

15°) FOURMIES — 16 juin 1949 :

- Prix Maréchal Foch — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Tartarin* — Garde MARION.
2^e : *Quintillien II* — Garde STEUNOU.
3^e : *Orion IV* — Garde CALLAUD.
4^e : *Urtion* — Garde DENSLOW.

16°) BADEN-BADEN (Allemagne) — 19 juin 1949 :

- a) — Prix Djebel — course plate pour officiers et gentlemen-riders (8 partants) :
1^{er} : *Antilope* — Capitaine POIRIER.
b) — Prix Saint-Corneille — steeple-chase pour officiers et gentlemen-riders (8 partants) :
2^e : *Fleury III* — Capitaine POIRIER.

17°) SAINT-POL-SUR-TERNOISE — 10 juillet 1949 :

- Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Quintillien* — Garde STENOU.
2^e : *Frou-Frou IX* — Garde PINTEAU.
3^e : *Orion IV* — Garde CONRAD.
4^e : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.

18°) GUISE — 17 juillet 1949 :

- Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (réservé) — (8 partants) :
1^{er} : *Frou-Frou* — Garde CONRAD.
2^e : *Uriel* — Garde PINTEAU.
3^e : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.
4^e : *Urvanoff* — Garde DELAGE.

19°) SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET — 17 juillet 1949 :

- Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (ouvert) — (12 partants) :
1^{er} : *Doudou* — Garde STEUNOU.

20°) VIGNORY — 24 juillet 1949 :

- Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (4 écoles : Fontainebleau — Compiègne — Ecole de Guerre — G.R.P.) :
1^{er} : *Tartarin* — Garde STEUNOU.
3^e : *Ulfila* — Garde DELAGE.
4^e : *Ulysse IV* — Garde DUPONTEIX.

21°) LA CAPELLE — 7 août 1949 :

- Prix du Vieux-Chêne — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (8 partants) :
1^{er} : *Quintillien* — Garde CONRAD P.
2^e : *Ulmanie* — Garde DUPONTEIX.
3^e : *Frou-Frou* — Garde CALLAUD.
4^e : *Urtion* — Garde GIRAULT.

22°) SAINT-OMER — 28 août 1949 :

- Prix de la Société des Courses, steeple-chase cross-country pour une école (8 partants) :
1^{er} : *Urtion* — Garde CALLAUD.
2^e : *Frou-Frou* — Garde STEUNOU.
3^e : *Orion IV* — Garde CONRAD.
4^e : *Urvanoff* — Garde ROUX.

23°) PLOERMEL — 4 septembre 1949 :

- Prix de Coëtquidan — steeple-chase cross-country pour sous-officiers (ouvert) :
1^{er} : *Doudou II* — Garde STEUNOU.

24°) FONTAINEBLEAU — 11 septembre 1949 :

- Prix de la Table du Roi — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (7 partants) :
3^e : *Tartarin* — Garde LETERTRE.

25°) FONTAINEBLEAU — 2 octobre 1949 :

- Prix Thomery — steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers (15 partants) :
1^{er} : *Doudou II* — Garde STEUNOU.

26°) NUILLE-SUR-VICOIN (Mayenne) — 9 octobre 1949 :

- Steeple-chase cross-country militaire pour sous-officiers :
1^{re} épreuve (8 partants) :
3^e : *Ryno II* — Garde DUPONTEIX.
2^e épreuve (8 partants) :
3^e : *Tartarin* — Garde STEUNOU.

III. — Equipe Militaire de Polo

L'équipe militaire de polo de la 1^{re} Région Militaire, dont font partie le Chef d'Escadrons CHANDELLIER et le Capitaine BOULANGEAT, a obtenu les résultats suivants :

1°) BAGATELLE :

- le 22 mai : L'équipe militaire gagne la Coupe de Bagatelle par 5 buts à 2.
le 12 juin : L'équipe militaire gagne la Coupe Nervo.
le 19 juin : L'équipe militaire gagne la Coupe Nostra Azuro.
le 26 juin : L'équipe militaire gagne la Coupe Deterding.

2°) DEAUVILLE :

- A. — 30-31 juillet : « Coupe d'Ouverture » :
30 juillet : L'équipe militaire est victorieuse par 4 buts à 1.
31 juillet : L'équipe militaire est victorieuse par 7 buts à 2 et remporte la Coupe d'Ouverture.
B. — 6 et 7 août : « Coupe Fresson » :
6 août : L'équipe militaire est victorieuse par 4 buts à 3.
7 août : L'équipe militaire est battue par 5 buts à 4.

Elle se classe seconde au tournoi de la Coupe.

- C. — 13 et 14 août : « Coupe des Hôtels et du Casino » :
L'équipe militaire gagne la Coupe par 5 buts à 3.
D. — 18 août : « Prix du Gazon » :
L'équipe militaire gagne la Coupe par 5 buts à 1.
E. — 21 août : Match amical :
L'équipe militaire bat l'équipe adverse par 5 buts 1/2 à 5.
F. — 25 août : Match amical :
L'équipe militaire bat l'équipe adverse par 3 buts à 0.
G. — 27 août : Match amical :
L'équipe militaire bat l'équipe adverse par 5 buts à 2.



(Journal Officiel du 22-9-1949, page 9456)

**DÉCRET DU 20 SEPTEMBRE 1949 PORTANT
PROMOTIONS ET NOMINATIONS DANS L'ORDRE NATIONAL
DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Par décret en date du 20 septembre 1949, rendu sur la proposition du Président du Conseil des Ministres et du Ministre de la Défense Nationale, vu la déclaration du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après :

GENDARMERIE

Au grade d'Officier

1° — Officiers en activité de service

- PISTRE** (Georges-Emile-Barthélémy), Chef d'Escadron, 30 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.
- JULIEN** (Henri-Louis-Eugène), Chef d'Escadron, 32 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1931.

2° — Militaires dégagés des Cadres

- GIBELIN** (Julien-Auguste), Chef d'Escadron, 34 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
- DUCRETET** (Lucien), Chef d'Escadron, 32 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 juillet 1920.
- DELSOL** (Camille-Henri), Chef d'Escadron, 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
- ESCAFFRE** (Gaston-Elie), Chef d'Escadron, 36 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.
- BOSC** (Pierre-Louis), Lieutenant-Colonel, 35 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.
- RAMEL** (Augustin-Jean-Urbain), Colonel, 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Au grade de Chevalier

1° — Militaires en activité de service

- LAMOTHE** (Jean), Lieutenant, 24 ans de services, 21 campagnes.
- CASTETS** (Joseph-Ernest-Eugène), Capitaine, 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité et blessé.

- VILLANNEAU** (René-Joseph-Emile), Capitaine, 31 ans de services, 7 campagnes.
- PONCET** (Maurice-Léon), Capitaine, 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
- DELAIRE** (Armand-Eugène), Chef d'Escadron, 28 ans de services, 9 campagnes.
- THIOLET** (Gaston-Désiré), Chef d'Escadron, 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
- MARTINIE** (Jean-Charles), Chef d'Escadron, 31 ans de services, 5 campagnes.
- CANN** (Paul-Joseph), Chef d'Escadron, 25 ans de services, 8 campagnes.
- PLOUCHART** (Fernand), Capitaine, 31 ans de services, 4 campagnes.
- BONNEVILLE** (André-Paul-Rémy), Chef d'Escadron, 25 ans de services, 7 campagnes.
- HEMERET** (Victor), Lieutenant-Colonel, 30 ans de services, 3 campagnes.
- ROUANES** (Jean-Franck), Chef d'Escadron, 26 ans de services, 6 campagnes.
- GONSARD** (René-Léon-Louis), Chef d'Escadron, 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
- DEBARGE** (Georges-François-Lambert), Capitaine, 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Sous-Officiers :

- NONDEDEO** (Léon), Gendarme, 35 ans de services, 30 campagnes. A été blessé et cité.
- RIBAUT** (Julien-François), Adjudant-Chef, 32 ans de services, 29 campagnes.

2° — Militaires dégagés des Cadres

- DROUANT** (Paul), Capitaine, 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
- BECOT** (Paul), Lieutenant, 28 ans de services, 10 campagnes.
- FAURE** (André), Lieutenant, 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
- HEBRARD** (Marcel-Philippe), Capitaine, 31 ans de services, 5 campagnes.
- PLAISANT** (Marcel-Alexandre), Chef d'Escadron, 27 ans de services, 6 campagnes.

Sous-Officiers :

- TOUZET** (Alfred-Jean-Marius), Adjudant-Chef, 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
- CROISSET** (Marius-René), Adjudant-Chef, 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

3° — Militaire dégagé des Cadres

en non-activité par suppression d'emploi

- GOBET** (Roger-François-Jean), Chef d'Escadron, 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.



(Journal Officiel du 22-9-1949, page 9456)

**DÉCRET DU 20 SEPTEMBRE 1949 PORTANT
PROMOTIONS ET NOMINATIONS DANS L'ORDRE NATIONAL
DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Par décret en date du 20 septembre 1949, rendu sur la proposition du Président du Conseil des Ministres et du Ministre de la Défense Nationale, vu la déclaration du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après :

GENDARMERIE

Au grade d'Officier

1° — Officiers en activité de service

- PISTRE** (Georges-Emile-Barthélémy), Chef d'Escadron, 30 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.
JULIEN (Henri-Louis-Eugène), Chef d'Escadron, 32 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1931.

2° — Militaires dégagés des Cadres

- GIBELIN** (Julien-Auguste), Chef d'Escadron, 34 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
DUCRETET (Lucien), Chef d'Escadron, 32 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 juillet 1920.
DELSOL (Camille-Henri), Chef d'Escadron, 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
ESCAFFRE (Gaston-Elie), Chef d'Escadron, 36 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.
BOSC (Pierre-Louis), Lieutenant-Colonel, 35 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.
RAMEL (Augustin-Jean-Urbain), Colonel, 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Au grade de Chevalier

1° — Militaires en activité de service

- LAMOTHE** (Jean), Lieutenant, 24 ans de services, 21 campagnes.
CASTETS (Joseph-Ernest-Eugène), Capitaine, 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité et blessé.

- VILLANNEAU** (René-Joseph-Emile), Capitaine, 31 ans de services, 7 campagnes.
PONCET (Maurice-Léon), Capitaine, 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
DELAIRE (Armand-Eugène), Chef d'Escadron, 28 ans de services, 9 campagnes.
THIOLET (Gaston-Désiré), Chef d'Escadron, 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
MARTINIE (Jean-Charles), Chef d'Escadron, 31 ans de services, 5 campagnes.
CANN (Paul-Joseph), Chef d'Escadron, 25 ans de services, 8 campagnes.
PLOUCHART (Fernand), Capitaine, 31 ans de services, 4 campagnes.
BONNEVILLE (André-Paul-Rémy), Chef d'Escadron, 25 ans de services, 7 campagnes.
HEMERET (Victor), Lieutenant-Colonel, 30 ans de services, 3 campagnes.
ROUANES (Jean-Franck), Chef d'Escadron, 26 ans de services, 6 campagnes.
GONSARD (René-Léon-Louis), Chef d'Escadron, 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
DEBARGE (Georges-François-Lambert), Capitaine, 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Sous-Officiers :

- NONDEDEO** (Léon), Gendarme, 35 ans de services, 30 campagnes. A été blessé et cité.
RIBAUT (Julien-François), Adjudant-Chef, 32 ans de services, 29 campagnes.

2° — Militaires dégagés des Cadres

- DROUANT** (Paul), Capitaine, 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BECOT (Paul), Lieutenant, 28 ans de services, 10 campagnes.
FAURE (André), Lieutenant, 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
HEBRARD (Marcel-Philippe), Capitaine, 31 ans de services, 5 campagnes.
PLAISANT (Marcel-Alexandre), Chef d'Escadron, 27 ans de services, 6 campagnes.

Sous-Officiers :

- TOUZET** (Alfred-Jean-Marius), Adjudant-Chef, 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
CROISSET (Marius-René), Adjudant-Chef, 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

3° — Militaire dégagé des Cadres

en non-activité par suppression d'emploi

- GOBET** (Roger-François-Jean), Chef d'Escadron, 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Décret du 3 octobre 1949 — J. O. du 13 octobre 1949, pages 10.343 et suivantes.)

DÉCRET PORTANT PROMOTIONS ET NOMINATIONS DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Reserves — Rayés des cadres — Dégagés de toutes obligations militaires.)

1° — DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT Au grade d'Officier

Etat-Major Général de l'Armée

RUEL (Henri-Auguste-Marie), Général de Brigade, 41 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Gendarmerie

FONTAINE (Paul-Louis-Eugène), Lieutenant-Colonel, 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 14 octobre 1918.

ELOY (Armand-Robert-Henri), Colonel, 45 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1922.

BOSEL (Henri-Marius), Chef d'Escadron, 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 novembre 1918.

Au grade de Chevalier

Officier :

AVENI (Simon), Lieutenant, 31 ans de services, 19 campagnes.

Sous-Officiers :

FURIANI (René-Victor-François), Maréchal des Logis Chef, 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

GANDER (Georges-Jean), Adjudant, 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

2° — DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT Au grade de Chevalier

Officier :

KLEIN (Maurice-Michel-Valentin), Capitaine, 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Sous-Officiers :

VERNIOLLE (Desiré-Gabriel), Adjudant, 27 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

PIERRATTE (Georges-Maurice), Gendarme, 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CASTEL (Yves), Gendarme, 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Tableau de Concours Année 1948 — J. O. du 11 octobre 1949, page 10.219.)

RESERVE - Pour Officier

1° — Réserve Gendarmerie

1. **TRICOTET (Camillien-Henri)**, Colonel, 1^{re} Légion.

2. **CHARVET (Joseph-Emile-Henri)**, Colonel, 8^e Légion.

3. **BORDAT (Marcel)**, Lieutenant-Colonel, 1^{re} Légion.

2° — Rayés des Cadres Gendarmerie

1. **TOTEY (Amédée-Gaon-Pierre)**, Chef d'Escadron, Sous-Direction de la Gendarmerie.

Pour Chevalier

1° — Réserve Gendarmerie

1. **CHERDOT (Jean-Marie-Eugène)**, Capitaine, 9^e Légion.

2. **PEHIT (Pierre-Elie-Ernest)**, Sous-Lieutenant, 5^e Légion.

3. **BEAUNE (Antoine)**, Lieutenant, 1^{re} Légion.

Sous-Officier :

1. **BEFFINATO (Joseph-Charles)**, M.d.L. Chef, 4^e Légion.

2° — Dégagés de toutes obligations militaires Gendarmerie

1. **KERIBEN (Louis-Joseph-Marie)**, Adjudant-Chef, 3^e Région.

2. **SCHNEIDER (Antoine-Charles)**, Adjudant-Chef, 6^e Région.

3. **COLLET (Henri-William)**, Gendarme, 3^e Région.

4. **LOGUENOT (Robert-Xavier)**, Gendarme, 1^{re} Légion.

5. **POULAIN (Félix-Eugène-Louis)**, Gendarme, 3^e Région.

6. **LAROCHE (André-Léon)**, Gendarme, 2^e Région.

7. **FISSE (François-Jean-Louis)**, M.d.L. Chef, 8^e Légion.

8. **COCU (Alfred-Gustave)**, Adjudant, 2^e Région.

9. **DAVID (Jean-Baptiste)**, M.d.L. Chef, 8^e Région.

10. **BEAUME (Pierre-André-Victor)**, Gendarme, 5^e Région.

11. **ETNA (Eugène-Charles)**, Gendarme, 3^e Région.

12. **BAUDA (Gaston-Jean-Baptiste)**, Adjudant-Chef, 2^e Région.

13. **DASNIAS (Pierre)**, Gendarme, 4^e Région.

14. **LEGRAND (Henri-Léon-Nicolas)**, Adjudant-Chef, 2^e Région.

15. **MORVANT (Gustave-Henri-Joseph)**, Garde, 3^e Région.

Etat des Mutations "OFFICIERS" survenues pendant le mois de Décembre 1949

Chefs d'Escadron

DEBROSSE (Jean), Adjoint au C. C. à Innsbruck. — Affecté au Commandement de la Compagnie Autonome de Gendarmerie d'Autriche (Service).

MOREAU (Gabriel), Adjoint Administratif à la 4^e G. R. — Affecté au Commandement de la Compagnie de la Creuse, à Guéret (C.P.).

Capitaines

DESTERNES (Georges), Sous-Direction de la Gendarmerie. — Affecté au 2^e Escadron, à Plessis-Robinson (Service).

LAUFFER (Edouard), Rapatrié de l'A.O.F. — Affecté à la 3^e G. D. bis, Section d'Alençon (Service).

MATHIEU (Maurice), Rapatrié de l'A.E.F. — Affecté à la 8^e G. R., commandant le 6^e Escadron à Annecy (Service).

MAUREL (Yves), 2^e G. R., Adjoint au C. C. à Arras. — Affecté à l'E. M. de l'Inspection Générale de la Gendarmerie à Courbevoie (Service).

RENAULT (Lucien), Sous-Direction de la Gendarmerie. — Affecté à la 1^{re} G.D., Adjoint technique auto, à Paris (Service).

ZURLINDEN (Paul), 8^e G. R., commandant le 6^e Escadron à Annecy. — Affecté à la 6^e G. D. ter, Section de Sélestat (Convenances personnelles).

Lieutenants

BERNIER (Pierre), Rapatrié de la Guadeloupe. — Affecté à la 1^{re} G. R., 3^e Escadron à Asnières (Service).

BILLIETTE (Pierre), Rapatrié d'Extrême-Orient. — Affecté à la 9^e G. R., 6^e Escadron à Grasse (Service).

BOULLANGER (Henri), Rapatrié d'Extrême-Orient. — Affecté à la 5^e G. D. bis, Section d'Espalion (Service).

PIERRON (Jean), 4^e Légion bis de Gendarmerie, Section de Bressuire. — Affecté à la 6^e G. D., ff. de comptable deniers à Metz (Service).

POTTIER (Jean), 8^e G. R., 3^e Escadron, Peloton de Belay (n'a pas rejoint). — Affecté à la 9^e G.D., Section de Puget-Théniers (Service).

RAYNAUD (Jean), Compagnie Autonome de Gendarmerie de la Corse, Comptable matières. — Affecté au Détachement de Gendarmerie de Madagascar (Service).

ROUSSET (Louis), 7^e G. D., Comptable matières à Dijon. — Affecté au Détachement de Gendarmerie de la Côte des Somalis (Service).

ROUX (Roger), 6^e G. R., 8^e Escadron à Briey. — Affecté à la 7^e G.R., 3^e Escadron à Saint-Amand-Montrond (convenances personnelles).

SANTSCHI (Claude), C.A.G. à la suite. — Affecté au Détachement de Gendarmerie de Madagascar (Service).

VIVES (Jean), Rapatrié sanitaire d'Extrême-Orient. — Affecté à la 10^e G. D. à la suite. (En congé de convalescence). (Service).

Sous-Lieutenants

FRONTEAU (Michel), 9^e G. R., 6^e Escadron à Grasse. — Affecté à la 5^e G. R., 2^e Escadron, Peloton de Bayonne (Convenances personnelles).

POULIQUEN (Georges), 7^e G. R., 6^e Escadron, Peloton de Revigny. — A la disposition du Général Commandant Supérieur des F.T.E.O. embarqué à Marseille sur le s/s « André Lebon », le 28-11-49, à destination de Saïgon.



Les éditions **PONZET & C^{ie}**, éditeurs de TROPIQUES, 10, Rue St Roch, Paris (1^{er}) présentent un ouvrage sur **la France d'Outre-Mer** (300 pages environ).

Cet ouvrage, agrémenté de nombreuses cartes et photographies, constitue un memento de tout ce qui doit être connu de chaque région : Histoire, économie, faune, flore, habitat, races, mœurs, religions, etc...

Il a sa place dans toutes les bibliothèques et peut servir de base à l'élaboration de conférences prescrites par C.M.

Prix : 3200 broché -- **3950** relié dos cuir bleu -- (Paiement par mensualités).

La statistique au service du Commandement dans la Gendarmerie, par le Commandant Chérasse
(Charles LAVAUZELLE)

Cet ouvrage est particulièrement intéressant. Il y a lieu de souligner le geste du Commandant CHERASSE qui a réservé ses droits d'auteur à « La Maison de la Gendarmerie ».

Le Comité de rédaction attire l'attention des militaires de l'Arme sur :

" La Caisse des Offrandes Nationales "

La *Caisse des Offrandes Nationales* en faveur des Armées a été créée en 1860, au lendemain de la guerre d'Italie, pour venir en aide aux militaires et marins blessés, ainsi qu'aux veuves et orphelins de militaires et marins morts au champ d'honneur. Par la suite, la Caisse des Offrandes Nationales a poursuivi son action en venant en aide aux victimes des autres guerres, depuis 1870 jusqu'à nos jours.

Son fonctionnement a fait l'objet de la loi du 27 novembre 1872.

Si la loi du 31 mars 1919 sur les pensions de guerre, puis, tout récemment, la législation des assurances sociales, ont amélioré depuis lors la situation des militaires blessés ou malades, de leurs veuves ou leurs orphelins, le domaine d'action de la Caisse des Offrandes s'en est trouvé modifié plutôt que restreint. Combien de situations douloureuses restent encore en marge de cette législation. Ascendants sans droit à pension, enfants majeurs sans ressources, veuves ne disposant que d'une très faible pension de reversion. Les misères à secourir justifient, plus que jamais, un développement des possibilités d'action de la Caisse des Offrandes Nationales.

Le Gouvernement a constamment tenu à ce que le fonctionnement de la Caisse soit entouré des plus hautes garanties.

La Caisse des Offrandes Nationales est reconnue d'utilité publique. Elle possède la personnalité civile et l'autonomie financière.

Le premier Président de la Caisse a été l'Impératrice EUGÉNIE. Les premiers membres de son Comité Supérieur ont été les Maréchaux de France et les Princesses Impériales.

Le Comité Supérieur qui dirige actuellement sa gestion est composé comme suit :

PRESIDENT : Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre).

VICE-PRESIDENT : Un Général du Cadre de Réserve.

MEMBRES : Le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ; le Président de la Section Finances du Conseil d'Etat ; le Receveur Central des Finances du Département de la Seine ; un représentant de chacun des trois Ministères des Forces Armées (Guerre, Air, Marine) ; deux Sénateurs ; deux Députés.

Les fonctions des Membres du « Comité Supérieur » sont entièrement gratuites.

Les opérations de la Caisse font l'objet d'un rapport annuel, présenté au Président de la République par le Président du Comité Supérieur.

Ce rapport, qui mentionne les auteurs de dons importants de l'année, est publié au *Journal Officiel*.

Les fonds de la Caisse proviennent de dotations initiales, de legs et de dons. Leur gestion est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse distribue ses revenus sous forme de secours, d'un montant variable suivant les situations, aux anciens militaires se trouvant dans le besoin, à leurs veuves, orphelins ou ascendants, après avis des Maires et sur enquête de la Gendarmerie.

La Caisse accepte les dons, même les plus modestes. Ces dons peuvent être :

— soit versés, contre reçu, au Secrétariat de la Caisse ou aux représentants accrédités par celle-ci ;

— soit adressés par mandat-poste, chèque bancaire ou virement postal, à Monsieur le Général Vice-Président de la Caisse des Offrandes Nationales, Ministère de la Guerre, à Paris (7^e). C. C. POSTAL PARIS C 2786-64.